

L'ALTERNATIVE
BUDGETAIRE POUR LE
GOUVERNEMENT FEDERAL **2007**

ABF 2007
ABF 2007
ABF 2007
ABF 2007

NOTRE FORCE
COLLECTIVE



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

***Veillez faire un don pour nous aider à continuer
d'offrir nos publications gratuitement en ligne.***

*Nous offrons la plupart de nos publications
gratuitement sur notre site Web. Le fait de faire un
don ou de devenir membre nous aidera à continuer
de permettre aux gens d'accéder gratuitement à nos
idées et à nos résultats de recherche. Vous pouvez faire
un don ou devenir membre en ligne à l'adresse [www.
policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca). Pour obtenir de plus amples
renseignements, vous pouvez communiquer avec notre
bureau national au 613-563-1341 x309. Don suggéré
pour cette publication : 10 \$ ou toute somme que vous
avez les moyens de verser.*

ISBN 978-0-88627-539-6

Vous pouvez télécharger ce rapport gratuitement
à partir du site Web du CCPA dont l'adresse est
www.policyalternatives.ca. Il est possible d'en
commander des exemplaires imprimés, au prix de
10 \$, en communiquant avec le bureau national.

410-75, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5E7
TÉLÉPHONE 613-563-1341 TÉLÉC 613-233-1458
COURRIEL ccpa@policyalternatives.ca
www.policyalternatives.ca

5	Remerciements
7	Préface
10	Présentation de l'ABF 2007
19	Le cadre fiscal de l'ABF
34	Examen des dépenses et responsabilité démocratique
41	Équité fiscale: Le régime fiscal à l'épreuve
48	Le déséquilibre fiscal
51	Autochtones
58	Agriculture
61	Relations entre le Canada et les États-Unis
64	L'apprentissage et la garde des jeunes enfants
67	Les villes et les collectivités
72	La culture et les arts
75	Défense et développement
80	Assurance-emploi
83	Environnement
91	Égalité des femmes
93	Soins de santé
98	Logement et quartiers
100	Restructuration industrielle, développement sectoriel, formation et protection pour les travailleurs
107	Études postsecondaires
110	Privatisation, impartition et PPP
115	Retraite et prestations aux aînés
119	Notes

Remerciements

La crédibilité de l'ABF en dit long au sujet de ce que peut faire un groupe dévoué de bénévoles collaborant loin des tours d'ivoire des mondes du gouvernement et des entreprises. Nous tenons à reconnaître l'aide financière très utile apportée par le Congrès du travail du Canada, les Travailleurs canadiens de l'automobile, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier.

Nous aimerions remercier tous les participants à la table ronde sur l'ABF qui a eu lieu en décembre 2006. Ce document a été préparé grâce aux généreuses contributions bénévoles de nombreuses personnes, notamment : Lynell Anderson et Tammy Findlay (Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance), Yuri Artibise, Daniel Wilson (Assemblée des Premières Nations), Sheila Block (Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario), James Missen et Alain Pineau (Conférence canadienne des arts), Ian Boyko (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), Charles Campbell (Métallurgistes unis

d'Amérique), Alfred Gay (Association nationale des centres d'amitié), Teresa Healey, Andrew Jackson et Erin Weir (Congrès du travail du Canada), Lise Martin (Institut canadien de recherches sur les femmes), Hugh Mackenzie (Hugh Mackenzie & Associates), Keith Newman (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier), Nancy Peckford (Alliance canadienne féministe pour l'action internationale), Darrin Qualman et Ken Larsen (Syndicat national des cultivateurs), Paul Shaker (Centre for Community Study), Sharon Chisholm et Catherine Boucher (Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine), Angelo DiCaro et Jim Stanford (Travailleurs canadiens de l'automobile), Steven Staples (Institut Rideau), Toby Sanger (Syndicat canadien de la fonction publique), Howie West (Alliance de la Fonction publique du Canada), Eugenia Repetur Moreno, Ginette Clarke et Glenn Drover (Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux), John Urquhart (Conseil des Canadiens), Monica Townson (Monica Townson Associates), Andrew Van Iterson (Coalition du budget vert), John Staple et Myles Ellis (Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants), Armine Yalnizyan (Community So-

cial Planning Council of Toronto), Pierre Sadik (Fondation David Suzuki) et Dennis Howlett (Abolissons la pauvreté).

Le personnel dévoué, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives ont, comme toujours, mené à terme le projet de l'ABF avec enthousiasme,

générosité et bonne humeur : Melanie Allison, Larry Brown, Bruce Campbell, Anskia DeJong, Mathieu Dufour, Ed Finn, Kerri-Anne Finn, Franz Hartmann, Trish Hennessy, Melissa Munro, Shauna MacKinnon, Ellen Russell, Tim Scarth, Erika Shaker, Diane Touchette.

Préface

Les budgets du gouvernement fédéral sont élaborés en secret, drapés dans un jargon technique obscur qui dissimule leurs véritables intentions, et sont « vendus » au public grâce à des campagnes de relations publiques soigneusement orchestrées.

Malgré ces faux-fuyants, les budgets sont des documents hautement politiques qui témoignent des priorités des gouvernements qui les formulent. Dans notre démocratie, les gouvernements sont censés gouverner au nom du peuple, mais bien trop souvent, ils gouvernent d'abord et avant tout au nom d'élites puissantes.

Depuis le départ, l'Alternative au budget du gouvernement fédéral (ABF) repose sur le principe fondamental que les budgets traitent de *choix*.

L'ABF part d'un ensemble de valeurs de justice sociale — dignité et liberté humaine, équité, égalité, durabilité environnementale et bien public — qu'embrassent les représentants d'un vaste éventail d'organisations de la société civile : syndicats, environnement, anti-pauvreté, églises, étudiants, enseignants, éducation, soins de santé, culture, développement social, agriculture, développement de l'enfant, femmes, coopération

internationale, invalidité, Autochtones, groupes de réflexion, etc.

Les participants de l'ABF élaborent ensuite collectivement un ensemble de mesures fiscales et de dépenses qui tiennent compte de ces valeurs et créent un cadre budgétaire raffiné et exploitable dans lequel elles peuvent être concrétisées. Ce cadre, qui tient compte des réalités politiques et économiques, impose une discipline aux participants de l'ABF, mais aboutit néanmoins à des résultats foncièrement différents de ceux du budget du gouvernement fédéral.

L'Alternative au budget du gouvernement fédéral est un exercice « hypothétique » : que pourrait faire un gouvernement s'il était véritablement engagé à l'égard d'un programme économique, social et environnemental qui tient compte des valeurs de la grande majorité des Canadiens, par opposition aux intérêts d'une minorité privilégiée. Il montre, d'une façon concrète et convaincante, qu'un autre univers est vraiment possible.

L'objectif de l'ABF est en partie le développement d'une culture économique, afin de démystifier l'élaboration de budgets, mais il consiste également à parvenir à un consensus stratégique

entre les organisations de la société civile progressistes et de stimuler la mobilisation populaire. Il s'agit en partie d'un exercice de comptabilité publique. Ainsi, l'ABF fut la première à démontrer, grâce à ses prévisions très exactes d'excédents budgétaires, de quelle façon le gouvernement libéral dissimulait délibérément des excédents fiscaux afin de refroidir les attentes du public et d'empêcher un débat démocratique au sujet de ce qu'il fallait en faire.

Le processus budgétaire du gouvernement fédéral reste très secret et non démocratique. Peu de personnes comprennent comment le processus budgétaire annuel fonctionne véritablement et ne peuvent, à plus forte raison, exercer une influence sur celui-ci. Par contraste, la plupart des autres démocraties, notamment de nombreux pays d'Europe de l'Ouest, disposent d'un processus budgétaire plus transparent et participatif, qui laisse une place à la discussion ouverte, à un véritable débat et à des modifications substantielles, dans leur assemblée démocratique. Ce n'est que rarement, dans des situations de gouvernement minoritaire, que cela peut se produire au Canada, comme l'a montré le budget de 2005 Libéral-NDP, qui a annulé les coupures fiscales pour les entreprises et augmenté le financement de l'éducation, des transports en commun, du logement et de l'environnement.

Le gouvernement conservateur, tout en promettant une plus grande imputabilité et transparence, a rendu le processus budgétaire encore moins transparent : il a coupé les programmes destinés aux femmes, aux soins de santé, à l'emploi des jeunes et aux Canadiens autochtones pendant une période d'énormes excédents fiscaux, sans aucun avertissement, voire de consultations publiques. Il a rendu l'accès du public à l'information fiscale encore plus difficile.

Il a introduit un *Système de gestion des dépenses* centralisé afin de réviser (et de couper) les dépenses des programmes qui ne correspondaient pas à ses priorités; cependant, les dépenses fiscales

(ou les échappatoires) sont exclus du processus de révision. Par ailleurs, l'attribution de marchés du gouvernement, particulièrement les énormes contrats de défense, est loin d'être transparente, interdit souvent les appels d'offre ouverts et soulève la question des conflits d'intérêts, du gaspillage et du favoritisme.

Les délibérations budgétaires du ministre des Finances Flaherty ont été inaccessibles à tous, sauf aux plus influents intérêts de Bay Street. Le public canadien doit se contenter des questionnaires en ligne qui jettent de la poudre aux yeux, au lieu d'une véritable participation à l'élaboration du budget.

Dans la perspective de rendre le processus budgétaire plus démocratique, l'ABF prendra les mesures suivantes :

- elle instaurera un processus budgétaire plus transparent, participatif et démocratique : ceci comprend la divulgation et la consultation précoces des propositions budgétaires, assorties d'information complète sur ses répercussions et les options, une consultation publique complète et transparente et la capacité d'apporter des amendements substantiels au projets de loi budgétaires sans qu'ils soient d'office considérés comme des motions de censure;
- elle exigera que toutes les nouvelles initiatives budgétaires et de réglementation comportent une évaluation d'impact exhaustive et disponible publiquement, effectuée par le Bureau parlementaire du budget nouvellement créé, abordant les impacts sociaux, économiques et environnementaux, qui s'inspire de méthodes telles l'analyse budgétaire fondée sur le sexe et les développent;
- elle exigera que les budgets fixent des objectifs à court et à long terme, notamment : élimination de la pauvreté chez les enfants, réduction de l'écart

salarial entre les hommes et les femmes, amélioration des conditions sociales des Autochtones canadiens pour les amener au niveau des pays développés, réduction de l'inégalité du revenu, élimination du déficit de l'infrastructure municipale, amélioration de la couverture des soins de santé et des résultats liés à la santé pour tous les Canadiens, et réduction des émissions de polluants toxiques et de gaz à effet de serre;

- elle exigera que le Conseil du Trésor et le Bureau parlementaire du budget suivent notre progrès global, ainsi que le progrès que réalisent des programmes, des politiques et des initiatives particuliers, vers la réalisation de ces objectifs, et en fassent rapport publiquement.

Présentation de l'ABF 2007

Notre force collective

Cette année, l'*Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral* s'intitule *Notre force collective* pour une raison très précise : les Canadiens réussissent le mieux lorsqu'ils travaillent ensemble. Lorsque nous devons répondre aux défis que la vie nous présente, nous comprenons l'avantage inhérent au regroupement. Nous savons que nous avons avantage à avoir recours à nos amis et à nos familles lors de crises personnelles plutôt que de tenter de les gérer seuls. Nous savons que le regroupement de notre pouvoir d'achat nous permet d'obtenir de meilleurs prix. Nous savons également qu'un gouvernement fédéral actif qui offre des programmes et des services économiques et transparents vaut chaque cent que nous versons en impôts et taxes.

Les Canadiens reconnaissent que la méthode la plus réalisable, économique et juste de faire en sorte que notre société et nos institutions favorisent et améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens est de payer pour ces institutions de façon collective, par un système d'impôt progressif. Nous savons que le regroupement collectif des ressources est la meilleure façon de faire en sorte que nous ayons des services de

qualité, peu importe notre situation financière ou sociale.

Malgré cette sensibilisation chez la grande majorité des Canadiens, nous avons eu un gouvernement libéral pendant 13 ans qui a favorisé le remboursement de la dette, les réductions d'impôt et la réduction des dépenses au détriment de la création et de l'amélioration des programmes, ce qui s'est traduit par un effet malheureux et bien souvent dévastateur, des pressions sur les programmes sociaux et les services publics jusqu'au point de rupture. Dans les cas où du financement supplémentaire a été accordé à certains programmes (par exemple, l'Accord sur la santé), ce financement a été le plus souvent accordé sans condition et par conséquent, sans responsabilisation.

Le « nouveau » gouvernement du Canada

« **La responsabilité** » est devenue un slogan national lorsque les conservateurs ont été élus au début de 2006 dans la foulée du scandale des commandites. Malgré son statut minoritaire, le « nouveau gouvernement du Canada » a perçu l'élection comme un mandat clair pour mettre en

œuvre une vision nationale allant à l'encontre de celle de la plupart des Canadiens. Plutôt que de mettre en œuvre des politiques qui tiraient profit de notre force collective et qui la renforçaient, le gouvernement conservateur a entrepris un « examen des programmes » qui a mené à des réductions, et parfois même à l'élimination, des programmes qui visaient à favoriser une société plus équitable pour tous les Canadiens, particulièrement les plus vulnérables d'entre nous.

Les premières coupes dans les programmes effectuées par le gouvernement conservateur nous donnent un exemple de cette rupture avec la réalité — et de la façon dont les priorités du gouvernement orientent les décisions relatives aux politiques et au financement. Le jour même où un surplus de 13 milliards de dollars était annoncé, l'ancien président du Conseil du Trésor, John Baird, a coupé dans les programmes pour les femmes, les soins de santé, l'emploi chez les jeunes et les Autochtones canadiens.

Le changement d'orientation stratégique et la réaffectation des fonds ne se sont pas terminés avec ces coupures. Lorsqu'il a été d'abord élu, le gouvernement conservateur a renié les engagements du Canada relatifs au **Protocole de Kyoto**. Même avec sa récente conversion quant au problème des changements climatiques, le gouvernement n'a aucunement indiqué son intention de respecter ces engagements.

Les conservateurs ont brisé l'engagement du gouvernement fédéral envers nos **Premières nations** en rejetant l'Accord de Kelowna, qui avait été acclamé, et en plaçant nos Premières nations dans une situation économique précaire.

Ils ont coupé de façon dramatique le financement des programmes liés à **Condition féminine** — qui aide les femmes canadiennes à obtenir les outils dont elles ont besoin pour devenir indépendantes au niveau économique et être en sûreté et en sécurité. Les quelques subventions qui restent pour les groupes de femmes sont utilisées pour faire taire les bénéficiaires,

à qui on interdit maintenant les activités « de revendication ».

Le gouvernement conservateur a coupé le financement du **Programme de contestation judiciaire**, reconnu à l'échelle internationale, ce qui a retiré le soutien juridique dont les Canadiens vulnérables avaient besoin pour pouvoir s'exprimer dans notre pays.

Le gouvernement conservateur a annulé les premières mesures concrètes prises en vue de la mise en œuvre d'un **programme national de garderies**, privant des milliers de Canadiens de garderies universelles, abordables et de qualité pour leurs enfants.

Sa **réduction de la TPS** a compromis la capacité du Canada d'investir dans de nouveaux programmes vitaux comme les services de garde d'enfants, les programmes d'alphabétisation et l'accès à une éducation postsecondaire abordable.

Les conservateurs ont entrepris un processus qui retirera aux agriculteurs le peu de pouvoir sur le marché qui leur restait et leur capacité d'opérer de façon collective par le renvoi du PDG de la **Commission canadienne du blé** — l'un des derniers bastions du pouvoir sur le marché des agriculteurs — dans le cadre de leur campagne pour déstabiliser cette institution.

Ils ont également compromis l'excellente **réputation internationale** du Canada en mettant l'accent sur un agenda fortement militaire (particulièrement en Afghanistan) et s'empressant de jouer un rôle dans ce qui est maintenant décrit comme étant la pire erreur de politique étrangère de l'histoire des États-Unis.

De façon probablement plus insidieuse, le gouvernement fédéral a suggéré de façon continue que nous cessions de travailler à la valeur canadienne de partage des richesses — par les impôts — qui nous aide à financer les programmes sociaux qui nous viennent en aide. En justifiant leurs actions par des raisons comme « l'allègement fiscal » et « le choix individuel », les conservateurs auront bientôt vidé les réserves fiscales à un point tel qu'ils

auront limité de façon permanente la capacité du Canada de continuer à financer de nouvelles initiatives en matière de soins de santé, d'éducation, de services de garde d'enfants, d'aide à l'emploi et d'environnement — des initiatives extrêmement profitables aux Canadiens, qui les chérissent.

Le gouvernement a commencé à mettre en place un **système de gestion des dépenses** fortement centralisé afin d'examiner toutes les dépenses des programmes de façon à faire en sorte que tous les programmes de dépenses fédéraux suivent les priorités du gouvernement — des priorités qui s'éloignent de plus en plus de celles de la plupart des Canadiens. Au même moment, les échappatoires et les incitatifs fiscaux sont exclus du processus d'examen : des douzaines ont été mis en place, mais leur efficacité n'a été à peu près pas examinée.

La responsabilité — un slogan souvent employé par les conservateurs — est clairement appliquée de façon sélective. Certaines règles relatives à la responsabilité ont été renforcées, mais pas celles qui concernent les contrats privés du gouvernement fédéral ou les mesures fiscales. Le ministre des Finances Flaherty a prétendu qu'il entreprenait une consultation publique sur le budget, mais ce fut un processus hautement sélectif et opaque de camouflage conçu en vue d'appuyer le programme du gouvernement conservateur.

La mise à jour économique et financière 2006 comprenait un mélange hétéroclite de réductions et de crédits d'impôt qui ont complètement miné la force collective du Canada en épuisant notre capacité fiscale collective.

L'assiette de réductions et de crédits d'impôt du gouvernement consistait en des remises symboliques — par exemple, une allocation pour la garde d'enfants de 100 \$ par mois (imposable) pour un coût collectif de plus de 2 milliards de dollars, plutôt que la mise en place d'un plan national pour rendre la garde d'enfants universellement accessible et abordable — au détriment du regroupement de nos ressources pour renforcer les services publics qui accroissent notre

capacité à s'entraider et dont nous profitons de façon collective.

En moins d'un an, le gouvernement conservateur, surtout par des réductions d'impôt inappropriées, des versements mal ciblés et des dépenses militaires accrues, a balayé neuf années de surplus qui, comme le démontraient les ABF antérieures, auraient pu être consacrés à différents programmes qui auraient permis de renforcer la situation économique, sociale et environnementale canadienne de façon inestimable.

Cela signifie que, s'il y a une crise du SRAS ou une autre crise imprévue en matière de santé (les experts ne se questionnent plus à savoir si une telle crise surviendra, mais quand elle surviendra), le gouvernement ne pourra répondre, parce que notre capacité fiscale a été dilapidée. Cela signifie que, en l'absence d'une capacité financière adéquate, toute promesse faite par Stephen Harper en matière d'environnement sera sans fondement.

Le gouvernement conservateur n'a laissé de place à aucune erreur, aucun sinistre, aucun nouveau programme ou défi.

Il n'y a aucune stratégie en place pour répondre aux deux problèmes les plus criants de notre époque : l'inégalité du revenu et l'environnement.

Voilà ce qui est survenu après une année d'un gouvernement minoritaire. C'est de la politique à court terme à son pire. Et cela est irresponsable.

Alors que l'incertitude du public concernant la sécurité et la stabilité financières est croissante, le gouvernement conservateur met en œuvre des changements stratégiques et fait des choix de financement qui ne visent en rien cette incertitude. En fait, ses décisions ne feront qu'exacerber les préoccupations et les problèmes auxquels doivent déjà faire face les Canadiens qui sont bien conscients de l'écart croissant entre leurs priorités et celles du gouvernement.

Nous sommes en terrain glissant — un terrain qui crée les conditions pour une insécu-

rité économique, environnementale et sociale massive.

Un écart croissant

Les Canadiens chérissent les programmes sociaux qui nous distinguent des Américains. En fait, la majorité des Canadiens s'inquiètent du fait qu'un écart croissant entre les riches et le reste de la population auquel on ne s'attarde pas rendra le Canada plus près des É.-U. — et ils rejettent cette possibilité.

Malheureusement, malgré un taux de chômage à son plus bas, une forte croissance, un rapport dette-PIB amélioré et une série de surplus budgétaires fédéraux, plus d'un Canadien sur dix vit dans la pauvreté — dont 900 000 enfants. Même si le nombre de Canadiens qui vivent au-delà du seuil de faible revenu après imposition de Statistique Canada a diminué, l'iniquité augmente — entre les régions, entre les hommes et les femmes, entre les travailleurs jeunes et les travailleurs âgés et entre les riches et les pauvres. En moyenne, les 100 premiers PDG canadiens gagnent 240 fois plus que le travailleur moyen canadien. Dans toutes les administrations canadiennes, le salaire minimum est tellement bas qu'en travaillant à temps plein pendant toute une année à ce salaire, une famille ne peut se sortir de la pauvreté.

Les Canadiens perçoivent qu'il y a quelque chose qui cloche et se disent très préoccupés par l'avenir de nos familles, de nos voisins, de nos collectivités, de notre pays et de notre environnement mondial.

En novembre 2006, le Centre canadien de politiques alternatives a diffusé les résultats d'un sondage qui révélait les éléments suivants :

- 76 % des Canadiens croient que l'écart entre les riches et les pauvres au Canada est plus grand qu'il y a dix ans;
- 49 % affirment qu'ils seraient pauvres si on leur enlevait un ou deux chèques de paye;

- 65 % affirment que la plupart des gens n'ont pas bénéficié de la croissance économique du Canada et que ce sont principalement les plus riches qui en ont profité;
- 76 % s'inquiètent du fait qu'un écart croissant entraînera une augmentation des crimes et qu'à moins d'y remédier, le Canada ressemblera aux É.-U..

Ce malaise croissant a été renforcé par un rapport de Statistique Canada de décembre 2006 qui confirmait que l'écart entre les riches et les pauvres avait en fait augmenté et que « les familles du quintile supérieur détenaient 75 % de la richesse totale des ménages en 2005, contre 73 % en 1999 et 69 % en 1984 ».

Au même moment, « la valeur nette médiane des familles du quintile inférieur a stagné entre 1984 et 2005. En fait, la valeur de leur actif n'a jamais dépassé la valeur de leurs dettes au cours de la période allant de 1984 à 2005². »

Bien que les Canadiens les plus riches soient les seuls qui ne sont pas concernés par ce sentiment d'insécurité financière, les préoccupations liées à l'état de l'environnement ne sont pas limitées par les tranches de revenu ou par les codes postaux. De récents sondages montrent que l'environnement est devenu une question aussi importante que les soins de santé pour les Canadiens.

Cependant, même si les données et les sondages montrent clairement une augmentation de l'insécurité financière chez les Canadiens et de la sensibilisation à cette insécurité et de réelles préoccupations quant à l'état du climat — social, économique et environnemental — dans lequel nous vivons tous, le gouvernement fédéral continue de mettre de l'avant ses priorités très différentes : réduction d'impôts pour les Canadiens les plus riches, ce qui réduit également la capacité fiscale nationale de financer les programmes utilisés par les Canadiens; élimination des programmes visant à protéger les plus vulnérables d'entre nous et à garantir une norme d'accès, d'équité

et d'égalité des chances de base; prépondérance de la sécurité — de la sécurité *militaire*.

Il ne fait aucun doute que la sécurité est essentielle à une société saine, féconde, équitable, productive et innovatrice et les élus sont *entièrement* responsables de veiller à la sécurité des citoyens. Les Canadiens reconnaissent cependant que la meilleure façon de créer les conditions idéales de la sécurité — sociale, économique et environnementale — est de tirer profit de notre force collective. De plus, comme l'a révélé un sondage commandé par le CCPA, les Canadiens sont bien conscients des attentes envers les gouvernements quant au rôle qu'ils devraient — et en fait *doivent* — jouer pour veiller à ce que cette sécurité soit obtenue :

- 86 % des répondants ont affirmé que le gouvernement devrait réduire l'écart entre les riches et les pauvres;
- 85 % ont affirmé qu'ils croyaient que si le gouvernement prenait des mesures concrètes, la pauvreté au Canada pourrait être réduite de façon importante;
- 90 % étaient d'avis que la meilleure façon de réduire la pauvreté était de faire en sorte que tous aient un accès à des études et à de la formation postsecondaires;
- 88 % étaient d'avis que l'augmentation du salaire minimum serait utile;
- 80 % étaient d'avis que la création de plus d'espaces en garderie abordables serait utile;
- 85 % étaient d'avis que la création de plus de logements subventionnés abordables serait utile;
- 82 % étaient d'avis qu'il fallait mettre fin aux échappatoires fiscales de sorte que les Canadiens les plus riches et les sociétés payent plus d'impôt.

Nous ne sommes pas les seuls à reconnaître les avantages de programmes publics bien financés

et stables — ou le rôle que le gouvernement joue pour veiller à ce que ces programmes soient maintenus. Les comparaisons internationales montrent qu'une saine assiette fiscale et des programmes sociaux adéquatement financés sont justifiables sur le plan financier et qu'ils en disent long quant à la santé et au bien-être d'une nation et de ses citoyens.

Une étude de décembre 2006 publiée par le CCPA³ compare des pays qui réduisent les impôts comme le Canada et les États-Unis à des pays comme la Finlande et la Norvège qui prélèvent beaucoup plus d'impôt dans leur population. Elle a révélé que les pays nordiques ayant des taux d'imposition suffisants présentaient :

- des taux de pauvreté plus faibles, une meilleure distribution du revenu et une plus grande sécurité économique des travailleurs;
- un PIB par habitant plus élevé;
- des taux d'épargne des ménages et d'épargne nationale nette plus élevés;
- une plus grande innovation, y compris un pourcentage plus élevé du PIB consacré à la recherche-développement;
- un classement plus élevé dans l'échelle de compétitivité du Forum économique mondial;
- des taux d'achèvement d'études secondaires et universitaires plus élevés;
- une consommation de drogue plus faible, des heures de loisir plus nombreuses et une satisfaction de vivre plus élevée.

En comparaison, les États-Unis, qui réduisent les impôts, se retrouvent presque derniers parmi les 21 pays industrialisés lorsqu'on examine un nombre impressionnant d'indicateurs sociaux et se classent de loin comme le pays le plus disfonctionnel.

Donc, malgré les déclarations des groupes qui demandent des réductions d'impôt, rien ne

prouve que les impôts soient dommageables à la santé et à la prospérité économiques d'une nation et de ses citoyens : bien au contraire, les sociétés qui ont une assiette fiscale saine sont parmi les plus compétitives et les plus équitables et offrent davantage de sécurité financière aux personnes.

Il semble donc évident que :

- Les Canadiens veulent un gouvernement fédéral qui cherche activement à résoudre les problèmes auxquels nous devons faire face à l'échelle nationale et internationale.
- Les réductions d'impôt nuisent au maintien de la santé et de la prospérité des gens, elles ne le favorisent pas; en fait, les pays qui ont une assiette fiscale adéquate ont des résultats bien supérieurs aux pays qui ont adopté une politique de réduction d'impôt lorsqu'on examine des indicateurs économiques et sociaux clés.

Création des conditions pour une réelle sécurité : ABF 2007

En réponse à la façon dont les Canadiens montrent leur engagement envers la force collective chaque jour et dans le but de la reconnaître, l'ABF 2007 donne un espoir. Elle montre — de façon complète et prudente au niveau fiscal — comment tirer profit de nos ressources collectives et décrit les programmes qui doivent être financés en conséquence. Contrairement à la trajectoire actuelle du gouvernement fédéral, elle donne un espoir pour l'avenir en s'appuyant sur les valeurs qui font que nous sommes Canadiens et en affirmant les avantages de notre force collective.

L'*Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2007* donne une stratégie pour l'atteinte de la sécurité sociale, économique et environnementale par une réduction de la pauvreté et des inégalités. Elle comprend différentes politiques sociales et économiques, y compris des stratégies de développement économique communau-

taire et de créations d'emplois, des programmes d'éducation et de formation, des politiques fiscales et des améliorations aux programmes sociaux.

Elle donne un plan qui permettra aux **Premières nations** d'occuper la place qui leur revient au sein de la société et de l'économie canadiennes — et elle s'attaque à la réduction actuelle des possibilités économiques, à la réduction du potentiel de la population active et à la croissance des dépenses en santé et des coûts sociaux. En plus de respecter le cadre du plan d'action à l'intention des Premières nations établi à Kelowna et de prévoir un financement pour répondre aux préoccupations et aux besoins propres aux Autochtones qui vivent dans les centres urbains, l'ABF vise également à protéger et à accroître le très efficace réseau des centres d'amitié.

Elle renverse les **politiques agricoles** du gouvernement conservateur — des politiques qui ont retiré aux agriculteurs leur pouvoir sur le marché — de façon à veiller au maintien d'un système alimentaire qui dessert les intérêts canadiens.

Tout en adoptant une approche de collaboration pragmatique quant aux relations avec les **États-Unis**, approche qui convient aux nations interdépendantes ayant de nombreux intérêts et valeurs communs, l'ABF 2007 met fin à l'intégration profonde avec les États-Unis et limite le pouvoir des entreprises internationales de façon à accroître celui des citoyens et remet en question l'ALENA lorsque les priorités fondamentales canadiennes sont en jeu. Elle décrit une politique de sécurité des ressources canadiennes qui vise à limiter la production et l'utilisation d'énergie, qui limite les incidences environnementales de ces activités, qui met fin aux exportations d'eau libre et qui favorise le traitement à l'intérieur du pays.

L'ABF réorientera le Canada vers des services **d'apprentissage et garde des jeunes enfants (AGJE)** de qualité pour tous les enfants (des serv-

ices sans but lucratif, financés directement et sujets à contrôle) par une législation nationale qui garantit un financement assuré par des transferts sociaux dédiés à la garde des enfants.

L'ABF remettra le programme urbain sur ses rails à l'aide d'une stratégie nationale des collectivités, d'un ministère voué au développement des collectivités, de lois adéquates, d'un investissement suffisant et d'une planification économique inclusive pour **les cités et les collectivités** de toutes les tailles.

En plus de mettre en œuvre des mesures fiscales visant à apporter une certaine aide financière aux artistes canadiens, l'ABF accroîtra et stabilisera le financement des programmes fédéraux en **arts et culture** et le Fonds canadien de télévision, elle mettra la priorité sur les programmes « Un avenir en art » du ministère du Patrimoine canadien et renversera les coupures faites par les conservateurs en 2006 pour différents programmes d'arts et de culture.

L'ABF vise à redéfinir le rôle des Forces armées de façon à mettre l'accent sur le maintien de la paix, l'appui à la souveraineté et l'aide en cas de catastrophe plutôt que sur le combat. La majeure partie des augmentations proposées aux dépenses liées à la **défense** présentement mises en œuvre par le gouvernement visent le combat et ne seraient donc plus requises. L'ABF s'engage à faire en sorte que les salaires des militaires ne soient pas touchés (au contraire, si l'examen des dépenses mène à des économies allant au-delà des cibles, ces économies pourraient être utilisées pour accroître le salaire des militaires) et à faire en sorte que les dépenses nécessaires à la santé et à la sécurité de tous les membres du personnel militaire seront faites.

L'ABF reconnaît que les coupures faites à l'**assurance-chômage/emploi** il y a dix ans ont mené à un programme qui ne comble pas les besoins des Canadiens. Elle diminuera les obstacles à l'admissibilité à l'AE, accroîtra les prestations, maintiendra les primes et augmentera le maximum de la rémunération assurable. L'ABF augmentera

également la formation pour les personnes sans emploi et améliorera l'accès aux services d'AE.

L'ABF met en œuvre un plan pour l'**environnement** visant à répondre aux problèmes, à entraîner des avantages économiques, sociaux, environnementaux et liés à la santé humaine et fera progresser le Canada pour qu'il retrouve son rôle de chef de file international en matière d'environnement.

L'ABF reconnaît que même si en théorie les **femmes** ont des droits égaux, il reste encore beaucoup de travail à faire pour que ces droits deviennent la réalité de toutes les femmes au Canada. Comme première mesure, l'ABF ramènera les cinq millions de dollars qui ont été visés par des compressions budgétaires pour les activités de Condition féminine et augmentera le financement de projets pour le Programme de promotion de la femme.

L'ABF s'attaquera au problème du **déséquilibre fiscal** par un financement fédéral accru dans les secteurs des politiques publiques qui en ont le plus besoin afin de renforcer les fondements des politiques publiques canadiennes. Le gouvernement fédéral doit revoir son rôle en tant que leader pour la mise en place et la promotion de normes nationales pour les services publics importants.

En plus d'une exécution rigoureuse de la *Loi canadienne sur la santé* et de la protection du **système de soins de santé financé par l'État** de notre pays, l'ABF mettra en place un régime d'assurance-médicaments et fera des investissements importants en éducation et en formation en vue de répondre à la crise imminente de la main-d'œuvre dans le système de santé et à ses incidences sur l'efficacité, la qualité et l'accessibilité des soins de santé au Canada.

Le Canada n'a toujours pas le cadre national du **logement** qu'on lui promet depuis longtemps, au moment même où près de 1,5 million de familles canadiennes ont désespérément besoin d'un logement abordable et décent. L'ABF concrétisera les investissements promis et aidera à répondre aux besoins de financement accrus et prolongés

pour donner aux collectivités la stabilité et la prévisibilité nécessaires pour qu'elles soient des partenaires à part entière de la construction de logements abordables.

Le paysage industriel canadien change et les récentes coupures dans les dépenses pour les programmes fédéraux qui visaient à accroître les aptitudes et la mobilité des travailleurs suggèrent que le gouvernement actuel a choisi d'ignorer ceux qui ont le plus besoin d'aide, plus particulièrement les jeunes travailleurs et les travailleurs adultes désavantagés qui ont des problèmes d'alphabétisation.

L'ABF préconise une nouvelle approche au **développement sectoriel et industriel** et s'engage à réinvestir dans la capacité du gouvernement et dans ses politiques qui visent à soutenir les travailleurs canadiens au sein d'une économie qui change rapidement. Cette stratégie industrielle complète favorisera l'intégration des différents secteurs de notre économie, amènera le Canada à jouer un rôle prépondérant quant aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale et nous aidera à créer de nouvelles industries durables, ainsi que de nouveaux emplois « écologiques ».

L'ABF reconnaît également la nécessité d'investir dans les programmes de formation en milieu de travail de façon à ce que tous les Canadiens puissent acquérir des connaissances et des aptitudes pratiques dans des milieux de travail qui favorisent l'apprentissage dans leur culture.

À l'heure actuelle, l'aide au **développement international** du Canada n'est que de 0,32 % du PIB (produit intérieur brut), soit moins de la moitié de la cible de l'ONU de 0,7 % d'ici 2015. L'ABF établira un échéancier ferme pour que le Canada atteigne la cible de 0,7 % d'ici 2015 avec des dépenses visant spécifiquement à éradiquer la pauvreté, à respecter les obligations du Canada en matière de droits de la personne et à tenir compte des perspectives de la société civile et des pauvres, au Canada et à l'étranger.

L'ABF s'inspirera du programme de 2005 du Parlement pour réduire les frais d'inscription en

vue de réduire les coûts les plus apparents des **études postsecondaires** et la dette des étudiants avec le temps. L'ABF retirera également les études postsecondaires du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et créera un nouveau transfert pour études postsecondaires régi par une loi sur les études postsecondaires afin de garantir l'accessibilité, la responsabilité et la qualité.

L'ABF reconnaît que la prestation des services publics par l'État est presque toujours plus efficace et moins coûteuse que la prestation par le secteur privé et que les services sont de meilleure qualité et mieux contrôlés quant à la responsabilité. De plus, des services publics décentes font en sorte que tous ont l'occasion de contribuer à la société, ce qui réduit les iniquités et améliore l'économie. Des services publics de qualité accroissent notre sécurité économique, sociale et environnementale collective en général. Malgré tout, le gouvernement conservateur (et auparavant libéral) continue de favoriser (en partie par des mécanismes de financement) et de mettre en œuvre **des partenariats publics-privés et d'attribuer des marchés** pour les services publics.

L'ABF redirigera les fonds fédéraux pour appuyer les services publics, pas les services privés, et réduira l'utilisation de l'impartition dans les services publics fédéraux. De plus, l'ABF rendra les processus budgétaires plus transparents et plus démocratiques en veillant à ce qu'il y ait un bureau du budget parlementaire indépendant pour analyser les incidences générales financières, économiques, environnementales et sociales des mesures budgétaires proposées — y compris l'analyse des incidences selon le sexe.

Un cinquième des femmes âgées célibataires vivent dans la pauvreté, même lorsque l'on tient compte des transferts gouvernementaux et des crédits d'impôt. L'ABF entreprendra un examen important du **système de revenu de pension** pour garantir qu'il réponde aux besoins d'une population active qui évolue et qu'il s'attaque aux préoccupations de ces groupes qui sont confrontés à

une incertitude et à une insécurité croissantes à mesure qu'ils prennent de l'âge — particulièrement les femmes âgées qui restent seules.

* * *

Il ne fait aucun doute que l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2007 met en place un plan ambitieux. Elle vise à corriger des années de négligence — une négligence envers les plus vulnérables d'entre nous et les programmes sociaux dont nous profitons tous en tant que société et qui tirent profit de notre force collective. Cependant, dans la poursuite d'une tradition de plus de dix années d'alternatives budgétaires pour le gouvernement fédéral, l'*ABF 2007 : Notre force collective* amène des décisions financières éclairées visant à répondre aux problèmes sociaux les plus criants, à créer les conditions pour une croissance économique et à garantir une réelle sécurité pour tous les Canadiens.

Alors qu'au cours des dernières années, l'*ABF* était en mesure de financer les programmes sociaux et les priorités à partir des surplus accumulés, les récentes politiques des conservateurs de Stephen Harper ont changé le paysage fiscal de façon dramatique. Des réductions d'impôt mal avisées et mal ciblées ont drainé les surplus des années précédentes : il n'y a simplement plus de place au niveau fiscal pour permettre à Stephen Harper de respecter ses engagements pour davantage de réductions d'impôt sans qu'il ait à effectuer des coupures massives dans les dépenses.

Ces deux orientations stratégiques — les réductions d'impôt et les coupures dans les programmes — feront qu'il sera impossible pour le gouvernement fédéral de répondre aux problèmes qui préoccupent les Canadiens : les iniquités croissantes, les soins de santé, l'environnement. En d'autres termes, les conservateurs mettent en œuvre des politiques qui minent complètement notre force collective et qui ne feront qu'accroître le sentiment d'insécurité ressenti par tous les Canadiens, sauf les plus riches.

L'*ABF* reverse les réductions d'impôt les plus problématiques des conservateurs — les réductions

qui en font peu pour aider les personnes dans le besoin et qui représentent la dilapidation de notre capacité fiscale collective — en vue d'utiliser les sommes que nous versons en impôts d'une façon plus efficiente et plus équitable. Nous sommes engagés à redéfinir le rôle des Forces armées pour le faire passer d'un rôle de combat à un rôle de maintien de la paix, d'appui à la souveraineté et d'aide en cas de catastrophe.

Le plan décrit dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de cette année garantira un accès à des études supérieures de qualité, abordables et contrôlées et commencera à s'attaquer à l'écrasante dette qui pèse sur bon nombre des jeunes Canadiens. Elle mettra en place un régime d'assurance-médicaments national, une stratégie nationale relative à l'habitation et un programme universel de garde d'enfants. En respectant les modalités établies à Kelowna, elle commencera à remplir nos obligations envers nos Premières nations et nos peuples autochtones. Elle créera un nouveau pacte réel avec les villes et les collectivités en réponse au problème des infrastructures en décrépitude et aux années de négligence financière. Elle renforcera le système d'assurance-emploi afin qu'il réponde aux besoins et aux réalités changeantes de la population active. Elle répondra au réel déséquilibre fiscal : celui entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux et nos Premières nations. Plus important encore, elle répondra aux deux problèmes les plus importants de notre époque : les iniquités et l'état de notre environnement.

L'*ABF* tire profit de notre force collective pour renforcer les politiques et les institutions qui garantissent notre prospérité, notre productivité et notre niveau de vie. Elle met en place un plan qui fera du Canada une société beaucoup plus équitable, prospère, durable et sécuritaire — une société qui tire pleinement profit de nos meilleures ressources en tant que nation : un engagement collectif et des mesures collectives.

Le cadre fiscal de l'ABF

Vers une réserve financière vide : La grande transformation du débat fiscal fédéral

Au cours des dernières années, les Canadiens se sont habitués à voir d'importants excédents budgétaires fédéraux. Ces excédents budgétaires ont alimenté le débat public sur la manière dont Ottawa devrait utiliser cette marge de manœuvre financière : devrait-elle être affectée au remboursement de la dette, à la réduction d'impôt ou à l'augmentation des dépenses?

Maintenant, ce débat devient rapidement caduc.

Au cours de ses premiers mois au pouvoir, le gouvernement fédéral a introduit un budget prévoyant au cours de sa première année des réductions d'impôt d'une valeur estimée à 9,9 milliards de dollars. Ces réductions d'impôt, de même que la promesse de remboursement de la dette au rythme de 3 milliards de dollars chaque année, ont englouti la majeure partie des excédents budgétaires futurs estimés. Le budget de 2006 ne contenait que deux nouvelles mesures de dépenses dignes de mention : 1) un versement mensuel en espèces imposable en remplacement du programme national de garderies qui en était aux premières étapes de mise en œuvre sous l'ancien gouvernement, et 2) l'augmentation des dépenses militaires.

Le ministère des Finances a indiqué que compte tenu des mesures introduites dans le budget de 2006, les excédents budgétaires futurs ont disparu. Sans les réductions d'impôt et les autres mesures introduites dans le budget de 2006, le gouvernement pourrait s'attendre à un excédent budgétaire de « statu quo » de 17,8 milliards de dollars en 2006–2007 et de 19,4 milliards de dollars en 2007–2008. À la suite des mesures introduites dans le budget de 2006, cependant, le gouvernement a indiqué que la marge de manœuvre financière ne s'élevait qu'à 600 millions de dollars pour 2006–2007 et à 1,4 milliard de dollars pour 2007–2008.

Il ne s'agit certainement pas d'une marge de manœuvre financière suffisante pour appuyer des initiatives à grande échelle. Il faut se rappeler que le gouvernement conservateur a aussi abandonné la pratique du gouvernement libéral d'intégrer les réserves d'urgence et les fonds de produit économique à ses budgets fédéraux. Par conséquent, les estimations d'excédents maintenant faites par le ministère des Finances sont dénuées de cette forme particulière de réserve.

Des nouvelles plus récentes indiquent que la réserve financière n'est pas encore vide. La *Mise à*

jour économique et financière de novembre 2006 du gouvernement a projeté des excédents de l'ordre de 2 à 3,6 milliards de dollars par année au cours des prochaines années⁴. Si le gouvernement ne rembourse pas davantage la dette et abandonne l'engagement de procéder à des réductions d'IRP financées par des économies produites par la réduction de la dette (comme l'ABF le recommande), les excédents disponibles se situeront entre 6,1 et 7,3 milliards de dollars par année. Un rapport récent de l'économiste Don Drummond de la Banque TD laisse voir encore plus de marge de manœuvre financière : environ 1,8 à 2,8 milliards de dollars de plus que ce qu'indiquaient les projections de novembre du gouvernement⁵.

Le gouvernement conservateur a transformé la situation financière en seulement un budget. Malgré des estimations d'excédents budgétaires beaucoup plus élevées que ce qui avait été antérieurement indiqué, des excédents budgétaires de l'ordre de 3,7 à 5,2 milliards de dollars (c.-à-d. le montant de l'excédent non affecté au remboursement de la dette ou aux réductions d'impôt), le gouvernement fédéral aura de la difficulté à défrayer le coût des promesses qu'il a déjà faites et encore plus à financer de nouvelles dépenses au chapitre de l'infrastructure sociale et matérielle du Canada.

Le gouvernement fédéral a promis de régler le déséquilibre fiscal, de modifier l'imposition des gains en capital, d'augmenter les dépenses militaires d'un montant supérieur aux augmentations considérables déjà mises en œuvre dans les budgets de 2005 et de 2006 et de réduire le temps d'attente en matière de soins de santé. La *Mise à jour économique et financière* a indiqué la manière dont le gouvernement prévoit financer la réduction de la TPS, quoique son argument manque de crédibilité (comme on le voit plus loin dans ce chapitre).

Y aura-t-il suffisamment d'argent pour défrayer le coût de ces promesses de même que le coût des nouvelles promesses contenues dans le

budget de 2007? La prévision fiscale du CCPA (tableau 3) indique que même en fonction des projections d'excédents budgétaires les plus optimistes, la capacité fiscale ne permettra pas le défrayment des coûts des promesses non encore tenues du gouvernement conservateur et permettra encore moins le défrayment des coûts de toute nouvelle promesse à annoncer dans le budget de 2007⁶. Nous ne sommes pas les seuls à faire cette évaluation. Comme le rapport de la Banque TD déjà cité le conclut, il est difficile de voir comment le gouvernement pourrait réaliser toutes les mesures énoncées dans le contexte du budget de 2007 et demeurer responsable sur le plan fiscal.

Cela signifie manifestement que les Canadiens peuvent s'attendre à voir des coupures de dépenses importantes si le gouvernement désire éviter un déficit au cours des prochaines années.

Le débat fiscal a été inversé. Plutôt que de se demander comment nous utiliserons les excédents budgétaires pour rebâtir les programmes sociaux et les infrastructures, nous nous demanderons bientôt quelles nouvelles réductions de dépenses seront requises pour défrayer le coût de la prochaine ronde de promesses de réduction d'impôt.

Comment le gouvernement conservateur défrayera-t-il le coût de ses promesses?

En dissipant en grande partie les « excédents de planification »⁷ à venir en un seul budget, le gouvernement s'est créé un problème politique. En tant que gouvernement minoritaire, il désire faire d'autres promesses en vue des prochaines élections. Étant donné qu'il est suicidaire politiquement d'accuser un déficit budgétaire (malgré la solide justification économique des déficits au cours des ralentissements économiques), le gouvernement conservateur se trouve dans une impasse.

Le problème est d'autant plus grave que la perspective macroéconomique s'est détériorée

depuis la *Mise à jour économique et financière* de novembre. Si le ralentissement prévu de la croissance économique se concrétise, le gouvernement fera face à une autre pression à la baisse de sa marge de manœuvre financière. Les Canadiens qui font le calcul commenceront à réaliser que des coupures de dépenses importantes seront nécessaires si le gouvernement met en œuvre d'autres réductions d'impôt.

D'ailleurs, le programme électoral conservateur de 2005 laissait entendre que d'importantes coupures de dépenses étaient à venir. Ce programme indiquait que les Conservateurs prévoient économiser 22,5 milliards de dollars entre 2006–2007 et 2010–2011 en modérant les dépenses au chapitre des subventions et des contributions et au sein des ministères et des organismes gouvernementaux⁸. Ces coupures de dépenses s'ajoutent aux « réaffectations » faites lorsque le gouvernement conservateur a annulé le plan national de garderies et le fonds sur les changements climatiques que l'ancien gouvernement libéral avait intégrés à ses estimations de dépenses antérieures.

Par contre, aucun gouvernement minoritaire ne se réjouit à la pensée de commencer une autre campagne électorale alors qu'on le soupçonne de plus en plus d'être forcé à se lancer dans une réduction massive du gouvernement pour défrayer le coût de ces réductions d'impôt. Nous prévoyons que le gouvernement concoctera d'autres moyens de créer une marge de manœuvre financière (ou de donner l'impression qu'il dispose d'une marge de manœuvre financière), pour donner l'impression qu'il peut se permettre les mesures qui figureront vraisemblablement dans le prochain budget fédéral.

Manière dont le gouvernement conservateur pourrait défrayer le coût de réductions d'impôt supplémentaire

1) Projections créatives

Le gouvernement fédéral aura de la difficulté à faire paraître généreuse la marge de manœuvre financière, particulièrement au cours des prochaines années lorsque le coût global de ses promesses sera comptabilisé dans le budget. Un exemple particulièrement frappant de cette situation est clairement ressorti des projections d'excédents du gouvernement figurant dans la *Mise à jour économique et financière*.

Depuis un certain temps, il est évident que la réduction d'un autre point de TPS ne sera pas abordable dans un proche avenir (sans déficit). Pourtant, il a été promis dans la *Mise à jour économique et financière* que cette réduction de la TPS serait effectuée à compter de 2010–2011. Or, l'excédent budgétaire bondit en même temps que la réduction de la TPS commence à prendre effet.

Cela donne lieu à certaines prévisions budgétaires fascinantes. L'excédent sous-jacent projeté grimpe de plus de 50 % (passant de 6,1 milliards de dollars en 2009–2010 à 9,4 milliards de dollars en 2010–2011), soit juste à temps pour commencer à défrayer le coût de la réduction de la TPS. Lors de l'exercice suivant, lorsque l'effet intégral du coût de 6,4 milliards de dollars de la réduction de la TPS se fait sentir, l'excédent budgétaire fait un autre saut de 45 % pour atteindre 13,7 milliards de dollars. Il est difficile de croire que le gouvernement « connaît » des bonnes nouvelles qui feront en sorte que les projections relativement stables de l'excédent budgétaire sous-jacent augmentent de plus du double entre 2009–2010 et 2011–2012, soit l'année où une promesse coûteuse se réalise.

2) Réaffectation plus agressive des dépenses

Réduire les dépenses publiques est risqué politiquement, et le gouvernement préférerait re-

porter après les prochaines élections le débat public sur les coupures de dépenses. Toutefois, le besoin de créer une marge de manœuvre financière pourrait forcer le gouvernement à appliquer plus agressivement son processus de réaffectation des dépenses. Étant donné que la réaffectation des dépenses constitue un processus plutôt nébuleux, il pourrait être plus acceptable politiquement de procéder à des coupures de cette manière plutôt que de les assujettir à un débat parlementaire complet.

L'automne dernier, le gouvernement a annoncé les résultats de son premier examen des dépenses : une longue liste de compressions imposées à Condition féminine Canada, aux groupes d'alphabétisation, aux organismes artistiques et à d'autres.

3) Privatisation d'actifs

Le gouvernement peut générer des entrées de fonds en vendant des actifs. Par exemple, les médias ont rapporté des pourparlers au sujet de la vente de diverses propriétés du gouvernement, y compris Énergie atomique du Canada et les lucratives activités d'assurance-prêt hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Or, la privatisation d'actifs constitue une solution à court terme au problème de la capacité fiscale. La privatisation d'actifs mène souvent à des pressions financières par la suite, étant donné que le gouvernement doit renoncer aux recettes continues produites par les actifs (par exemple, les activités d'assurance-prêt hypothécaire de la SCHL génèrent environ 1 milliard de dollars par année pour le gouvernement) ou doit engager des frais à l'avenir pour acheter les services liés aux actifs (cela se produit lorsque des édifices appartenant au gouvernement sont vendus et que le gouvernement les loue pour les utiliser par la suite).

Dans le cas des espaces à bureau, la privatisation d'actifs coûtera en définitive davantage au gouvernement que s'il avait conservé la propriété

de ces édifices. S'appuyant sur la justification que les édifices ont besoin de rénovations importantes, le gouvernement pourrait les vendre de manière à ce que les nouveaux propriétaires engagent ces dépenses. Dans ce cas, le coût des rénovations sera défrayé au moyen d'une augmentation des loyers (auxquels s'ajoute la marge bénéficiaire du propriétaire).

Comment payons-nous pour ce que nous disons

Dans un débat fiscal honnête, légitime et évolué, toutes les options doivent être sur la table. Il n'est pas acceptable de faire des promesses pour ensuite cacher aux Canadiens leur mode de financement.

L'ABF de cette année s'attaque à ce défi. Nous indiquons clairement que les mesures comprises dans notre ABF ne peuvent être entièrement financées au moyen des excédents budgétaires à venir, et nous proposons une méthode responsable sur le plan fiscal pour défrayer le coût de notre programme de services et d'infrastructure publics.

Nous présentons ci-après une prévision mise à jour des finances fédérales. Compte tenu de la marge de manœuvre financière que nous prévoyons, jointe à certaines augmentations d'impôt et au processus d'« examen et de réaffectation des dépenses » de l'ABF, nous démontrons qu'il est possible et abordable de rebâtir en grande partie l'infrastructure sociale et matérielle du Canada — *si nous prenons des décisions fiscalement honnêtes en fonction d'une évaluation fiscale réaliste.*

La perspective macroéconomique de l'ABF

Depuis le premier budget fédéral du gouvernement conservateur déposé en mai 2006, la perspective de croissance du PIB réel s'est assombrie progressivement. Le tableau 1 indique la détérioration

TABEAU 1 Préviation macroéconomique du consensus du CCPA comparativement au budget de 2006 et à la Mise à jour économique et financière de 2006 (MEF)

(En pourcentage)

Croissance du PIB réel	2006	2007	2008
Budget de mai 2006	3,0	2,7	2,9
Mise à jour économique et financière de novembre	2,8	2,7	3,0
Consensus actuel du CCPA	2,7	2,2	2,8
Inflation du PIB			
Budget de mai 2006	2,9	1,8	1,6
Mise à jour économique et financière de novembre	2,1	1,9	1,9
Consensus actuel du CCPA	2,1	1,5	2,1
Croissance du PIB nominal			
Budget de mai 2006	6,0	4,6	4,6
Mise à jour économique et financière de novembre	5,0	4,6	4,9
Consensus actuel du CCPA	4,8	3,7	4,9
Taux des bons du Trésor à trois mois			
Budget de mai 2006	4,0	4,1	4,3
Mise à jour économique et financière de novembre	4,1	3,9	4,2
Consensus actuel du CCPA	4,2	3,8	4,3
Taux des obligations d'État à dix ans			
Budget de mai 2006	4,4	4,5	5,1
Mise à jour économique et financière de novembre	4,3	4,3	4,6
Consensus actuel du CCPA	4,0	4,2	4,7
Croissance du PIB réel des États-Unis			
Budget de mai 2006	3,4	3,0	3,1
Mise à jour économique et financière de novembre	3,4	2,5	3,1
Consensus actuel du CCPA	3,3	2,5	3,0

des conditions de croissance économique. Nous avons établi les projections macroéconomiques du « consensus actuel du CCPA » figurant au tableau 1 au moyen de la consultation de plusieurs prévisions accessibles au public.

Le budget fédéral de mai 2006 projetait une croissance économique réelle de 3,0 % pour 2006. À l'heure actuelle, nos projections du consensus du CCPA s'établissent à 2,7 %. Cette croissance plus faible du PIB réel, combinée à une inflation prévue moins élevée, donne lieu

à une projection de croissance du PIB nominal de 4,8 %. Il s'agit d'une diminution considérable dans les projections de croissance économique comparativement à la croissance de 6 % du PIB nominal projetée dans le budget de 2006 et de la croissance de 5 % du PIB nominal projetée par la *Mise à jour économique et financière* de novembre 2006.

La perspective de croissance économique pour 2007 s'est également détériorée. La dernière *Mise à jour économique et financière* projetait une cr-

oissance économique réelle de 2,7 %. Quelques mois plus tard seulement, nos projections du consensus du CCPA ont été abaissées à 2,2 %. La croissance du PIB nominal a été révisée à la baisse, passant du taux de 4,6 % figurant dans le budget de 2006 à 3,7 % dans notre prévision du consensus.

La perspective de croissance économique plus pessimiste pour 2007 est en grande partie causée par le début d'un ralentissement de l'économie américaine. La croissance économique canadienne est également touchée par le taux de change élevé de la monnaie canadienne (par rapport au dollar américain), ce qui a mené à une régression de la balance commerciale.

À long terme, nous présumons que l'économie américaine rebondira vers la fin de 2007 et qu'elle commencera à croître de nouveau en 2008. Cela stimulera la croissance de l'économie canadienne. Par conséquent, on prévoit une croissance du PIB nominal de 4,9 % pour 2008. Étant donné que la plupart des prévisions consultées dans le cadre de la préparation de la prévision du consensus du CCPA ne vont pas plus loin que 2008, nous suivons le gouvernement en présumant une croissance du PIB nominal de 4,7 % par la suite.

Ces projections sont assorties de risques de baisses importants, y compris la possibilité que l'économie américaine croisse plus lentement que prévu. Dans la mesure où un de ces scénarios plus pessimistes se concrétise, la croissance économique pourrait être inférieure aux indications figurant au tableau 1, de sorte que les excédents budgétaires projetés seraient également plus faibles.

Malgré les projections réduites de croissance économique pour 2007, il n'y aura vraisemblablement aucun incitatif monétaire. La Banque du Canada a récemment décidé de ne pas réduire le taux d'escompte pour la cinquième fois consécutive et semble peu encline à modifier cette position dans un proche avenir⁹. Dans la *Mise à jour économique et financière* de novembre, qui projetait une croissance du PIB réel de

2,7 %, on prévoyait des taux d'intérêt à court terme de 3,9 %¹⁰. Depuis lors, la perspective de croissance économique réelle a été réduite considérablement, mais la prévision du consensus du CCPA indique que les taux d'intérêt à court terme ne diminueront qu'à 3,8 % et qu'ils augmenteront encore plus rapidement en 2008. Les taux d'intérêt à long terme devraient augmenter malgré les projections figurant dans la prévision du consensus du CCPA.

La justification de la Banque du Canada pour son refus de diminuer les taux d'intérêt est digne de mention. La Banque prétend que la croissance de la productivité canadienne est si décevante qu'elle n'ose pas réduire les taux d'intérêt par crainte d'alimenter l'inflation. Un tel raisonnement mène à une impasse. Des taux d'intérêt plus bas encourageraient l'investissement nécessaire à l'augmentation de la croissance de la productivité, mais la Banque soutient qu'elle n'ose pas réduire les taux d'intérêt étant donné que la croissance de la productivité n'est pas suffisamment élevée. On se demande comment ce cycle pourrait être interrompu, à moins naturellement que le gouvernement prévoit d'augmenter considérablement son investissement dans les infrastructures afin de stimuler la productivité.

Cette impasse s'ajoute aux inquiétudes selon lesquelles le Canada pourrait souffrir de ce qu'on appelle le « syndrome hollandais », où la croissance d'un secteur de l'économie (dans le présent cas, l'énergie) contribue à des difficultés dans d'autres secteurs (notamment la fabrication). L'augmentation rapide du prix des exportations de l'énergie a entraîné une pression à la hausse sur le dollar canadien, ce qui a diminué la compétitivité du secteur de la fabrication. Les tenants de ce point de vue craignent que la situation actuelle nuise à la croissance du PIB réel canadien à moyen et à long terme, particulièrement si les prix du pétrole et des autres matières premières remontent. À la lumière de la position de la Banque du Canada à l'égard des taux d'intérêt, qui dissuade l'investissement dans le

secteur de la fabrication, le « syndrome hollandais » du Canada pourrait s'aggraver.

Les projections de l'ABF fondées sur un budget fédéral maintenant le statu quo

La perspective macroéconomique semble effectivement plus négative qu'elle ne l'était il y a seulement quelques mois lorsque la Mise à jour économique et financière a été publiée. La diminution de la projection de croissance économique entraîne une pression à la baisse sur les excédents budgétaires (les recettes fiscales diminuent lorsque l'économie ralentit). Nous nous attendons donc à ce que les excédents des prochains budgets soient moins importants que les excédents prévus dans la Mise à jour économique et financière de novembre.

Pourtant, les experts, avec en tête la Banque TD dont le rapport est mentionné précédemment, prévoient des excédents du budget fédéral *plus élevés* que les excédents prévus en novembre. Cet optimisme est causé en grande partie par les résultats budgétaires préliminaires pour les neuf premiers mois de l'exercice 2006–2007 publiés dans *La revue financière* du ministère des Finances. Dans le cadre des projections budgétaires du CCPA, nous avons tendance à examiner ces résultats préliminaires avec beaucoup de prudence puisque les résultats préliminaires peuvent être modifiés considérablement. Et, comme l'a démontré l'expérience récente, beaucoup de choses peuvent se produire lors des derniers mois de l'exercice et dans les ajustements faits avant la publication des résultats définitifs.

La présente section fournit une estimation selon l'ABF de la marge de manœuvre financière dont dispose le gouvernement à l'aube du budget de 2007. Elle est fondée sur la perspective macroéconomique exposée précédemment. Cette prévision est fondée sur une présomption de « statu quo », ce qui signifie qu'elle n'intègre que les renseignements confirmés explicitement en ce qui a trait aux recettes et aux dépenses du

gouvernement. Nous ne tentons pas de deviner ce que le gouvernement « pourrait » faire.

Notre excédent du budget fédéral maintenant le statu quo peut être interprété comme le montant de la marge de manœuvre financière dont dispose le gouvernement pour financer de nouvelles mesures dans son budget de 2007 (et les mesures contenues dans l'ABF).

Recettes

Le rapport de la Banque TD (entre autres) indique que la solide croissance des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) fonde l'augmentation des projections de recettes par rapport aux projections figurant dans la Mise à jour économique et financière. Les résultats préliminaires pour les neuf premiers mois de l'exercice indiquent effectivement d'importantes recettes tirées de l'IRP. Les motifs de cette situation ont fait l'objet de nombreux débats. Puisque les réductions d'impôt réduisent les recettes, nous nous attendons à ce qu'une pression à la baisse soit exercée sur les recettes tirées de l'IRP en raison des réductions d'impôt contenues dans le budget de 2006. Par ailleurs, il se peut que la croissance des revenus des particuliers à revenu élevé — provenant des salaires et des gains en capital — ait fait augmenter les recettes tirées de l'IRP¹¹. La Banque TD suppose même qu'il pourrait y avoir certains problèmes avec la mesure de la croissance du revenu des particuliers de Statistique Canada qui contribuent à ce casse-tête.

À la lumière de cette controverse concernant l'évolution des recettes tirées de l'IRP, nous avons décidé d'agir avec prudence. Nous prévoyons des recettes tirées de l'IRP supérieures aux recettes indiquées dans la Mise à jour économique et financière de 2006–2007, mais au cours des prochaines années nous suivons l'analyse du gouvernement liée aux recettes tirées de l'IRP qui est présentée dans la Mise à jour économique et financière. Compte tenu du débat actuel au sujet des raisons fondant les estimations prélimi-

naires élevées en matière de recettes tirées de l'IRP dans le présent exercice, nous jugeons qu'il est imprudent de présumer que de telles recettes se poursuivront indéfiniment. Le ministère des Finances devrait être le mieux placé pour faire la distinction entre le « bruit » et les tendances des recettes tirées de l'IRP (quoique les avantages en matière d'information dont bénéficie le ministère des Finances ne se traduisent pas nécessairement toujours par des prévisions plus exactes car des considérations politiques entrent en jeu). Par conséquent, nos recettes tirées de l'IRP prévues représentent le même pourcentage du PIB que les projections figurant dans la *Mise à jour économique et financière*, même si elles sont légèrement inférieures en dollars étant donné la révision à la baisse des estimations de croissance du PIB. Néanmoins, un ratio IRP/PIB de 7,8 % demeure supérieur de 0,2 % aux ratios IRP/PIB de 2005–2006 et de 2006–2007.

Les projections concernant les futures recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sont fondées en grande partie sur les attentes relatives à la rentabilité des sociétés. Malheureusement, le ministère des Finances ne divulgue pas ces attentes dans la *Mise à jour économique et financière* (ou ailleurs). Les auteurs de prévisions du secteur privé consultés par le CCPA dans le cadre de la préparation de ses prévisions macroéconomiques prévoient généralement une tendance à la baisse de la rentabilité des sociétés, même si leurs opinions sont très différentes. De plus, les projections relatives à l'IRS sont davantage compliquées par l'incertitude concernant le taux auquel les fiducies de revenu se reconvertiront sous une forme imposable dans le système IRS. Nous présumons que les estimations des recettes tirées de l'IRS du ministère des Finances contenues dans la *Mise à jour économique et financière* sont généralement crédibles, de sorte que nous les adoptons pour notre prévision du CCPA (ajustée un peu à la baisse pour refléter les projections de ralentissement de la croissance économique). Les lecteurs doivent noter que les

projections des recettes tirées de l'IRS reflètent également les diminutions prévues du taux d'IRS au cours des prochaines années.

Les projections des recettes tirées de la TPS tiennent compte de la réduction d'un point de pourcentage de la TPS qui est déjà en vigueur. À la lumière de l'information présentée dans la dernière *Mise à jour économique et financière*, nous suivons le gouvernement en présumant que la prochaine réduction d'un point de la TPS commencera au cours de l'année 2009–2010.

Les recettes tirées de l'assurance-emploi (de même que les prestations d'assurance-emploi sur le plan des dépenses) sont tirées de la *Mise à jour économique et financière*.

D'autres catégories de recettes ont été adaptées à partir de celles qui se trouvent dans la *Mise à jour économique et financière*, mais dans certains cas, elles ont été ajustés de manière à tenir compte des nouvelles estimations de croissance du PIB.

Les recettes totales sont présentées au tableau 2. Pour 2006–2007, la projection de recettes de l'ABF ressemble beaucoup à celle de la *Mise à jour économique et financière*. Toutefois, pour les années 2007–2008 et 2008–2009, des perspectives de diminution de la croissance paraissent dans les recettes totales. Pour 2007–2008, l'ABF projette des recettes inférieures de 1,6 milliard de dollars aux recettes projetées dans la *Mise à jour économique et financière*. Pour le reste de notre période de prévisions, les recettes de l'ABF sont inférieures aux recettes figurant dans la *Mise à jour économique et financière*.

Dépenses

La surestimation des dépenses est une vieille astuce des gouvernements qui désirent diminuer leurs projections d'excédents budgétaires. Il est bien connu que cette forme de réserve est difficile à découvrir par les auteurs de prévisions, qui n'ont pas accès à de l'information interne : seul le gouvernement connaît les effets du pouvoir

TABLEAU 2 **Recettes fiscales projetées de l'ABF**

Recettes fiscales (en milliards de \$)	Réelles					
	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Impôt sur le revenu des particuliers	98,5	103,7	111,8	116,1	122,0	127,8
Impôt sur le revenu des sociétés	30,0	31,7	32,8	35,0	33,9	33,7
Taxe sur les produits et services	29,8	33,0	30,9	30,8	32,3	33,9
Autres	36,4	37,2	37,9	38,4	39,2	40,0
Recettes tirées de l'assurance-emploi	17,3	16,5	16,2	16,1	16,7	17,1
Recettes budgétaires totales	211,9	222,2	229,5	236,5	244,0	252,5
Pourcentage du PIB						
Impôt sur le revenu des particuliers	7,6	7,6	7,8	7,8	7,8	7,8
Impôt sur le revenu des sociétés	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1
Taxe sur les produits et services	2,3	2,4	2,2	2,1	2,1	2,1
Autres	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5	2,4
Recettes tirées de l'assurance-emploi	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0
Recettes budgétaires totales	16,4	16,2	16,0	15,9	15,6	15,4

NOTE Le total peut ne pas être égal à 100 en raison de l'arrondissement.

discrétionnaire qu'il exerce sur les nombreuses catégories de dépenses du budget fédéral.

Selon notre évaluation, les projections de dépenses du gouvernement sont élevées. Étant donné que nos projections de dépenses sont inférieures à celles du gouvernement, cela augmente la marge de manœuvre financière dont dispose le gouvernement au cours des prochaines années. (Veuillez noter les fonds annoncés pour l'écoFiducie de 1,5 milliard de dollars, qui proviendront des excédents du budget de 2006-2007, sont abordés séparément plus loin.)

Les frais de services de la dette constituent une catégorie budgétaire où la réserve se cache généralement. Les estimations des frais de la dette publique par le gouvernement semblent suivre cette tradition.

Nous présumons que le gouvernement remboursera annuellement un montant de 3 milliards de dollars sur la dette, comme il l'a promis. Si tel est le cas, nous prévoyons des frais de service de la dette considérablement inférieurs aux frais projetés par le gouvernement. Les frais de la dette

publique se sont élevés à 33,8 milliards de dollars en 2005-2006. Sans expliquer pourquoi, la *Mise à jour économique et financière* indique que les frais de service de la dette bondiront jusqu'à 800 millions de dollars en 2006-2007, malgré le fait que le gouvernement a effectué un remboursement de 13,2 milliards de dollars l'année dernière et qu'aucune augmentation des taux d'intérêt ne pourrait expliquer une telle hausse des frais de service de la dette.

Le solde de l'ABF dans le cas d'un budget maintenant le statu quo

Les soldes de l'ABF dans le cas d'un budget maintenant le statu quo sont indiqués au tableau 3. Lorsqu'ils consulteront ce tableau, les lecteurs devront prendre soin de faire la distinction entre les « excédents sous-jacents » et les « excédents de planification ». Selon la terminologie du gouvernement, les « excédents sous-jacents » sont les excédents budgétaires *AVANT* la déduction des dépenses liées aux promesses du gou-

TABEAU 3 Projet du CCPA pour le gouvernement fédéral en cas de maintien du statu quo

Niveaux (en milliards de dollars)	Réelles	Projections du CCPA			
		2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Énoncé sommaire des opérations					
Recettes budgétaires	222,2	229,5	236,5	244,0	252,5
Dépenses de programme	175,2	186,7	195,1	203,4	211,7
Frais de service de la dette publique	33,8	33,5	33,2	32,9	32,6
Excédent sous-jacent	13,2	9,2	8,1	7,7	8,3
Réduction de la dette	13,2	3,0	3,0	3,0	3,0
Fonds écoFiducie		1,5			
Économie d'intérêt affectée aux réductions de l'IRP			0,9	1,0	1,2
Excédent de planification	0	4,7	4,2	3,7	4,1
Dette fédérale	481,5	478,5	475,5	472,5	469,5
Pourcentage du PIB					
Recettes budgétaires	16,2	16,0	15,9	15,6	15,4
Dépenses de programme	12,8	13,0	13,1	13,0	12,9
Frais de service de la dette publique	2,5	2,3	2,2	2,1	2,0
Déficit accumulé	35,1	33,3	31,9	30,2	28,7
PIB nominal (en milliards de dollars, année civile)	1 371	1 437	1 490	1 563	1 636

NOTE Le total peut ne pas être égal à 100 en raison de l'arrondissement.

vernement de rembourser la dette, de mettre de côté des fonds en fiducie, de réduire la TPS et de financer ses réductions prévues de l'IRP devant être financées par les économies réalisées en matière de frais de service de la dette. Les « excédents de planification » sont les fonds dont le gouvernement dispose et qu'il peut affecter à des dépenses, au remboursement de la dette ou aux réductions d'impôt *APRÈS* le défraiement des coûts de toutes les promesses faites.

Pour 2006-2007, nous projetons un excédent budgétaire sous-jacent de 9,2 milliards de dollars. Toutefois, une fois pris en compte le défraiement du coût des promesses faites sur les excédents budgétaires sous-jacents, l'excédent de planification chute à 4,7 milliards de dollars.

Pour 2007-2008, nous prévoyons un excédent budgétaire sous-jacent diminuant de près de 1 milliard de dollars pour s'établir à 8,1 milliards de dollars. Une fois pris en compte l'ensemble des promesses faites, l'excédent de

planification diminue pour s'établir à 4,2 milliards de dollars. Pour les années ultérieures, l'excédent budgétaire sous-jacent oscille entre 7,7 et 8,3 milliards de dollars, mais les promesses à réaliser du gouvernement dont les coûts sont explicitement indiqués réduisent l'excédent de planification à entre 3,7 et 4,2 milliards de dollars par année.

Dans l'ensemble, les projections du CCPA indiquent que l'excédent de planification sera sensiblement plus élevé que ce qu'indiquait la *Mise à jour économique et financière* de 2006. Cela est causé par deux forces opposées. Sur le plan des recettes, la marge de manœuvre financière rétrécit car nous prévoyons que les recettes fiscales seront considérablement inférieures à celles que projette la *Mise à jour économique et financière* parce que les prévisions de croissance économique ont été révisées à la baisse. Sur le plan des dépenses, la marge de manœuvre financière augmente car nous estimons que l'existence

continue d'une réserve à l'égard des dépenses de programme et des frais de service de la dette signifie que la *Mise à jour économique et financière* a surestimé les dépenses.

Même s'il disposera d'une marge de manœuvre financière se situant entre 3,7 et 4,2 milliards de dollars au cours des prochaines années, le gouvernement aura de la difficulté à financer les promesses dont il n'a pas encore établi le coût. La Banque TD suppose que sa liste des promesses à réaliser du gouvernement (concernant le déséquilibre fiscal, les modifications à l'imposition des gains en capital, la prestation fiscale pour le revenu gagné et des mesures environnementales) coûtera entre 4,1 et 5 milliards de dollars par année lorsque ces promesses seront entièrement mises en œuvre.

Risques liés à ces projections

Ces projections sont fondées sur des présomptions assez optimistes. Si une de ces présomptions est trop optimiste, l'excédent budgétaire sera touché en conséquence.

Ces projections présument une réduction relativement temporaire des taux de croissance des PIB réel et nominal à court terme. Un ralentissement plus prononcé aux États-Unis, ou tout autre événement négatif, pourrait entraîner une diminution plus marquée des taux de croissance du PIB en 2007 et en 2008 ou pourrait prolonger la durée de ce fardeau sur la performance économique.

Créer la marge de manœuvre financière pour l'ABF : Ajustements au scénario de référence

Malgré l'existence de projections d'excédents supérieures à celles qu'indique la *Mise à jour économique et financière*, les excédents budgétaires à venir ne créent pas une marge de manœuvre financière suffisante pour le défraiement des coûts de toutes les mesures proposées dans l'ABF.

Par conséquent, l'ABF doit adopter des mesures permettant la création de la capacité fiscale de défrayer le coût de l'ensemble des programmes de l'ABF.

À cette fin, nous apportons les ajustements suivants aux projections d'excédents d'un budget et maintenant le statu quo de la façon indiquée au tableau 4 :

1. Cessation du remboursement de la dette

L'ABF ne prévoit pas le remboursement annuel de 3 milliards de dollars sur la dette, et nous ne mettrons pas en œuvre les réductions de l'IRP que le gouvernement a liées aux économies d'intérêt engendrées par le remboursement de la dette. Cela signifie que le scénario de référence de l'ABF comporte des projections de frais de service de la dette légèrement plus élevées que les projections de statu quo du CCPE pour le gouvernement fédéral. Les dépenses d'intérêt liées à l'Agence du renouvellement des infrastructures canadiennes (ARIC) sont indiquées séparément et reflètent l'achat de brise-glace (voir le chapitre sur la défense et le développement).

2. Augmentation du taux d'IRS

(voir le chapitre sur la restructuration industrielle et le développement sectoriel)

L'ABF augmentera le taux d'IRS par 0,5 point (le secteur de la fabrication sera exonéré de cette augmentation). Cela produira un peu plus de 600 millions de dollars dans la première année de recettes, qui seront affectées au développement sectoriel dans le cadre de nos plans de restructuration industrielle.

3. Dépenses et réaffectation de l'ABF

(voir le chapitre sur l'examen et la réaffectation des dépenses)

L'ABF annulera plusieurs mesures fiscales et de dépenses qui ont été annoncées au cours des dernières années. Les économies entraînées par ces réaffectations serviront au financement des mesures proposées dans l'ABF.

TABLEAU 4 **Marge de manœuvre financière de l'ABF après ajustements**

Niveaux (en milliards de \$)	Projections du CCPA		
	2007-08	2008-09	2009-10
Recettes budgétaires	236,5	244,0	252,5
Dépenses de programme	195,1	203,4	211,7
Frais de la dette publique (dans l'hypothèse d'absence de remboursement)	33,2	33,1	32,9
Excédents sous-jacents	8,1	7,5	7,9
Ajustements aux excédents sous-jacents			
Examen et réaffectation des dépenses de l'ABF	7,3	9,0	10,0
Recettes tirées des mesures environnementales	3,0	3,0	3,0
Augmentation de l'IRS	0,6	0,7	0,8
Marge de manœuvre financière totale révisée de l'ABF	19,0	20,0	21,4
Nouvelles mesures de dépenses de l'ABF	18,8	20,0	21,6
Solde de l'excédent	0,2	0,0	0,0
Dette fédérale	475,5	475,5	475,5
Nouvel emprunt au chapitre de l'ARIC*	4,0	4,0	5,0

* Comprend l'achat de brise-glace (voir le chapitre sur la défense et le développement) **NOTE** Le total peut ne pas être égal à 100 en raison de l'arrondissement.

Le processus d'examen et de réaffectation des dépenses de l'ABF cible les secteurs suivants :

- l'annulation de plusieurs réductions d'impôt annoncées dans le budget fédéral de 2006;
- la limitation de l'impartition de la part du gouvernement fédéral;
- l'abolition des versements en argent qui ont commencé aux termes du Programme universel en matière de garde d'enfants et la réaffectation de ces fonds à la Prestation fiscale pour enfants;
- l'annulation du traitement préférentiel du secteur du pétrole et du gaz par le régime d'imposition du revenu des sociétés;
- l'annulation et la réaffectation de certaines dépenses en matière de défense.

Selon l'ABF, ce processus créera une nouvelle marge de manœuvre financière de l'ordre de 7,3 milliards de dollars en 2007-2008, de 9,3 mil-

liards de dollars en 2008-2009 et de 10,5 milliards de dollars en 2009-2010.

4. Mesures environnementales

L'ABF met en œuvre un certain nombre de mesures environnementales qui augmenteront les recettes au moyen de la taxation d'activités nuisibles pour l'environnement. Compte tenu de notre adhésion aux principes de réforme fiscale écologique, nous affecterons les nouvelles recettes générées par la taxation des activités nuisibles pour l'environnement uniquement à des initiatives bénéfiques pour l'environnement. Ces mesures environnementales sont énoncées au tableau 4 aux fins de transparence.

Le tableau 4 illustre l'effet des ajustements au scénario de référence en cas de maintien du statu quo présentés au tableau 3 :

L'ABF prévoit un ensemble de mesures d'équité fiscale décrites intégralement dans le chapitre sur l'équité fiscale. Cet ensemble de mesures fiscales contient un certain nombre de changements au régime fiscal visant la promotion d'une plus

grande équité parmi les Canadiens. L'objet de l'ensemble des mesures d'équité fiscale est d'aider les Canadiens dans le besoin au moyen de fonds provenant des gens prospères et des sociétés. Globalement, cet ensemble de mesures fiscales est neutre sur le plan des recettes, de sorte que nous ne l'intégrons pas dans le tableau 4 qui précède. *(Veuillez consulter le chapitre sur l'équité fiscale pour de plus amples renseignements.)*

L'ABF : Financer l'avenir que nous voulons

Les excédents budgétaires à venir, l'examen et la réaffectation des dépenses, de nouvelles mesures environnementales et l'absence de remboursement de la dette permettent à l'ABF de créer une marge de manœuvre financière suffisante pour le défraiement du coût de diverses mesures de dépenses *(voir le tableau 4)*.

Cette ABF diffère des ABF précédentes, en ce que les excédents budgétaires à venir pouvaient financer la grande majorité des mesures proposées dans l'ABF. Une nouvelle époque com-

mence sur la scène financière fédérale étant donné que la diminution des excédents budgétaires empêchera d'importants réinvestissements dans l'infrastructure sociale et matérielle du Canada financés uniquement par la seule marge de manœuvre financière discrétionnaire. Plus le gouvernement réduit les impôts, plus la marge de manœuvre financière rétrécit.

La diminution des excédents budgétaires entraîne la question suivante : De quelle façon paierons-nous pour le Canada que nous voulons? Chaque réduction d'impôt qui réduit davantage la capacité fiscale rend cette question plus urgente. Si, comme il est prévu, le gouvernement fédéral adopte davantage de réductions d'impôt dans le budget fédéral de 2007 à venir, il est très probable que l'époque des importants excédents budgétaires fédéraux sera terminée. Et, comme ce point crucial approche, cela indique le besoin d'un débat sérieux sur la manière dont nous ferons les choix nécessaires pour payer pour l'avenir que nous voulons.

TABLEAU 5 **Mesures de dépenses de l'ABF** (Changements par rapport aux propositions de dépenses actuelles)

(En millions de dollars)

Premières nations	2007-08	2008-09	2009-10	Total
Kelowna				
Santé	125	200	285	610
Logement	420	230	245	895
Éducation	200	360	410	970
Possibilités économiques	38	40	42	120
Au-delà de Kelowna				
Bien-être des enfants	125	129	134	388
Viabilité financière	801	28	29	858
Gérance environnementale**	110	114	118	342
Revendications territoriales	500			500
Infrastructure sociale pour les Autochtones vivant dans les villes				
Mesures totales	30	40,7	50,9	122
Agriculture				
Coopératives de production	50	50	50	150
Initiatives d'agriculture biologique et durable	200	200	200	600
Relations canado-américaines				
	0	0	0	0
Garderies				
Programme national de garderies	1 750	2 750	3 750	8 250
Villes				
Application immédiate du transfert de 5 cents de recettes tirées de la taxe sur l'essence	800	1 000		1 800
Transport en commun**	400	400	400	1 200
CIFA jusqu'à 5 milliards de dollars par année	75	175	300	550
Culture et arts				
Augmentation du budget du Conseil canadien des arts	0	50	50	100
Nouvelle politique sur les musées canadiens	75	75	75	225
Programmation régionale de SRC	42	52	52	146
Fonds canadien de télévision	50	75	100	225
Annulation des réductions au moyen de la réaffectation des dépenses	12,3	12,3	12,3	37
Défense				
Brise-glace	24	24	24	72
Objectif lié au RNB	460	802	1218	2 480
Environnement***				
Incitatifs de production d'énergie renouvelable	312,5	312,5	312,5	938
Transferts aux provinces, aux municipalités et aux Premières nations (pour le logement, le transport en commun, etc.)	462,5	462,5	462,5	1 388
Programmes d'efficacité énergétique des édifices et de l'éclairage	165	165	165	495
Mackenzie Valley, T.N.-O.	5	5	5	15

* See Tax chapter ** See Environment chapter *** Does not include environmental measures discussed in other chapters

NOTE Le total peut ne pas être égal à 100 en raison de l'arrondissement.

TABLEAU 5 **Mesures de dépenses de l'ABF** (Changements par rapport aux propositions de dépenses actuelles)

(En millions de dollars)

Environnement*** <i>Continued</i>	2007-08	2008-09	2009-10	Total
SARA	55	55	55	165
Le fond environnemental de l'ABF	290	286	132	708
Remboursement d'impôt au titre de l'écoÉnergie	1 000	1 000	1 000	3 000
Égalité des femmes				
Annulation des coupures à Condition féminine	89,2	89,2	89,2	268
Budget de fonctionnement de Condition féminine Canada	5	5	5	15
Déséquilibre fiscal				
<i>Les propositions mentionnées figurent dans les autres chapitres</i>				
Soins de santé				
SSNA	405	463	527	1 395
Assurance-médicaments	2 500	2 750	3 000	8 250
Perfectionnement professionnel pour les travailleurs en soins de santé	200	200	200	600
Diminution des frais de scolarité	200	200	200	600
Logement				
Initiative de partenariat pour les sans-abri			150	150
Programme d'aide à la rénovation résidentielle**			150	150
Annulation des réductions du budget de programme de la SCHL	45	45	45	135
Initiative en matière de logement abordable	1 300	1 300	1 300	3 900
Efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu**	100	100	100	300
Restructuration industrielle				
Initiative canadienne d'alphabétisation	10	10	10	30
Stratégie des compétences en milieu de travail	41	42	42	125
Fonds d'infrastructure de centres de formation et d'éducation	8	8	9	25
Accords de participation au marché du travail	700	700	700	2 100
Crédit d'impôt à l'investissement	500	500	500	1 500
Conseils de développement sectoriel	50	50	50	150
Appuis aux investissements dans certains secteurs	600	600	600	1 800
Fonds de transition juste**	100	100	100	300
Études postsecondaires				
Augmentation des transferts d'EPS de 3,9 sur trois ans	1 000	1 300	1 600	3 900
Pauvreté/inégalité				
Réorienter les prestations universelles en matière de garde d'enfants vers la PFCE*	2 355	2 426	2 498	7 279
Retraite				
<i>Voir le chapitre sur l'impôt</i>				
Dépenses totales	18 785	19 981	21 553	60 319

* Voir le chapitre sur l'impôt ** Voir le chapitre sur l'environnement *** Does not include environmental measures discussed in other chapters

NOTE Le total peut ne pas être égal à 100 en raison de l'arrondissement.

Examen des dépenses et responsabilité démocratique

La gestion prudente des finances fédérales comporte notamment l'examen permanent des dépenses gouvernementales pour que les priorités de politique soient mises en œuvre de la façon la plus efficace possible. Les fonds libérés par l'élimination des dépenses inefficaces ou dont la priorité est faible peuvent être réaffectés au financement de dépenses plus prioritaires.

Malheureusement, le processus d'examen et de réaffectation des dépenses d'Ottawa est devenu très politisé. Et compte tenu des défis du gouvernement actuel concernant la marge de manœuvre financière (*voir le chapitre sur le cadre fiscal*), le processus d'examen des dépenses pourrait devenir encore plus controversé.

Contrairement aux débats ouverts au sujet des dépenses et de l'imposition qui ont lieu à la Chambre des communes, le processus d'examen des dépenses n'a fait l'objet que de très peu de débats publics. Cela pourrait ne pas être troublant si l'examen des dépenses n'était qu'une vérification de routine. Mais le processus d'examen des dépenses soulève des questions de responsabilité démocratique lorsqu'il sert à mettre le gouvernement à l'abri de débats politiques au sujet des coupures importantes ou controversées

politiquement à des programmes gouvernementaux populaires.

Par exemple, en octobre dernier, le gouvernement conservateur a publié une longue liste de compressions budgétaires, y compris des coupures à d'importants programmes comme le financement accordé aux groupes de femmes, aux groupes artistiques, aux groupes d'alphabétisation et à d'autres groupes, comme étant un fait accompli. Nous ne connaissons pas le système de classement qui a déterminé que ces programmes étaient moins importants que d'autres programmes financés par le gouvernement fédéral. Il semble que le gouvernement ait choisi cette approche de réductions de dépenses précisément parce qu'elle évite l'examen public qui aurait accompagné ces propositions si elles avaient été contenues dans un document budgétaire officiel.

Le gouvernement fédéral aura déjà de la difficulté à trouver suffisamment d'argent pour défrayer le coût des promesses qu'il a déjà faites, et encore plus le coût des prochaines promesses qui seront faites au cours de ce qui sera vraisemblablement une année électorale (*voir le chapitre sur le cadre fiscal*). Il est dans l'intérêt politique du gouvernement de maintenir l'attention

sur ses promesses budgétaires plutôt que sur les coupures de programmes qui seront nécessaires pour le défraiement des coûts de ces promesses. Compte tenu du désir du gouvernement actuel d'éviter tout débat public au sujet de la nature de ces coupures, on s'attend dans l'ABF à ce qu'il adopte la méthode politiquement utile qui consiste à utiliser en très grande partie le processus d'examen des dépenses pour procéder à des coupures qui pourraient être trop impopulaires pour résister à un examen public complet.

L'ABF soutient que l'examen des dépenses porte sur les choix, tout comme les budgets dans leur ensemble portent sur les choix. Les politiciens doivent être responsables envers le public pour la façon dont ils taxent et dépensent, ce qui comprend les décisions relatives au mode de réaffectation des dépenses. Il n'est pas acceptable de créer un processus à deux volets : les réaffectations budgétaires qui sont jugées vendables politiquement sont débattues au Parlement, tandis que les réaffectations controversées sur le plan politique sont décidées au moyen de mécanismes flous d'« examen des dépenses » et sont simplement annoncées lors de leur mise en œuvre.

Le processus d'examen et de réaffectation des dépenses de l'ABF : Examen des dépenses et de l'imposition

L'ABF adopte une méthode nouvelle et transparente à l'égard de l'examen et de la réaffectation des dépenses. Contrairement à la pratique actuelle du gouvernement qui consiste à annoncer un montant qu'il prévoit « réaffecter » sans fournir de détail sur la provenance des fonds, l'examen et la réaffectation des dépenses de l'ABF indique clairement les domaines prioritaires en matière de réaffectation des dépenses.

L'ABF entreprendra deux types d'examen des dépenses. Le premier porte sur les dépenses directes consacrées aux programmes gouvernementaux. (C'est probablement ce à quoi le public pense lorsque l'expression « dépenses gou-

vernementales » est utilisée.) Le deuxième type d'examen des dépenses porte sur les dépenses engagées au moyen du régime fiscal. Ces dépenses fiscales constituent aussi une forme de dépenses (au lieu de dépenser des fonds directement au moyen de programmes, le gouvernement fédéral fournit des fonds aux Canadiens au moyen du régime fiscal.)

Ce second type d'examen des dépenses — l'examen des dépenses fiscales — est actuellement négligé. Au moins, l'ancien gouvernement faisait annuellement rapport sur les dépenses fiscales même s'il n'a jamais franchi l'étape suivante d'assujettir ces dépenses à un examen de routine officiel. Même ce niveau de responsabilité semble disparaître : aucun rapport sur les dépenses fiscales n'a été publié en 2006 et, au moment de la mise sous presse de l'ABF, ce rapport n'avait pas encore été publié.

Les dépenses et l'imposition doivent être constamment examinées pour qu'elles soient conformes aux priorités fixées démocratiquement du gouvernement. Les dépenses sont assujetties à un processus d'examen des dépenses de même qu'à la supervision du vérificateur général et des comités parlementaires, et elles sont examinées dans le cadre d'évaluations ministérielles permanentes, mais les dépenses fiscales ne sont assujetties à aucun processus se rapprochant de ce niveau d'examen.

Cet oubli de l'examen des dépenses fiscales compromet la responsabilité démocratique. Il est illogique d'exiger que les programmes de dépenses soient efficaces à l'égard de la réalisation de priorités de politique publique tout en permettant aux mesures fiscales de demeurer en vigueur des années après que les priorités ont changé ou que la recherche a démontré qu'une mesure fiscale n'atteint pas ses objectifs énoncés. En particulier, les réductions d'impôt devraient être constamment réévaluées pour qu'on puisse déterminer si elles valent les pertes de recettes du Trésor.

Les dépenses fiscales devraient être considérées de la même façon que les dépenses directes de programme. Elles devraient être assujetties à un examen préalable dans le cadre du processus d'estimation des dépenses ministérielles et examinées par le vérificateur général par la suite.

Domaines prioritaires en matière d'examen et de réaffectation des dépenses

La liste suivante énonce nos domaines prioritaires en matière d'examen et de réaffectation.

Dépenses de programme :

1. Annuler certaines dépenses futures en matière de défense.
2. Limiter l'impartition de la part du gouvernement fédéral.
3. Réorienter les versements de prestations qui ont commencé aux termes du « Programme universel en matière de garde d'enfants » de Harper.

Dépenses fiscales :

4. Annuler le traitement préférentiel du pétrole et du gaz dans le régime d'impôt sur le revenu des sociétés.
5. Annuler les dépenses fiscales du gouvernement conservateur.

Réaffectation des dépenses

1. Dépenses en matière de défense : économies de 6,4 milliards de dollars sur trois ans

Les politiques de défense de l'ABF comprennent une réorganisation des Forces armées canadiennes pour que celles-ci cessent d'être axées sur le combat pour être axées exclusivement sur le maintien de la paix, l'aide en cas de catastrophe et les fonctions connexes. Le combat coûte cher, et nous prévoyons réaliser d'importantes

économies en raison de la réorganisation des Forces armées.

Étant donné la communication financière limitée du gouvernement fédéral, il est difficile d'estimer les économies qui seront réalisées lorsque les Forces canadiennes verront leur mission réorientée vers des activités non militaires. Certaines dépenses militaires continueront d'être nécessaires pour que nous conservions notre capacité de fournir de l'aide humanitaire et de participer à des missions de maintien de la paix, mais une grande partie de l'augmentation des dépenses en matière de défense actuellement mise en œuvre par le gouvernement est axée sur le combat, et ne sera donc pas requise.

L'ABF a proposé la création d'un groupe d'experts qui examinerait les dépenses en matière de défense en vue d'annuler les dépenses orientées principalement vers le combat. Nous sommes particulièrement intéressés à mettre fin à toutes les dépenses liées à l'augmentation de l'interopérabilité des forces canadiennes et américaines.

L'examen et la réaffectation des dépenses militaires devront générer des économies tout en préservant les salaires des membres du personnel militaire et sans réduire les dépenses relatives à la santé et à la sécurité des membres du personnel militaire.

Le processus d'examen et de réaffectation des dépenses de l'ABF suspendra immédiatement les dépenses annoncées sur le transport aérien stratégique et les hélicoptères de transport moyen à lourd. Nous réduirons également nos dépenses liées aux camions de taille moyenne et aux navires de soutien dans les cas où ces articles ne comportent que des applications de combat. En outre, nous examinerons les augmentations du nombre de soldats. Nous prévoyons que les cibles de recrutement actuelles pourront être révisées à la baisse étant donné que notre rôle de combat en Afghanistan cessera. Nous estimons qu'il est fort possible que la majorité des dépenses annoncées dans le cadre des mesures

du « Canada d'abord » dans le budget de 2006 (1,1 milliard de dollars sur deux ans) ne soient pas nécessaires.

Nous prévoyons que l'examen des dépenses en matière de défense maintiendra la croissance du budget militaire à 5 % par année, soit un montant considérablement supérieur au taux d'inflation. Cela entraînera des économies de près de 6,4 milliards de dollars sur trois ans, étant donné qu'une partie importante des nouvelles dépenses annoncées dans les budgets fédéraux de 2005 et de 2006 ne sera plus nécessaire.

Les économies entraînées par l'examen des dépenses en matière de défense seront affectées aux propositions de l'ABF en matière de développement international et à d'autres domaines de dépenses prioritaires.

2. Limiter l'impartition : économies de 1,7 milliards de dollars sur trois ans

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral s'est fié de plus en plus aux services contractuels acquis auprès du secteur privé. Dans le cadre de notre examen exhaustif des dépenses de l'ABF, nous entreprendrons un examen transparent et complet de l'ensemble des pratiques et des coûts de l'impartition. Initialement, nous maintiendrons l'impartition à son niveau actuel et commencerons à réduire la dépendance du gouvernement à l'égard de la prestation de services à but lucratif.

Dans certains cas, nous prévoyons que ces services impartis seront jugés inutiles (par exemple, les dépenses liées à la publicité des programmes gouvernementaux constituent souvent une tentative à peine voilée de séduire les électeurs aux frais du public). Dans d'autres cas, nous réaliserons des économies en n'ayant pas à couvrir les frais fixes et les profits des entrepreneurs.

Nous avons l'intention d'examiner plusieurs catégories de dépenses relatives à l'impartition qui ont totalisé environ 9,5 milliards de dollars en 2006–2007. Nous prévoyons qu'environ

le tiers de ces contrats peuvent être résiliés ou exécutés par la fonction publique fédérale, à qualité comparable ou meilleure et à moindre coût. Nous présumons qu'Ottawa finira par réaliser des économies de 30 % sur tout service ramené à l'interne. Par conséquent, lorsque le tiers des services impartis seront ramenés à l'interne, Ottawa économisera 946 millions de dollars par année.

Toutefois, l'ABF présume que ces économies seront réalisées graduellement, étant donné que l'internalisation ne peut pas toute être réalisée instantanément. Nous prévoyons des économies de 5 % lors de la première année et l'augmentation de ces économies de cinq points par année jusqu'à ce que des économies de 30 % soient réalisées en 2009–2010.

3. Réaffecter l'allocation universelle en matière de garde d'enfants : économies de 7,3 milliards de dollars sur trois ans

Le dernier budget fédéral a introduit une allocation imposable de 1 200 \$ par année, par enfant âgé de moins de six ans. Cette allocation imposable n'est pas nécessairement liée à la garde d'enfants : il s'agit en fait d'un programme de soutien au revenu sous un nom différent.

À titre de programme de soutien au revenu, toutefois, il est très inefficace. Il existe déjà un mécanisme de prestation de soutien au revenu pour les parents : la Prestation fiscale canadienne pour enfants. La PFCE est administrée efficacement au moyen du régime fiscal, contrairement à l'allocation universelle en matière de garde d'enfants (AUGE), qui a requis la création d'une nouvelle structure bureaucratique. Une PFCE améliorée peut être exécutée sans frais supplémentaires tandis que l'AUGE est exécutée sous forme de chèques mensuels distincts qui doivent être traités et mis à la poste chaque mois.

De plus, la PFCE est mieux ciblée que l'AUGE, étant axée sur les prestations aux familles qui en ont le plus besoin, et elle fournit des prestations aux familles qui ont des enfants âgés de

18 ans ou moins. L'AUGE est versée à toutes les familles ayant des enfants âgés de moins de six ans. Toutefois, puisque l'AUGE est imposable et potentiellement calculée comme un revenu aux fins d'autres programmes, diverses parties de la prestation sont récupérées de presque tous les bénéficiaires. Pratiquement personne ne reçoit le montant de 1 200 \$ par année par enfant que les Conservateurs avaient initialement promis à grand renfort de publicité.

L'examen et la réaffectation des dépenses de l'ABF annulera le programme AUGE et réaffectera ces fonds dans une PFCE améliorée.

Dépenses fiscales

1) Éliminer les subventions, notamment fiscales, au secteur du pétrole et du gaz. Économies : 4,2 milliards de dollars sur trois ans.

Un certain nombre de subventions sont versées au secteur du pétrole et du gaz au moyen du régime fiscal. Par exemple, le secteur du pétrole et du gaz bénéficie de dispositions de déductions pour amortissement qui sont beaucoup plus généreuses que les dispositions applicables aux autres industries. Il s'agit d'une violation des principes de réforme écologique, selon lesquels nous devrions taxer fortement les activités polluantes plutôt que de les subventionner au moyen d'un traitement fiscal préférentiel.

L'Institut Pembina a estimé que ces subventions totalisent environ 1,4 milliard de dollars par année. En fonction de cette estimation, l'ABF s'attend à ce que son examen des diverses formes de traitement fiscal préférentiel accordées au secteur du pétrole et du gaz entraîne des économies annuelles de 1,4 milliard de dollars.

Ces économies seront réaffectées à des mesures d'« économie écologique » de l'ABF (voir la section sur l'environnement).

Examen et réaffectation des réductions d'impôt : économies de 7,5 milliards de dollars sur trois ans

De façon générale, l'ABF vise l'examen permanent et la réaffectation potentielle des dépenses fiscales. Étant donné qu'il ne s'agit pas de la pratique du gouvernement fédéral, un grand nombre de dépenses fiscales sont susceptibles d'examen. Toutefois, nous entreprendrons ce processus graduellement. Dans la présente ABF, nous réexaminons un certain nombre de dépenses fiscales introduites dans le budget fédéral de 2006.

Le budget fédéral de 2006 a introduit un certain nombre de réductions d'impôt « sur mesure » : déductions d'impôt à la pièce motivées davantage par des raisons électorales que par un objectif de politique publique cohérent. Ces déductions fiscales sur mesure compliquent inutilement le régime fiscal et introduisent de nouvelles sources d'inéquité horizontale (le traitement fiscal différent de contribuables semblables en fonction de caractéristiques arbitraires). Comme si cela ne suffisait pas, ces réductions d'impôt sur mesure coûtent cher. Même si elles ne fournissent que de faibles montants d'argent par contribuable admissible, elles constituent au total une perte importante pour le Trésor.

Le tableau 6 présente les réductions d'impôt que l'ABF annulera.

Même si ces réductions d'impôt semblent viser de louables objectifs de politique publique — avec des noms choisis en vue d'un effet politique maximal — elles constituent en réalité une façon coûteuse et mal conçue d'atteindre leurs objectifs apparents.

Par exemple, certaines de ces réductions d'impôt sont présentées comme aidant les retraités. Il est manifeste que seul un petit groupe d'ainés relativement privilégiés bénéficieront de ces mesures. Pour bénéficier d'une augmentation du crédit d'impôt pour le revenu de pension, par exemple, il faut avoir un revenu de pension, ce qui n'est pas le cas pour les aînés les plus pauvres. La répartition des revenus de pension ne

TABEAU 6 Annulation des réductions d'impôt du budget de 2006

(En millions de dollars)

Mesures relatives à l'IRP	2007-08	2008-09	2009-10	Total
Élimination de la taxe d'accise sur les bijoux	35	36	36	107
Gains en capital des pêcheurs	60	61	62	184
Crédit d'impôt pour manuels	125	128	130	383
Revenu tiré de bourses d'études	45	46	47	138
Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants	160	163	166	490
Crédit pour le revenu de pension	405	413	421	1 239
Dividendes de grandes sociétés	310	316	323	949
Répartition des revenus de pension	675	710	745	2 130
Mesures relatives à l'impôt sur le revenu des entreprises				
Limite d'imposition et taux d'imposition des petites entreprises	80	82	83	245
Impôt fédéral sur le capital	225	230	234	689
Impôt minimum des institutions financières	30	31	31	92
Crédit d'impôt pour la création d'emploi d'apprentis	200	204	208	612
Déduction pour amortissement des outils	65	66	68	199
Augmentations d'impôt totales provenant de l'annulation des réductions d'impôt du gouvernement conservateur				
	2 415	2 485	2 555	7 455

profite qu'aux aînés en couple où un partenaire a un revenu élevé tandis que l'autre a un faible revenu. Les aînés célibataires, qui constituent la vaste majorité des aînés pauvres, et les couples aînés ayant des revenus relativement égaux ne profitent pas de ces mesures. Nous éliminerons la dépense fiscale qui favorise les aînés à revenu élevé et réaffecterons les fonds économisés à la bonification des programmes de soutien destinés aux aînés dans le besoin (*voir le chapitre sur la retraite*).

Non seulement plusieurs de ces réductions d'impôt sont-elles mal ciblées, mais elles sont également inutilement compliquées. Le budget de 2006 a introduit deux nouvelles réductions d'impôt visant les étudiants postsecondaires : le crédit d'impôt pour manuels et le crédit d'impôt pour revenu de bourses d'études. Ces mesures s'ajoutent à une mosaïque de programmes antérieurs (régimes enregistré d'épargne-études,

Subvention canadienne pour l'épargne-études, bons d'études, bourses du millénaires, etc.). Chacun de ces programmes comportent ses propres idiosyncrasies, mais dans leur ensemble, ils sont coûteux, mal ciblés et déroutants pour les étudiants et les familles.

Les mêmes problèmes se posent pour les autres réductions d'impôt indiquées dans le tableau 6. Le crédit d'impôt pour la condition physique constitue un exemple classique de complication inutile et motivée par des considérations politiques du régime fiscal qui ne réalise aucun objectif de politique publique cohérent. Plusieurs autres réductions d'impôt traitent favorablement certains types d'industries et de particuliers par rapport à des industries ou des particuliers comparables. Nous ne voyons aucune justification pour un tel favoritisme à moins qu'il ne fasse explicitement partie d'une politique gouvernementale générale (comme une politique industrielle). En l'absence

TABLEAU 7 Examen et réaffectation des dépenses de l'ABF

Niveaux (en millions de \$)			
Examen des dépenses	2007-08	2008-09	2009-10
Défense	973	2 330	3 108
Réduction de l'impartition	158	630	946
Réaffectation de l'AUGE	2 355	2 426	2 498
Examen de l'imposition			
Annulation de l'imposition préférentielle du secteur du pétrole et du gaz	1 400	1 400	1 400
Annulation des réductions d'impôt du budget de 2006	2 415	2 485	2 555
Examen et réaffectation totale des dépenses de l'ABF	7 301	9 271	10 507

de ce genre de justification, le régime fiscal devient un véhicule de remise de bonbons politiques n'ayant aucun autre but que l'achat de votes au moyen de l'argent des autres contribuables.

Le tableau 7 présente la marge de manœuvre financière totale générée par l'examen et la réaffectation des dépenses.

Équité fiscale: Le régime fiscal à l'épreuve

Un régime fiscal bien conçu atteint de nombreux objectifs importants de politique publique. Il génère la capacité fiscale nécessaire au défraiement des coûts des nombreux services publics dont bénéficient tous les Canadiens. Il contribue également à la création d'une société plus équitable. Le régime fiscal devrait être progressif, ce qui signifie que les Canadiens prospères devraient payer des impôts sensiblement plus élevés par dollar de revenu que les Canadiens à faible revenu. Les recettes supplémentaires générées en raison de la progressivité du régime fiscal peuvent servir au financement de programmes qui réduisent les inégalités en fournissant un appui aux Canadiens qui sont les plus dans le besoin.

Le régime fiscal canadien devient de plus en plus fragile, étant donné les réductions d'impôt adoptées depuis l'an 2000. Par exemple, le déluge de réductions d'impôt (environ 11 milliards de dollars en 2007–2008 seulement) contenues dans le dernier budget fédéral a été extrêmement coûteux. De plus, plusieurs de ces réductions minent l'équité du régime fiscal.

Le budget fédéral de 2006 a également établi un nouveau record sur le plan de la politisation partisane du régime fiscal. Des réductions d'impôt

« sur mesure », fondées davantage sur des calculs politiques que sur une justification économique, ont été introduites en vue d'impressionner divers sous-groupes d'électeurs malgré leurs coûts, leur iniquité arbitraire et la complexité inutile qu'elles créent au sein du régime fiscal.

On craint dans l'ABF que les mesures fiscales prévues dans le budget fédéral de 2007 à venir mineront davantage la cohérence, l'équité et la capacité de production de recettes du régime fiscal. Par exemple, permettre à tous les couples de répartir leurs revenus créerait une nouvelle source d'iniquité dans le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers. La répartition des revenus permet aux couples de réduire leurs impôts en divisant leurs revenus combinés entre eux. Le problème, c'est qu'elle ne crée des économies d'impôt que lorsque le couple est composé d'un partenaire à revenu élevé et d'un partenaire à faible revenu. La répartition des revenus est à la fois extrêmement coûteuse et inéquitable, en ce qu'elle ne profite qu'aux couples relativement prospères dans les cas où il y a une différence de revenus importante entre eux. Les foyers sans couple, les couples à revenu faible et modeste ainsi que les couples dont les revenus sont semblables ne

profitent pas, ou profitent peu, de la répartition des revenus à des fins fiscales.

Le régime d'imposition canadien se trouve au premier rang dans la lutte visant le réaménagement du rôle du gouvernement dans la société canadienne. Des années de réductions d'impôt minent la possibilité pour le régime fiscal de générer une capacité fiscale et de promouvoir l'égalité. Par conséquent, la capacité du gouvernement de financer des programmes améliorant l'équité et de fournir des services et des infrastructures publics est compromise. En effet, au moment où la capacité fiscale diminue, tout indique que d'autres réductions de dépenses nous attendent (*voir le chapitre sur le cadre fiscal*).

Le chapitre de l'ABF sur l'examen et la réaffectation des dépenses met fin à l'érosion de la capacité fiscale en prévoyant l'annulation d'un certain nombre de réductions d'impôt inefficaces qui drainent les recettes du gouvernement et qui contribuent à la pression exercée en faveur de la réduction des dépenses publiques. L'examen et la réaffectation des dépenses n'est qu'un début car ils ne portent que sur les réductions d'impôt les plus récentes. Il est très justifié de prétendre que l'ensemble des réductions d'impôt adoptées depuis l'an 2000 devrait être assujéti à un examen.

Le présent chapitre examine une autre facette du débat fiscal : l'équité fiscale.

Équité fiscale

Pour rehausser l'équité fiscale, l'ABF apportera au régime fiscal des modifications faisant en sorte que davantage de recettes proviennent des gens prospères et des sociétés et que ces fonds servent au soutien des Canadiens à faible revenu. En axant les mesures génératrices de recettes sur ceux qui ont les moyens de payer davantage — les personnes prospères et les sociétés rentables — nous sommes en mesure de générer une capacité fiscale suffisante pour financer des mesures qui amélioreraient le niveau de vie des Canadiens

à revenu faible et modeste. Prises dans leur ensemble, ces mesures serviront aussi à compenser l'inégalité croissante des revenus de marché au Canada. Dans notre ensemble de mesures d'équité fiscale, nous générons des recettes à partir d'une combinaison de taux d'imposition plus élevés pour les personnes à revenu élevé et de l'élimination des échappatoires fiscales qui bénéficient avant tout aux personnes à revenu élevé ou aux sociétés rentables.

Dans les faits, l'ensemble de mesures d'équité fiscale de l'ABF en prend un plus de ceux qui ont reçu la majeure partie de l'avantage conféré par de nombreuses années de relativement bonnes conditions économiques pour en donner à ceux qui n'en ont pas profité.

Les estimations des effets des changements proposés sont indiquées au tableau 8¹².

Mesures d'augmentation des recettes

Introduction d'un nouveau taux d'imposition pour les revenus supérieurs à 250 000 \$

L'inégalité des revenus a augmenté considérablement au Canada au cours de la dernière décennie. Le rapport récent du CCPA concernant l'immense écart entre la rémunération des dirigeants d'entreprises et celle des travailleurs ordinaires illustre l'explosion des revenus au sommet de l'échelle salariale. Pendant ce temps, diverses réductions d'impôt se sont traduites par une imposition plus faible des plus hauts salariés (alors que ceux-ci bénéficiaient en même temps des échappatoires qui leur permettent d'éviter même cette imposition moins élevée).

L'ABF augmentera le taux d'imposition fédéral sur le revenu pour le faire passer du taux actuel de 29 % à 31,5 % sur les revenus supérieurs à 250 000 \$. Cela s'applique à une tranche très faible des Canadiens dont les revenus sont les plus élevés (il n'y a qu'environ un contribuable sur 200 qui gagne 250 000 \$ ou plus) et cela ne

s'appliquerait qu'à la tranche de leur revenu qui excède 250 000 \$¹³. Toutefois, cela générerait des recettes supplémentaires de 1 milliard de dollars. Au cours des années suivantes, nous augmenterons le taux actuel applicable aux revenus les plus élevés à 32,5 % en 2008 et à 33,5 % en 2009.

Cette mesure contribuera de façon modeste à la réduction de l'inégalité des revenus et garantira que ceux qui bénéficient le plus de la prospérité économique contribuent davantage aux programmes qui appuient les Canadiens les moins privilégiés.

Réduction des niveaux de contribution maximum aux REER et aux RER

Les dépenses fiscales soutenant la déductibilité des REER et des RER figurent parmi les plus importantes au sein du régime d'imposition sur le revenu des particuliers. Ces dépenses sont également très régressives. Même si le coût de ce programme est assumé par l'ensemble des Canadiens, ce sont les personnes dont les revenus sont les plus élevés qui bénéficient le plus de ces régimes d'épargne à l'abri de l'impôt. Les plafonds de cotisation sont liés au revenu (jusqu'à un plafond maximal), et les personnes à revenu élevé sont admissibles à davantage de réductions d'impôt. Les Canadiens à revenu faible et modeste ne disposent tout simplement pas des fonds nécessaires, après avoir défrayé leurs dépenses courantes, pour maximiser leurs contributions.

L'ABF réduira la contribution maximale d'un montant de 4 000 \$, ce qui entraînera des économies de dépenses fiscales d'environ 600 millions de dollars en 2007–2008, d'environ 750 millions de dollars en 2008–2009 et d'environ 900 millions de dollars en 2009–2010.

Augmentation du taux d'inclusion des revenus tirés des gains en capital (sociétés et particuliers)

Les revenus tirés de sources autres que les salaires (« revenus non gagnés ») ne devraient pas faire

l'objet d'un traitement fiscal préférentiel par rapport aux revenus tirés de salaires. En particulier, l'ABF s'oppose à toute tentative d'imposer les revenus tirés des gains en capital (c.-à-d. la vente d'actifs à profit) à un taux moins élevé que les revenus d'emploi.

Au cours des dernières années de son mandat, le gouvernement libéral a réduit l'impôt sur les gains en capital au point où ceux-ci sont imposés à la moitié du taux des revenus gagnés. Étant donné que la plupart des revenus tirés des gains en capitaux sont reçus par les Canadiens à revenu élevé, ce sont généralement les gens prospères qui bénéficient de cette dépense fiscale. En effet, la réduction du taux d'inclusion des gains en capital au début des années 2000 a constitué le changement le plus régressif apporté au système d'imposition du revenu des particuliers au cours des 30 dernières années.

On craint beaucoup dans l'ABF que ce traitement inéquitable des gains en capital soit empiré dans le budget fédéral de 2007 à venir. Lors de la dernière campagne électorale, les Conservateurs ont promis d'éliminer l'impôt sur les gains en capital pour les particuliers sur la vente d'actifs lorsque le produit de la vente est réinvesti dans un délai de six mois. Ce changement dans le traitement des gains en capital est une promesse électorale qui fait face à des obstacles concrets considérables, comme la Banque TD l'a confirmé¹⁴. De la façon dont la mesure est décrite dans le programme des Conservateurs, il est très probable que cette mesure entraînera dans les faits l'élimination de l'imposition des gains en capital. Il est si facile d'échapper à l'exigence du gouvernement conservateur selon laquelle les gains en capital doivent être réinvestis dans un délai de six mois pour ne pas être imposés que seuls les contribuables les moins astucieux verseraient un impôt sur les gains en capital¹⁵.

Le programme des Conservateurs a évalué sa promesse relative à l'imposition des gains en capital à 900 millions de dollars sur une période de cinq ans — mais, en ne nous informant pas du

moment et de la manière dont elle serait mise en œuvre, les Conservateurs ont fait en sorte qu'il est impossible de projeter un véritable coût annuel lié à cette promesse. L'estimation du gouvernement est sans aucun doute basse. Selon Don Drummond, de la Banque TD, le coût de la proposition de report de l'imposition des gains en capital sur les roulements d'investissement a été fortement sous-estimé¹⁶.

L'ABF rétablira le taux d'inclusion des revenus tirés des gains en capital de manière à ce que ceux-ci soient imposés de façon plus équitable par rapport aux autres formes de revenu. Ce taux sera ajusté en fonction de l'inflation qui a eu cours depuis le moment où l'investissement de capitaux a été effectué. Cette mesure augmentera les recettes fiscales de plus de 2,2 milliards de dollars dans chacun des prochains exercices.

Élimination de la déductibilité à 50 % des dépenses de repas et de loisirs

L'ABF éliminera la déduction de dépenses de repas et de loisirs aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers. Prises ensemble, ces déductions coûtent annuellement au gouvernement fédéral plus de 450 millions de dollars en pertes de recettes.

Élimination du traitement spécial des options d'achat d'actions des employés

L'un des avantages les plus superflus pour les dirigeants à revenu élevé est le traitement spécial des options d'achat d'actions des employés. Non seulement les options d'achat d'actions des employés sont-elles imposées au taux plus faible appliqué aux gains en capital, mais l'imposition des actions peut également être reportée jusqu'à leur vente. L'ABF lèvera un impôt sur le produit des options d'achat d'actions, au moment de leur réalisation, au même taux que le taux applicable aux revenus d'emploi. Nous estimons que l'élimination de cette dépense fiscale économisera au gouvernement au moins 300 millions de dollars par année.

Fiducies de revenu (entités intermédiaires)

Après un faux départ par l'ancien gouvernement (en novembre 2005), le gouvernement conservateur a pris des mesures relativement aux fiducies de revenu.

Nous félicitons le ministre des Finances pour avoir mis fin à cette échappatoire fiscale gratuite qui flouait le régime de l'impôt sur le revenu des sociétés. Toutefois, nous émettons plusieurs critiques sur la façon dont le gouvernement a traité ce dossier.

Premièrement, on a permis aux fiducies de revenu de continuer jusqu'à 2011 avant de perdre leur statut fiscal spécial. Cela fournit dans les faits aux fiducies de revenu un congé d'impôt de quatre ans injustifié. L'ABF mettra fin au traitement fiscal préférentiel des fiducies de revenu en 2007-2008, augmentant ainsi les recettes fédérales immédiatement plutôt qu'attendre à 2011 pour recevoir les recettes découlant de l'élimination de l'échappatoire relative aux fiducies de revenu.

La perte de recettes attribuable à l'échappatoire des fiducies de revenu est sujette à débat. Le ministre des Finances a indiqué que la perte de recettes causée par les fiducies de revenu s'élevait à 500 millions de dollars en 2006. D'autres ont estimé que cette perte était plutôt supérieure à 1 milliard de dollars. Nous adoptons simplement l'estimation du gouvernement et prévoyons que l'élimination immédiate de l'échappatoire des fiducies de revenu générera 500 millions de dollars de recettes supplémentaires.

Deuxièmement, le ministre des Finances a groupé l'élimination de l'échappatoire des fiducies de revenu avec d'autres réductions d'impôt, probablement pour rendre l'annonce sur les fiducies de revenu plus acceptable politiquement. Il a annoncé l'augmentation du crédit d'impôt lié à l'âge, la répartition des revenus de pension et la réduction du taux d'imposition des revenus des sociétés en 2011 (l'année où les nouvelles règles concernant les fiducies de revenu entrent en vigueur).

À plus de 1 milliard de dollars par année (et davantage lorsque la réduction de l'IRS entrera en vigueur), il s'agissait d'une dose coûteuse de sucre pour faire passer le remède appliqué aux fiducies de revenu. De plus, le moment d'entrée en vigueur de ces mesures est illogique. Les fiducies de revenu peuvent continuer de bénéficier d'un traitement fiscal spécial jusqu'en 2011, mais la répartition des revenus de pension et l'augmentation du crédit d'impôt lié à l'âge entrent en vigueur immédiatement. Ainsi, la façon particulière dont le ministre des Finances a traité les fiducies de revenu a empiré la capacité fiscale à court terme car il a augmenté les dépenses fiscales immédiatement tout en permettant à l'hémorragie de recettes fiscales causée par l'échappatoire des fiducies de revenu de se poursuivre pendant plusieurs années.

Troisièmement, la tentative ratée de régler le problème des fiducies de revenu en novembre 2005 comprenait l'augmentation du crédit d'impôt pour dividendes de grandes sociétés afin que les avantages fiscaux des fiducies de revenu soient moins attrayants. Cette mesure n'a pas suffisamment égalisé le traitement fiscal des fiducies de revenu et des autres sociétés, comme le démontre la poursuite des transformations d'entreprises en fiducies de revenu, qui a finalement forcé le gouvernement à éliminer entièrement l'échappatoire des fiducies de revenu.

Étant donné que l'augmentation du crédit d'impôt pour dividendes n'a pas atteint son objectif déclaré, nous ne voyons rien qui justifie la poursuite des dépenses de plus de 300 millions de dollars par année à cet égard.

L'examen et la réaffectation des dépenses comportait l'annulation de plusieurs des réductions d'impôt prévues dans le budget de 2006, y compris l'augmentation du crédit d'impôt pour dividendes de grandes sociétés et la répartition des revenus de pension qui ont été introduites en même temps que l'annonce du gouvernement sur les fiducies de revenu. Étant donné que les autres mesures sont déjà comptabilisées ail-

leurs, le tableau 8 comprend uniquement l'effet de l'élimination de l'échappatoire des fiducies de revenu.

Dépenses

Augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de plus de 1 500 \$ en 2009–2010

La Prestation fiscale canadienne pour enfants constitue un outil important de réduction de la pauvreté des enfants et des familles. Malheureusement, les niveaux de prestations sont trop bas pour entraîner une réduction sensible des niveaux de pauvreté. Plus d'un million d'enfants canadiens vivent toujours dans la pauvreté.

L'ABF augmenterait le niveau de prestations maximal en haussant les fonds attribués au niveau de base de la PFCE de 6,5 milliards de dollars en 2007–2008. Cette augmentation est financée en partie par des mesures d'équité fiscale ainsi que par la réaffectation des fonds utilisés actuellement pour le Programme universel en matière de garde d'enfants (voir le chapitre sur l'examen des dépenses). Chaque année, nous augmenterions l'affectation à la PFCE, jusqu'en 2009–2010, année où nous augmenterions les fonds distribués au moyen de la PFCE de presque 8 milliards de dollars. Nous prévoyons que cela augmentera la PFCE de plus de 1 500 \$ en 2009–2010.

Augmentation de 25 % du crédit et du seuil de la TPS

Le crédit pour la TPS est l'un des moyens les plus efficaces du régime fiscal d'avantager les personnes à faible revenu. Toutefois, la valeur du crédit a été réduite d'environ 12 % entre 1992 et 1999 parce que le crédit n'a pas été indexé selon l'inflation à ce moment-là. L'ABF augmentera la valeur et les seuils du crédit pour la TPS de 25 %, pour compenser la perte de valeur du crédit pour la TPS et pour augmenter les revenus des familles

TABLEAU 8 **Équité fiscale (ensemble de mesures neutres sur le plan des recettes)**

(En millions de dollars)

Coûts	2007-08	2008-09	2009-10
Augmentation de la prestation fiscale pour enfants (La PFCE est également augmentée par l'annulation du Programme universel en matière de garde d'enfants)	4 202	4 828	5 476
Augmentation de 25 % de la valeur et du seuil du crédit pour la TPS	1 200	1 236	1 273
Augmentation des prestations du SRG de 8 %	800	816	832
Total	6 202	6 880	7 582
Recettes			
Taux de 31,5 % sur la tranche du revenu imposable supérieure à 250 000 \$	1 000	1 430	1 880
Réduction de la déduction maximale aux REER/RER	600	750	900
Augmentation du taux d'inclusion des gains en capital pour les particuliers	1 118	1 143	1 168
Augmentation du taux d'inclusion des gains en capital pour les sociétés	1 120	1 173	1 227
Déduction des dépenses de repas et de loisirs	455	466	478
Options d'achat d'actions des employés	300	309	318
Réaménagement du Crédit d'impôt à l'emploi du Canada	1 110	1 110	1 110
Échappatoire des fiducies de revenu	500	500	500
Total	6 202	6 880	7 582
Financement de la Prestation fiscale canadienne pour enfants			
Fonds générés dans le chapitre sur l'équité fiscale	4 202	4 828	5 476
Réaffectation du Programme universel en matière de garde d'enfants	2 355	2 426	2 498
Augmentation totale de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	6 557	7 254	7 975

à revenu faible et moyen. Cette mesure coûtera environ 1,2 milliard de dollars par année¹⁷.

Réaménagement du Crédit d'impôt à l'emploi du Canada

Le budget fédéral de 2006 a introduit un crédit d'impôt à l'emploi qui devrait coûter 1,8 milliard de dollars en 2007-2008 seulement et un montant semblable chaque année par la suite.

Même si nous sommes d'accord avec le principe des réductions d'impôt pour les travailleurs à faible revenu, le Crédit d'impôt à l'emploi du Canada, sous sa forme actuelle, constitue une façon très coûteuse et inefficace d'appliquer cette réduction.

Sous sa forme actuelle, ce crédit d'impôt permettra à tout contribuable admissible de re-

cevoir environ 155 \$ annuellement. Toutefois, les travailleurs à très faible revenu (ceux qui ont un revenu égal ou inférieur à l'exemption personnelle de base) ne gagnent pas suffisamment d'argent pour être admissible au Crédit d'impôt à l'emploi du Canada. De plus, étant donné que tous les contribuables ayant des revenus imposables y sont admissibles, ce crédit d'impôt bénéficiera à de nombreux contribuables à revenu élevé qui n'ont pas besoin d'une autre réduction d'impôt de 155 \$.

Pour remédier à ces lacunes, nous réamènerons le Crédit d'impôt à l'emploi du Canada pour le rendre remboursable, ce qui permettra aux travailleurs à très faible revenu d'en bénéficier. Toutefois, nous commencerons à éliminer graduellement le crédit d'impôt

pour les travailleurs gagnant plus de 30 000 \$, jusqu'à ce que les travailleurs qui gagnent plus de 40 000 \$ cessent d'être admissibles.

Ces changements réduiront le coût du crédit d'impôt et cibleront mieux les travailleurs à faible revenu qui en sont les bénéficiaires visés.

Nous estimons que ces changements réduiront le coût de ce programme à environ 750 millions de dollars, ce qui économisera au Trésor fédéral 1,1 milliard de dollars par année au titre des pertes de recettes.

Le déséquilibre fiscal

La question du déséquilibre fiscal s'est révélée être l'un des points les plus faibles du programme du gouvernement conservateur. Les promesses qui paraissaient manifestement gagnantes lors de la campagne électorale reviennent maintenant hanter un gouvernement qui tente de recueillir une majorité en ajoutant des gains au Québec pour compléter sa base électorale de 2006 en Ontario, au Canada atlantique et dans l'Ouest. Il est maintenant évident qu'il n'y a aucun réaménagement possible de la relation fiscale entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux qui satisfera chaque province. En effet, à peu près la seule chose certaine au sujet de l'approche du gouvernement conservateur en matière de fédéralisme fiscal, c'est qu'elle réduira davantage le rôle du gouvernement fédéral, qu'elle pavera la voie à d'autres coupures de programmes au palier provincial et qu'elle augmentera la pression concurrentielle sur les provinces pour que celles-ci réduisent encore davantage leurs impôts.

Honteusement, ce gouvernement ne règle pas le déséquilibre fiscal sur lequel il a un véritable contrôle : éliminer l'écart par habitant dans le financement des programmes gouvernementaux

entre les Premières nations et le citoyen canadien moyen (*voir le chapitre sur les Autochtones pour de plus amples renseignements*).

S'appuyant sur l'approche décentralisatrice et axée sur les coupures budgétaires qu'avait adoptée Paul Martin lorsqu'il était ministre des Finances, le gouvernement fédéral actuel a tenté d'intégrer au débat ses propres perspectives idéologiques et décentralisatrices : que le gouvernement fédéral doit restreindre ses dépenses à ses champs de compétence et laisser les provinces dégager les revenus nécessaires au financement des programmes dans leurs champs de compétence.

Les experts politiques conservateurs se sont eux aussi mêlé au débat. Ils militent en faveur de changements aux ententes fiscales qui mèneraient inévitablement à une autre réduction de l'économie publique du Canada. Alors que de plus en plus de responsabilités en matière de création de revenus sont transférées aux gouvernements provinciaux, ceux-ci ne sont pas en mesure de défendre leur assiette fiscale contre la pression à la baisse exercée par la concurrence fiscale interprovinciale.

Il s'agit d'un débat déplaisant. Et il est de plus en plus évident que si rien n'est fait pour en changer les modalités, personne n'en retirera de gains politiques.

Il est compréhensible que les Canadiens se sentent mis à l'écart par ce dialogue. Chaque participant au débat s'exprime du point de vue de son milieu ou de son idéologie. Personne ne semble parler au nom du Canada.

Dans cette querelle où il faut un gagnant et un perdant, tout engagement à l'égard de l'objectif global des ententes fiscales fédérales-provinciales est perdu. Le ton et la teneur du débat n'indiquent certainement pas que l'objectif du programme de péréquation est de garantir que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, soient en mesure de bénéficier d'un niveau acceptable de services publics.

On ne devinerait jamais non plus que la faiblesse fiscale des administrations locales constitue à la fois l'exemple le plus criant de déséquilibre fiscal au sein de la fédération canadienne et la raison sous-jacente de la crise de financement des infrastructures au Canada.

Les paramètres du débat doivent changer. Premièrement, le gouvernement fédéral doit réaffirmer son rôle de chef de file dans l'établissement et la promotion de normes nationales applicables aux services publics importants. Peu importe les champs de compétence constitutionnels, les Canadiens veulent que leurs gouvernements collaborent dans le cadre de projets nationaux qui contribuent à définir ce pays.

Les propositions de l'*Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral* (LABF) qui militent en faveur de l'augmentation du financement fédéral dans des domaines essentiels de politique publique recommenceront à renforcer le fondement de la politique publique canadienne : de nouveaux fonds pour les études postsecondaires, un plan national de garderies, un système national élargi de soins de santé et la reprise du financement fédéral au chapitre de la sécurité du revenu pour la population active.

L'LABF reconnaît, en matière de relations budgétaires fédérales-provinciales, qu'il faut prendre avec le Québec des dispositions spéciales qui peuvent ne pas être accessibles aux autres provinces. Nous reconnaissons la primauté du Québec dans son ressort en matière de politique sociale et son droit de se désengager des programmes fédéraux-provinciaux dans ce domaine. Pour le reste du Canada, nous reconnaissons une responsabilité partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral, celui-ci devant donner le pas au financement des programmes sociaux ainsi qu'établir et mettre en application des normes nationales.

L'LABF prévoit l'acceptation de l'offre, qu'ont faite les provinces au gouvernement fédéral, selon laquelle le gouvernement fédéral jouerait un rôle direct dans les soins de santé au moyen de l'établissement d'un régime national d'assurance-médicaments.

Deuxièmement, il faut régler les deux cas les plus évidents de déséquilibre fiscal, à savoir entre les administrations locales et les peuples autochtones, d'une part, et les deux autres paliers de gouvernement au Canada, d'autre part.

L'LABF créera une véritable nouvelle entente pour les villes et fournira d'importants nouveaux fonds au chapitre du renouvellement des infrastructures.

Au moyen de l'approbation et du financement de l'Accord de Kelowna, nous redémarrerons le processus de satisfaction des besoins fiscaux des Premières nations.

Troisièmement, il est temps de réorienter la péréquation fiscale vers son but premier : garantir l'accès à des services publics de qualité acceptable partout au pays. Cela signifie redéfinir la base de la péréquation en fonction des services publics plutôt qu'en fonction de la seule capacité fiscale.

Cela signifie également rendre la péréquation véritablement nationale en réintégrant la norme des 10 provinces pour la péréquation, peu importe la formule. Il est simplement illogique de

TABLEAU 9 Investissements d'équilibre fiscal de l'ABF

(En millions de dollars)

Fédéral-provincial-local	2007-08	2008-09	2009-10	Total
Régime national d'assurance-médicaments	2 500	2 750	3 000	8 250
Développement des compétences en matière de soins de santé	400	400	400	1 200
Financement accru et prolongé pour le logement	1 300	1 300	1 600	4 200
Formation de restructuration industrielle	759	760	761	2 280
Supplément au titre du transport en commun écologique	400	400	400	1 200
Transfert au titre des études postsecondaires	1 000	1 300	1 600	3 900
Garderies	1 750	2 750	3 750	8 250
Renouvellement des infrastructures	3 000	4 000	5 000	12 000
Accélération du transfert des recettes tirées de la taxe sur l'essence	800	1 000		1 800
Infrastructure sociale pour les Autochtones vivant dans les villes	30	41	51	122
Total fédéral-provincial-local	11 939	14 701	16 562	43 202
Premières nations	2 319	1 101	1 263	4 683

prétendre que la péréquation est un programme national lorsque son calcul n'est pas fondé sur toutes les provinces.

De façon plus fondamentale, nous devons rétablir le système de péréquation fiscale sur la base de principes clairement définis et universellement appliqués. Les Canadiens n'accepteront pas, et ne devraient pas accepter, le traitement injuste et inégal qu'a entraîné l'approche « concluons une entente » de Paul Martin au fédéralisme.

Enfin, notre gouvernement national doit jouer un rôle de chef de file dans le traitement des effets nocifs sur nos services publics de la concurrence fiscale tendant au dénominateur commun le plus bas entre les gouvernements provinciaux. Il n'est tout simplement pas acceptable de noter que la concurrence érode la capacité fiscale, comme l'a fait le rapport de mars 2006 au Conseil de la fédération, et de faire ensuite fi du

problème lorsque vient le temps de recommander des changements. Oublier le problème ne le fera pas disparaître. Sans intervention nationale, il ne fera que s'empirer et les Canadiens d'un océan à l'autre en seront les perdants.

L'*Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral* adopte une approche complètement différente à l'égard de la question du déséquilibre fiscal. Nous effectuerons d'importants nouveaux investissements dans des projets nationaux relatifs aux soins de santé, aux garderies, aux études postsecondaires, au logement et au renouvellement des infrastructures, tout cela comportant des augmentations importantes des paiements de transfert fédéraux aux gouvernements provinciaux et, par l'entremise des gouvernements provinciaux, aux administrations locales.

Ces nouveaux investissements sont résumés dans le tableau 9.

Autochtones

L'asservissement et le racisme que les autorités gouvernementales et les Allochtones ont perpétué à l'endroit des Autochtones ont donné lieu chez ces derniers à des épreuves singulières, d'où le besoin d'une prise en compte particulière de ces épreuves par des programmes permettant de traiter directement les questions autochtones partout au pays. Parmi ces questions, il y a :

- les soins de santé, notamment les traitements contre le diabète, le VIH et le sida, le SMSN, la toxicomanie et l'alcoolisme;
- l'acquisition continue du savoir chez les Autochtones dans les réserves et hors réserve, à partir du développement de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires ou au perfectionnement des compétences;
- la création d'emplois et le développement économique;
- l'accès au logement abordable.

Compte tenu des différences entre les questions que les gouvernements des Premières nations peuvent traiter et celles qui, en vertu de la

Constitution, relèvent du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou des administrations municipales composés d'Allochtones, le présent chapitre se divise en deux parties qui, chacune, traitent ces questions à tour de rôle.

Premières nations

Pour assurer la viabilité et la pérennité des Premières nations, il faudra prendre à leur égard des engagements véritablement durables en matière fiscale. Sur ce plan-là, le choix optimal de la classe dirigeante canadienne consiste à investir en des changements qui répareront les injustices du passé et éradiqueront la pauvreté chez les Premières nations, tout en raffermissant la place qu'occupe chacune des Premières nations au pays.

Au cours des deux dernières années, les Premières nations au Canada se sont appliquées à concevoir le plan complet d'un nouvel ordre du jour et d'une nouvelle démarche. Il est ressorti de ce processus un premier résultat tangible : le Plan d'action des Premières nations, dont les participants ont convenu à la Réunion des premiers ministres sur les questions autochtones tenue en

novembre 2005 à Kelowna. Le Plan d'action met en œuvre un cadre d'état d'avancement, qui permettra aux Premières nations de prendre la place qui leur revient au Canada sur les plans social et économique. Les Premières nations demeurent convaincues que ce Plan constitue l'instrument fondamental qui leur permettra d'améliorer les conditions de vie de leurs membres au Canada. En ce sens, elles ont hâte de collaborer avec le gouvernement fédéral en vue d'obtenir un financement convenable.

Ne pas s'engager dans cette voie comporterait des répercussions aux conséquences lourdes : perte de possibilités sur le plan économique; potentiel inutilisé de la main-d'œuvre; perte de vigueur économique; montée en flèche des coûts sociaux et de soins de santé. Les engagements financiers font partie intégrante de l'ensemble. Faute d'investissements substantiels dans l'immédiat, l'atteinte des objectifs — en vue d'une réduction de la pauvreté — sera entravée.

Le Plan d'action des Premières nations et ses exigences connexes décrites ci-dessous comporteront des retombées manifestes sur les Premières nations au Canada. Il s'agit de :

1. créer des occasions et de s'appuyer sur nos réussites, afin que les membres des Premières nations puissent contribuer pleinement à la prospérité économique du Canada;
2. rendre les Premières nations viables par une capacité de financement convenable et équitable afin que leurs membres atteignent leur plein potentiel;
3. mettre en œuvre les changements structurels qui donneront aux Premières nations un droit de regard sur le contenu, la conception, la prestation et la gestion de l'ensemble de nos programmes et services.

Le Plan d'action, appelé Accord de Kelowna, s'étend sur cinq ans. Puisque l'ABF ne s'étend que sur trois ans, le calcul des coûts de ces mesures ne se rapporte qu'à la période allant de 2007–2008

à 2009–2010. Cela dit, afin de respecter intégralement l'Accord de Kelowna, le financement à cet effet doit s'étendre sur cinq ans.

Soins de santé

En ce qui concerne le financement des soins de santé, les Premières nations font face à une crise sans précédent qui peut précariser la sécurité des patients et risque de comporter des changements draconiens dans la prestation de services. En effet, faute de soins infirmiers suffisants, certaines collectivités des Premières nations sont contraintes de fermer des centres de soins de santé puis de réexaminer le renouvellement des accords de transferts relatifs à la santé, situation imputable à des budgets qui n'augmentent plus. Ces pressions fiscales ont pour effet de précariser les patients. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a évalué le montant en suspens des carences au financement des soins de santé à 2 milliards de dollars d'ici les cinq prochaines années⁸. Il importe d'octroyer du financement aux enfants, aux adultes et aux aînés des Premières nations afin qu'ils puissent combler de vive lutte leurs besoins fondamentaux en soins de santé et que le Programme de soins de santé non assurés (SSNA) soit viable. En premier lieu, l'ABF consacrerait un montant de 610 millions de dollars sur trois ans aux initiatives de soins de santé en ce qui touche le financement des soins de santé des Premières nations, conformément à l'Accord de Kelowna.

Éducation

L'éducation à tous les niveaux constitue un droit autochtone inhérent qui est stipulé dans les traités et reconnu dans la Constitution du Canada. Le gouvernement fédéral a l'obligation d'octroyer les ressources adéquates à l'enseignement post-secondaire et d'appuyer les établissements d'enseignement postsecondaire (EPS) qui relèvent de l'administration locale ou des Premières nations. Bien que les statistiques du gouvernement fédéral indiquent un écart constant de 18 % entre les résultats de l'EPS prodiguée aux Allochtones

et aux Premières nations, le financement octroyé aux programmes d'EPS d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) demeure essentiellement figé au même niveau depuis 1996, compte tenu d'une hausse annuelle de 2 % qui se fixe bien en deçà des hausses au cours de la vie, de la croissance démographique des Premières nations et de l'augmentation des frais de scolarité. Afin de combler cet écart croissant, l'ABF consacrera 970 millions de dollars sur trois ans.

Logement

Les Premières nations continuent de prévoir des besoins en logement qui s'établiront à près du double de leur parc actuel de 97 000 unités, compte tenu des tendances propres à la croissance démographique de la jeune main-d'œuvre et de la naissance de nouvelles familles par suite des nouveaux flux migratoires au sein des collectivités. D'après les estimations de l'APN, 44 % du parc actuel de 97 000 unités des Premières nations nécessitent des réparations, pendant que le besoin en nouvelles mises en chantier au pays s'établit à 87 000 unités dans les réserves¹⁹. À ce titre, l'ABF consacrera 895 millions de dollars sur trois ans afin de réparer les logements actuels, de combler la pénurie à ce chapitre et de veiller à la durabilité du parc de logements actuels et nouveaux des Premières nations, ainsi qu'à l'implantation de nouveaux rouages axés sur le marché.

Possibilités économiques

Le gouvernement du Canada doit s'engager à collaborer avec les Premières nations afin de briser leur cycle de dépendance par une réforme du système d'aide sociale permettant d'élargir leur accès à la formation, au perfectionnement des compétences et au développement économique. Pour réussir cette démarche, il faut y consacrer de nouvelles ressources et instaurer des rouages facilitant sa mise en oeuvre. Il faut également assurer la promotion et le maintien des liens importants entre l'aide sociale, l'emploi et la formation

ainsi que les initiatives relatives au marché du travail. En outre, il faut consolider le lien entre le Programme de soutien du revenu d'AINC et l'Entente de développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) de RHDSC.

Par la réforme du soutien du revenu, on pourra établir un lien important entre l'aide sociale, l'emploi et la formation de même que les autres initiatives de promotion relatives au marché du travail. Ce lien permettra à chaque membre et collectivité de se perfectionner, particulièrement en ce qui concerne l'alphabétisation (de base, technologique et des communications) et les mesures de soutien à la culture. L'APN demande un investissement initial de 120 millions de dollars répartis sur trois ans afin d'entreprendre le travail à ces questions fondamentales.

Autres besoins

Les mesures négociées dans l'Accord de Kelowna jouent un rôle fondamental dans l'amélioration des conditions de vie des membres des Premières nations au Canada. Il ne s'agit toutefois que d'un début. L'ABF est d'avis qu'il faut déployer encore davantage de fonds.

Bien-être à l'enfance

Les enfants des Premières nations sont, par habitant, surreprésentés dans les services de bien-être à l'enfance, leur pourcentage à cet égard étant près de 15 fois supérieur à celui des enfants allochtones²⁰. À l'heure actuelle, 27 000 enfants des Premières nations sont confiés aux soins d'organismes de bien-être à l'enfance partout au Canada. Cet état de choses est principalement imputable à la négligence physique de ces enfants pour cause de pauvreté. En outre, près de 38 % de ces enfants subissent la violence familiale, forme manifeste de mauvais traitement qui incite à placer ces enfants.

Un lien séquentiel semble se tisser entre les services de bien-être à l'enfance et le système correctionnel des jeunes. En effet, 40 % des jeunes parmi

les Premières nations sont sous la tutelle de l'État au moment de leur condamnation ou ont un dossier actif à un organisme de bien-être à l'enfance. Les possibilités de réadaptation en vue d'une réintégration réussie s'en trouvent restreintes. Dans le *Profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Canada* du ministère de la Justice Canada, il est énoncé que la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le système correctionnel est « probablement du taux élevé de pauvreté, d'abus de substances psychoactives et de victimisation dans bon nombre de collectivités autochtones. Ces facteurs ont tendance à entraîner l'éclatement la famille et de sérieux problèmes de comportement criminel dès un très jeune âge »²¹.

En vertu des modalités actuelles, il y a sous-financement marqué des services par lesquels les familles peuvent assurer la prestation en toute sécurité de soins à l'intention de leurs enfants dans leur foyer ou leur collectivité. Autrement dit, placer les enfants des Premières nations dans une institution constitue souvent la seule option envisagée plutôt que l'option de dernier recours. À ce titre, l'ABF consacra 388 millions de dollars sur trois ans aux familles des Premières nations afin qu'elles puissent assurer en toute sécurité la prestation de soins à l'intention de leurs enfants dans leur foyer ou leur collectivité.

Viabilité fiscale

Les gouvernements des Premières nations sont contraints de composer avec des ressources financières considérablement inférieures à celles des gouvernements provinciaux ou territoriaux. Selon les données du gouvernement, les Premières nations ont reçu du gouvernement fédéral près de 5,4 milliards de dollars en 2005–2006. Si ce montant peut sembler considérable, il faut se rappeler qu'il sert à financer *tous* les services, notamment ceux que les Allochtones obtiennent des autres ordres de gouvernement, comme l'enseignement primaire ou secondaire (qui relèvent des gouvernements provinciaux) ainsi

que l'infrastructure routière (qui relève principalement des administrations municipales).

En réalité, par comparaison aux programmes et au financement auxquels le citoyen canadien moyen a droit, le financement des gouvernements des Premières nations accuse un retard considérable. Depuis 1996, le gouvernement fédéral a maintenu un plafond arbitraire de 2 % aux hausses de dépenses relatives aux services essentiels²². Ce pourcentage correspond à moins du tiers de la hausse moyenne de 6,6 % dont la majorité des Canadiens bénéficieront à chacune des cinq prochaines années par l'intermédiaire des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux. De plus, ce plafond de 2 % correspond presque au taux moyen d'inflation, pendant que les Premières nations affichent la plus forte croissance démographique au Canada. En effet, l'AINC fait état d'une croissance démographique de plus de 21 % depuis 1996²³.

De fait, après prise en compte de l'inflation et de la croissance démographique, le budget total d'AINC a *chuté* de 3,5 % depuis 1999, pendant que le financement des services essentiels que sont l'éducation, le développement économique et social ainsi que les immobilisations et l'entretien a reculé de près de 13 % depuis 1999²⁴. Le caractère viable et équitable des niveaux de financement comporte d'importantes répercussions sur la capacité des gouvernements des Premières nations à assurer la prestation de services appropriés à leurs membres. Il s'agit également du nœud du problème quant à l'écart de la qualité de vie entre Autochtones et Allochtones

Il résulte du plafond de 2 % un manque à gagner²⁵ accumulé pendant le présent exercice à 774 millions de dollars d'après les estimations. Si rien ne change, le manque à gagner continuera de s'accroître d'un exercice à l'autre. L'ABF prévoit donc investir 801 millions de dollars au cours de l'exercice 2007–2008 afin d'éliminer le manque à gagner qui résulte du plafond de 2 % sur dix ans. Ce financement et son instauration progressive feront l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral et les Premières na-

TABLEAU 10 **Le Plan d'action des Premières nations**²⁶

(En millions de dollars)

Accord de Kelowna*	2007-08	2008-09	2009-10	Total
Soins de santé	125	200	285	610
Logement	420	230	245	895
Éducation	200	360	410	970
Possibilités économiques	38	40	42	120
Autres besoins au-delà de l'« Accord de Kelowna »				
Bien-être à l'enfance	125	129	134	388
Viabilité fiscale	801	28	29	858
Intendance environnementale	110	114	118	342
Revendications territoriales	500			500
Total	2 319	1 101	1 263	4 683

* Tiré de l'entente annoncée lors de la réunion des premiers ministres de novembre 2005

tions, et serviront à régler les conséquences du plafond quant au déficit en infrastructure dans l'épuration des eaux, les routes et les autres immobilisations relatives aux Premières nations. L'ABF élaborerait à ce chapitre une disposition d'indexation convenable, de façon à ce que les investissements tiennent compte à l'avenir du taux d'inflation et de la croissance démographique des Premières nations.

Intendance environnementale

Les collectivités des Premières nations continuent d'éprouver des difficultés à ce chapitre, faute de disposer d'une capacité de base, de recherches informatives, d'infrastructures convenables et d'une participation en bonne et due forme au processus de prise de décision dans l'intendance environnementale de leurs terres et ressources. Qui plus est, nombreuses sont les collectivités des Premières nations qui sont confrontées aux dangers que posent l'eau potable de piètre qualité, la détérioration des sources d'eau, la contamination chimique ou biologique, les maladies et le dépérissement des sources alimentaires traditionnelles ou la gestion inadéquate des déchets.

Pendant que les Premières nations luttent contre les difficultés quotidiennes de la viabil-

ité environnementale, de nouveaux problèmes tels que les répercussions des bouleversements climatiques menacent leur subsistance et leur mieux-être. De plus, leurs membres sont peu nombreux à avoir la capacité d'amasser des fonds pour traiter ces questions puisqu'ils n'ont ni accès au développement des ressources naturelles ni aux bénéfices qui en résultent.

Le fait de rehausser la capacité de l'intendance environnementale chez les Premières nations et d'accroître leur accès aux ressources naturelles comporterait des avantages fondamentaux. En effet, un rehaussement des normes environnementales ainsi que le renforcement et le renouvellement des sources de revenu provenant du développement durable auraient pour effet de contribuer à la renaissance des nations autonomes. Ces changements permettraient également d'assainir l'environnement, d'améliorer la santé des Autochtones et de hausser leur productivité à long terme.

Afin que les Premières nations prennent une part active à la prise de décisions environnementales, traitent les questions relatives aux bouleversements climatiques et s'y adaptent, elles nécessitent un investissement de l'ordre de 342 millions de dollars d'ici les cinq prochaines années.

Le Plan d'action ne constitue que la première étape en vue d'un amoindrissement de l'écart. Parmi les prochaines étapes inscrites à un nouvel ordre du jour sur le progrès et la prospérité de l'ensemble des Canadiens, il faut :

1. faire en sorte que les Premières nations disposent d'une capacité adéquate et durable pour qu'elles puissent atteindre leur plein potentiel;
2. faire en sorte que les Premières nations exercent un droit de regard sur le contenu, la conception, la prestation et la gestion des programmes et services;
3. faire en sorte que les membres des Premières nations jouent un rôle intégral afin de contribuer à la compétitivité économique du Canada.

Revendications territoriales

Le Canada a un passif éventuel estimé à 15 milliards de dollars ou plus pour régler les revendications globales et particulières relatives aux territoires et à la violation des traités conclus avec les Premières nations²⁷. Le gouvernement du Canada insiste fortement pour rembourser la dette publique, mais il continue d'éviter de payer cette dette envers les Premières nations.

Pour son premier exercice, l'ABF prévoit la mise de côté de 500 millions de dollars en vue du règlement de ces revendications. Cela représente seulement un « premier versement » à l'égard de cette dette envers les Premières nations. Quant au déroulement du processus de règlement, l'ABF comporte l'engagement de création de la capacité fiscale nécessaire pour le règlement de ces revendications non réglées ou de règlement de celles-ci par d'autres moyens.

Autochtones en milieu urbain

Au Canada, la population autochtone hors réserve vit dans des conditions socioéconomiques bien inférieures à celles de la moyenne de la popula-

tion dans l'ensemble, dans les domaines fondamentaux que sont l'éducation, l'emploi, le revenu et l'état de santé. La plupart des enfants autochtones en milieu urbain font partie de familles monoparentales, pendant que l'âge médian de la population autochtone est considérablement inférieur à celui de la population allochtone.

En outre, les Autochtones hors réserve — particulièrement ceux des grands centres urbains — sont confrontés à plusieurs préoccupations particulières, notamment :

- le besoin en possibilités améliorées au chapitre de l'éducation, allant du niveau préscolaire aux études postsecondaires;
- le perfectionnement des compétences;
- l'accès élargi aux services de soins de santé;
- des logements sécuritaires et abordables;
- des possibilités professionnelles, allant de l'entrée dans le marché du travail jusqu'aux postes de gestion, de même qu'au sein des professions.

L'ABF admet les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les peuples autochtones, notamment ceux qui habitent hors réserve dans les grands centres urbains. Pour traiter ces difficultés, il faudra dans un premier temps respecter à la lettre l'entente signée en novembre 2005 à l'occasion de la Réunion des premiers ministres sur les questions autochtones, à Kelowna.

De plus, de nombreux chapitres dans le présent document (*l'apprentissage et la garde des jeunes enfants; le logement et les quartiers; les soins de santé; la restructuration industrielle et le développement sectoriel; et d'autres*) comportent des mesures afin de traiter les questions susmentionnées.

Cela dit, l'ABF admet qu'il faut en faire encore davantage. Les Autochtones hors réserve ont besoin d'une source de financement consacrée à une stratégie de développement communautaire qui reflète les besoins des Autochtones en milieu urbain et y satisfait; il s'agira d'une stratégie

dont la conception et la mise en œuvre relèvera de la collectivité autochtone.

Compte tenu des pénuries de main-d'œuvre prévues dans de nombreux centres urbains, il sera plus nécessaire et utile que jamais d'adopter des programmes et stratégies permettant d'élargir le nombre de ses effectifs. Des Autochtones en milieu urbain ont conçu des stratégies très efficaces pour aider un nombre accru de personnes à se trouver un emploi. Cependant, un financement assuré et consacré prend ici une importance capitale pour faire en sorte que les programmes soient efficaces et stables, qu'ils répondent aux besoins des collectivités d'où ils sont issus et qu'ils tiennent compte de leur évolution.

Les centres culturels actuels procurent une panoplie de services éducatifs et de sensibilisation et des connaissances de nature collective qui jouent un rôle fondamental dans la protection et l'enrichissement de la culture des Autochtones en milieu urbain. Il faut accroître le financement de ces centres et le rendre stable de façon à refléter et à renforcer la vaste gamme de services qu'ils fournissent actuellement aux Autochtones en milieu urbain; ces services visent à atténuer certaines des difficultés particulières qu'éprouve cette population en particulier.

Centres d'amitié : des endroits permettant de composer avec les difficultés particulières des Autochtones en milieu urbain

Partout au Canada, les Autochtones ont accès depuis plus de 40 ans au soutien et à l'esprit de collectivité que procurent les 116 centres d'amitié. Ceux-ci s'inscrivent dans l'infrastructure sociale axée en particulier sur les besoins et aspirations des Autochtones en milieu urbain. L'histoire des centres d'amitié est caractérisée par les possibilités fournies, la détermination et le travail acharné. Ces centres n'ont cessé et ne cesseront d'améliorer la vie d'un nombre inestimable d'Autochtones.

Pour assurer la viabilité à long terme des centres d'amitié, il faut rehausser les taux de fi-

nancement établis il y a une décennie. En effet, tandis que la population d'Autochtones en milieu urbain a augmenté de plus du double dans certaines villes au cours de la dernière décennie, le financement de Patrimoine canadien à l'endroit des principales activités des centres d'amitié n'a pas bougé pour autant. Afin de protéger l'investissement du gouvernement fédéral et d'assurer la viabilité à long terme de ces établissements, il faut réexaminer les taux de financement dans le contexte des réalités actuelles.

Les Autochtones en milieu urbain sont confrontés à différentes difficultés, en fonction (notamment) des collectivités dans lesquelles ils se trouvent en particulier. Nul ne saurait trouver la solution magique qui satisfera l'ensemble des Autochtones en milieu urbain. Par conséquent, l'ABF consacra une enveloppe budgétaire de plus de 90 millions de dollars sur trois ans (soit 25 millions de dollars en 2007–2008, 30 millions de dollars en 2008–2009 et 35 millions de dollars en 2009–2010) à l'intention des Autochtones en milieu urbain. Ce sont ensuite les organismes communautaires qui auront pour tâche d'affecter ce financement en fonction des préoccupations locales des Autochtones en milieu urbain, tout en tenant compte des liens entre le développement communautaire, les centres culturels et les stratégies d'emploi propres à chaque milieu urbain.

Afin d'apporter une aide particulière aux centres d'amitié pour que ceux-ci continuent de jouer un rôle vital en vertu d'un travail aux retombées rentables, l'ABF consacra un montant supplémentaire de 31,6 millions de dollars sur trois ans destiné aux programmes et à l'infrastructure. Les fonds seront consacrés comme suit : 5 millions de dollars en 2007–2008, 10,7 millions de dollars en 2008–2009 et 15,9 millions de dollars en 2009–2010.

Financement total destiné aux Autochtones en milieu urbain

2007–2008 : 30 millions de dollars

2008–2009 : 40,7 millions de dollars

2009–2010 : 50,9 millions de dollars

Agriculture

Les deux tiers des familles agricoles qui étaient en activité au Canada au cours des années 1950 ont depuis été chassées de leurs terres, et le déracinement continue. Les agriculteurs qui restent mènent une lutte désespérée pour leur survie. Il s'agit d'une crise qui est alimentée par la rapacité des entreprises et l'incurie des pouvoirs publics.

Toutes les grandes entreprises impliquées dans l'agriculture — les géants du négoce agricole qui fournissent des engrais, des machines et d'autres intrants aux agriculteurs; les entreprises de transport qui acheminent leurs récoltes; les sociétés qui transforment les aliments; et les chaînes d'épicerie en gros et en détail - sont florissantes et ont augmenté leurs recettes énormément, se partageant les bénéfices que rapportent les prix plus élevés des aliments.

Contraste frappant, les agriculteurs sont obligés de continuer de cultiver et de livrer leurs produits à des prix qui, en dollars réels, sont demeurés au niveau de 1975. Le simple fait que les agriculteurs ne reçoivent toujours que 6 cents sur la vente d'une miche de pain, bien que les prix aient plus que triplé, passant d'une moyenne de 0,43 \$ à l'époque à environ 1,40 \$ aujourd'hui, est

l'exemple même du partage grossièrement injuste de la richesse que rapporte l'approvisionnement alimentaire.

Nous en sommes au point où l'agriculture est sous la coupe de puissantes organisations privées. Cinq entreprises de céréales transnationales à peine contrôlent 80 % du commerce mondial des céréales. Deux entreprises de conditionnement des viandes contrôlent 90 % de l'industrie du bœuf du Canada, et quelques rares transformateurs et détaillants en épicerie tiennent sous leur emprise les ventes d'aliments.

De même, du côté des intrants, les agriculteurs du Canada doivent acheter leurs semences, les produits chimiques, les accessoires et d'autre matériel d'une poignée d'entreprises qui ne cessent de s'agrandir par des fusions et des prises de contrôle. Les agriculteurs doivent également acheter des services de transport ferroviaires essentiels d'un oligopole de deux sociétés de chemin de fer qui appartiennent désormais à des étrangers.

Pour se défendre contre la « puissance du marché », les agriculteurs comptaient sur des coopératives pour manutentionner et vendre leurs céréales, négocier avec les sociétés de chemin de

fer, transformer et commercialiser les produits laitiers et s'occuper de la vente des animaux, des œufs et de la volaille. Cette stratégie, fondée sur des coopératives pour faire contrepoids à la domination des entreprises, s'est heurtée à une vive opposition des entreprises agroalimentaires privées et des gouvernements conservateurs, qui l'accusent d'ingérence dans la « liberté du marché ».

C'est la Commission canadienne du blé qui a été plus particulièrement dans le collimateur des tenants de l'économie libérale au cours des dernières années; or, la Commission est l'un des derniers bastions de la force commerciale des agriculteurs. Les efforts déployés par le gouvernement Harper pour miner la CCB et la dépouiller de son autorité de « comptoir unique » ont jusqu'à présent été tenus en échec par la résistance des agriculteurs et l'indignation du public et des médias. Cependant, le gouvernement poursuivra sans aucun doute ses attaques contre la CCB et les autres secteurs contrôlés par les agriculteurs et assujettis à la demande de l'offre, notamment les produits laitiers, les œufs et la volaille.

Si les tenants du libre marché ont le dessus, le résultat final sera l'internationalisation de l'agriculture et des cultures dans un système privé mondial qui n'a aucun égard pour les producteurs locaux, les méthodes de production ou la source des aliments.

La plupart des gens préféreraient un système alimentaire qui sert leurs intérêts en tant que Canadiens et consommateurs. Pour que ceci se réalise, il faudra cependant un renversement complet des politiques agricoles néoconservatrices qui ont dépouillé avec une brutalité sans pareille les agriculteurs de leur pouvoir de levier sur le marché. Faute d'un revirement complet, les agriculteurs resteront dans l'impossibilité de percevoir une juste part de la richesse qu'ils produisent, car ils seront enfermés dans un système qui maximise leurs coûts et réduit leurs recettes au minimum.

Les mesures et politiques suivantes seront lancées dans la présente Alternative au budget du gouvernement fédéral pour commencer à redresser les déséquilibres du marché entre les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires et faire en sorte que l'agriculture redevienne un moyen de subsistance financièrement viable pour les familles agricoles.

1. Toutes les tentatives de détruire ou d'affaiblir la Commission canadienne du blé et d'autres mécanismes de marché agricoles coopératifs doivent cesser. Au lieu de cela, ces organismes seront davantage renforcés et démocratisés, afin que les intérêts des agriculteurs soient intégralement protégés.

2. Les agriculteurs recevront de l'aide pour abaisser leurs coûts grâce à la création de coopératives d'achat et de production d'intrants, qui sont nécessaires pour réduire la puissance de commercialisation des gigantesques entreprises agroalimentaires, qui est, à l'heure actuelle, virtuellement illimitée. L'ABF engagera 50 millions de dollars la première année pour concourir à établir ces nouvelles coopératives.

3. Pour aider davantage les agriculteurs à réduire leur dépendance des fabricants d'intrants, on encouragera la conversion à des méthodes de production biologiques, durables, économes d'énergie et à d'autres méthodes de production de rechange. Les cultures biologiques n'ont pas besoin d'engrais artificiels ou de pesticides. L'ABF affectera 200 millions de dollars par an en financements de relais sur les trois prochaines années pour aider à financer l'adoption de ces solutions de rechange qui permettent de réduire les coûts.

4. Les prix des céréales doivent être augmentés pour correspondre aux coûts de production, mais ceci exigera que tous les principaux pays exportateurs de céréales adoptent une démarche conjointe pour équilibrer l'offre et la demande et éviter les surabondances des stocks. Un tel pro-

gramme impliquerait une réduction annuelle de 3 % de la superficie de céréales qui permettrait de parvenir en fin de compte aux niveaux de prix nécessaires. Il faudrait offrir aux agriculteurs des mesures incitatives financières à court terme pour les amener à réduire le rendement des cultures en conséquence, mais des subventions de cette sorte devront attendre jusqu'après la négociation d'un accord international pour la mise en œuvre d'un tel plan. Dans ce budget, nous prenons l'engagement d'entreprendre des pourparlers à cette fin avec d'autres pays exportateurs de céréales.

5. D'autres réformes comportant de faibles coûts comprendront a) l'interdiction de la privatisation des collections de semences; b) l'indication obligatoire sur les étiquettes des aliments de la présence d'ingrédients génétiquement modifiés;

c) le lancement d'une campagne afin de mieux éduquer les consommateurs sur la façon dont les recettes réalisées sur les prix des aliments sont partagées parmi tous les acteurs agricoles, y compris les agriculteurs.

Ces mesures, si elles sont bien mises en œuvre, elles feront de l'agriculture du Canada une industrie qui est de nouveau financièrement viable. Les agriculteurs qui luttent à l'heure actuelle pour leur survie n'auraient plus besoin des énormes subventions directes du gouvernement sur lesquelles ils ont été obligés de compter. Les importantes dépenses que nous nous engageons à faire au départ sont donc des investissements dans une agriculture durable et prospère, qui sera à l'avantage des consommateurs et des contribuables ainsi que des familles agricoles.

Relations entre le Canada et les États-Unis

Les relations entre le Canada et les États-Unis ont historiquement été amicales. Compte tenu de la différence de taille et de puissance entre nos deux pays, les décideurs canadiens ont toujours été mis au défi de maintenir une « distance » politique suffisante pour suivre une voie distincte à domicile et dans le monde.

L'économie canadienne s'est fortement intégrée à l'économie américaine depuis la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement Mulroney a cependant changé radicalement l'approche stratégique du Canada à l'égard des États-Unis, en renforçant l'intégration continentale au lieu de résister aux pressions de l'intégration du marché. L'ALE, l'ALENA et les mesures d'intégration de la sécurité et de l'armée après le 11 septembre sont principalement des manifestations de ce changement.

Ces politiques « d'intégration profonde » (qui interagissent avec d'autres politiques) ont des conséquences politiques, économiques et financières désastreuses pour le Canada. Citons les plus flagrantes :

- une dépendance économique accrue des États-Unis;

- une pression pour une harmonisation à la baisse des politiques fiscales, sociales et industrielles et sur les institutions clés;
- une réduction de la capacité à façonner le développement industriel, qui consisterait à renforcer notre position en tant qu'exportateur de ressources et à réduire notre capacité à favoriser une ascension dans la chaîne de valeur grâce à la transformation intérieure de nos ressources;
- pression à la baisse sur les salaires et création d'une société plus inégale;
- réduction du contrôle sur la mise en valeur et la sécurité de l'énergie nationale, l'épuisement des réserves conventionnelles de pétrole et de gaz avec des conséquences économiques et environnementales graves; la plus manifeste est l'augmentation massive d'émissions de CO₂ des sables bitumineux de l'Alberta, qui entravent notre capacité à respecter les engagements que nous avons pris dans le traité de Kyoto.

Malgré la réticence de la majorité des Canadiens à voir le Canada plus étroitement lié à la Forteresse Amérique, la classe dirigeante entraîne le Canada sur la pente de cette intégration profonde. Ses plans comprennent : un marché continental unique fusionné; une union monétaire; l'intégration complète des secteurs culturels, financiers et agricoles; un pacte de sécurité continental pour l'énergie et les ressources; un accord d'harmonisation de la réglementation nord-américain; et un périmètre de sécurité continental. Bon nombre de ces initiatives vont de l'avant dans le cadre du North American Security and Prosperity Partnership Agreement (SPP) (*Accord de partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité* signé par les dirigeants de l'ALENA en mars 2005).

Les récentes activités du gouvernement conservateur renforçant cette approche sont notamment :

- des augmentations des dépenses militaires concentrées sur l'intégration des Forces canadiennes avec la « machine de guerre » américaine axée sur le combat et l'expansion de NORAD afin d'y inclure les approches maritimes de la défense continentale;
- un Accord sur le bois d'œuvre résineux qui nuit aux travailleurs et aux petits et moyens producteurs et qui compromet davantage encore la souveraineté en matière de politique forestière;
- une mesure pour démanteler la Commission canadienne du blé en dépit des souhaits des agriculteurs canadiens, mesure que les États-Unis réclament depuis des années.

Le gouvernement canadien devrait adopter une approche fondée sur la collaboration et le pragmatisme en matière de relations avec les États-Unis, comme il sied à des pays interdépendants qui ont de nombreux intérêts et valeurs en com-

mun. Cependant, il devrait agir avec force lors de différends avec le gouvernement américain, plutôt que d'adopter l'approche conciliatoire des récents mois, et contester l'ALENA lorsque les intérêts stratégiques canadiens sont en jeu.

Il devrait abandonner la voie actuelle menant à une intégration profonde et, au lieu de cela, s'efforcer principalement de rétablir notre flexibilité stratégique nationale, en disciplinant ou en modelant les forces de l'intégration continentale de façon à réduire la puissance des entreprises et accroître le pouvoir des citoyens, et il devrait élaborer une stratégie pour diversifier ses relations économiques (et autres) internationales.

L'ABF s'efforcera plus particulièrement :

- de geler d'autres augmentations des dépenses militaires dans l'attente d'un examen public intégral des besoins en matière de défense du Canada, dans la perspective d'accorder la priorité à la protection de la souveraineté et à l'appui des mesures de consolidation de la paix et des activités de maintien de la paix des Nations Unies;
- de mettre en œuvre les recommandations de la Commission Arar pour faire en sorte que les initiatives d'harmonisation de la sécurité et du renseignement (pour des motifs économiques) ne prennent pas le pas sur les libertés civiles, mais plutôt que la sécurité soit bâtie sur une fondation de libertés civiles;
- d'imposer un moratoire à d'autres initiatives d'harmonisation (particulièrement celles traitant de la santé, de la sécurité et de l'environnement) dans le cadre du SPP et d'entreprendre un examen parlementaire intégral assorti de consultations publiques;
- de mettre fin aux efforts visant à démanteler la Commission canadienne du

blé et de mettre en oeuvre des politiques afin de faire contreponds aux dommages causés par l'Accord sur le bois d'oeuvre aux travailleurs, aux petits et moyens producteurs et à leur collectivité;

- d'élaborer une politique de la sécurité des ressources faite au Canada qui

conserve la production et l'utilisation de l'énergie, réduit au maximum leurs impacts sur l'environnement, interdit les exportations massives d'eau et encourage la transformation intérieure.

L'apprentissage et la garde des jeunes enfants: Atteindre un équilibre entre le travail et la vie familiale pour les Canadiens

Les trois-quarts des femmes qui sont sur le marché du travail au Canada ont de jeunes enfants. Pourtant, le Canada se classe au dernier rang parmi 14 pays de l'OCDE sur le plan des *dépenses publiques* relatives à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) et au dernier rang parmi 20 pays de l'OCDE sur le plan de l'accès des familles aux programmes d'AGJE²⁸. À l'extérieur du Québec, les places en garderie ne couvrent pas 20 % des enfants canadiens. Il n'est pas surprenant que l'équilibre entre le travail et la vie familiale constitue une cause majeure de stress et d'insécurité pour les Canadiens ainsi qu'un fardeau pour l'économie canadienne.

Les investissements et les services liés à la garde d'enfants sont essentiels pour la sécurité sociale et économique des Canadiens. Ils encouragent l'égalité des femmes, des enfants et des familles en santé, des collectivités plus fortes et plus rassembleuses ainsi qu'une économie productive et performante. Avant l'élection de janvier 2006, le Canada était en voie de récolter les nombreux avantages que procurent les investissements dans les garderies.

Beaucoup de choses ont changé depuis lors. Les promesses faites aux enfants, aux femmes, aux familles et aux travailleurs en garderie dans tout le pays au moyen des ententes bilatérales de 2005 conclues avec les provinces n'ont pas été tenues. Ces ententes prévoyaient un financement fédéral engagé et ciblé de 1,2 milliard de dollars par année pour les services de garde. Le gouvernement actuel du Canada a annulé ces ententes quinquennales, celles-ci devant prendre fin le 31 mars 2007.

Les ententes sont remplacées par un projet d'Initiatives sur les places en garderie qui prévoit jusqu'à 250 millions de dollars chaque année au cours des cinq prochaines années. Cela se traduira par un investissement beaucoup moins important dans les collectivités pour les services de garde, étant donné qu'il s'agit d'une réduction annuelle nette de 950 millions de dollars. L'année prochaine, les collectivités feront face à une réduction de 79 % du niveau de financement engagé en vue de l'amélioration de l'accès des familles à des services de garderie de qualité et abordables²⁹. Si l'année 2007 se déroule conformément à la politique et au plan fiscal actuels du gouvernement fédéral, les parents qui sont sur

le marché du travail seront vraisemblablement *encore moins* en mesure d'obtenir une place dans une garderie réglementée que maintenant.

Même la capacité de l'Initiative sur les places en garderie de créer des places est douteuse, étant donné l'expérience dans les autres secteurs de compétence. Des approches semblables ont été tentées en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan, et n'ont pas mené à la création de places en garderie³⁰. De plus, le gouvernement fédéral n'a pas garanti que le financement public de l'Initiative sur les places en garderie visera des places qui :

- appuient le développement sain des enfants;
- respectent les normes publiques de qualité;
- appartiennent à l'État ou à la collectivité et dont l'accès est public;
- accordent la priorité aux besoins et aux plans de la collectivité;
- sont maintenus au moyen de fonds d'exploitation suffisants.

Les recherches et les preuves confirment ce que les familles savent déjà à partir de leur propre expérience : qu'il s'agit des méthodes d'investissement public qui sont le plus susceptibles d'ériger un système d'AGJE universel de qualité.

En plus de l'Initiative sur les places en garderie, les Conservateurs ont introduit une allocation imposable de 1 200 \$ par année par enfant. Le soutien au revenu pour les familles constitue un objectif de politique publique valable, mais ce soutien serait mieux apporté au moyen de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Le soutien au revenu ne constitue pas une solution de rechange à un système de garderies.

Malgré les coupures de financement du gouvernement fédéral, il y a une bonne nouvelle : les Canadiens n'ont pas renoncé à un système national de services d'AGJE. L'année 2006 a vu le lancement de la vaste campagne pancanadienne

Code bleu pour les services de garde, qui, après quelques mois, avait recueilli plus de 100 000 signatures demandant au gouvernement fédéral de respecter les ententes bilatérales. Un sondage Environics de juin 2006 a révélé que le public continue d'appuyer fermement les services de garde, 76 % des Canadiens appuyant une stratégie comme la stratégie prévue dans les ententes bilatérales³¹. L'ABF continue donc toujours de viser une politique publique efficace et responsable ainsi que des investissements considérables dans les services d'AGJE qui rehausseront la sécurité des Canadiens qui tentent d'atteindre un équilibre entre le travail et la vie familiale.

Mesures d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

À eux seuls, les services d'AGJE ne régleront pas tous les problèmes liés à l'équilibre entre le travail et la vie familiale ni ne garantiront le sain développement de nos enfants. Le Canada se classe derrière de nombreux pays sur le plan de la politique familiale générale, y compris son appui aux familles au moyen des congés de maternité et des congés parentaux³². Étendre l'accès aux congés parentaux et augmenter les taux de prestation permet aux nouveaux parents de passer davantage de temps avec leurs jeunes enfants. Le Québec l'a reconnu en 2006 avec son nouveau programme de congés parentaux, qui fait partie de sa politique familiale complète. La garde d'enfants ne constitue qu'une seule pièce, quoique essentielle, du casse-tête de la politique familiale.

Bien que l'ABF comporte des mesures budgétaires qui placent le Canada sur la voie de services d'AGJE de qualité pour tous les enfants, nous engageons aussi le gouvernement fédéral à travailler avec les gouvernements des Premières nations pour veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour combler leurs besoins uniques en matière d'AGJE. Le gouvernement fédéral doit aussi travailler avec les

Premières nations ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour combler les besoins des enfants d'âge scolaire et des collectivités rurales, éloignées et autochtones. Ces services pourraient nécessiter des ressources fédérales supérieures à celles qui sont prévues dans l'ABF.

L'ABF appuie la législation sur des services de garderie nationaux, comme le propose le NPD fédéral dans le Projet de loi C-303, soit la *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*. La législation doit garantir des normes et des droits aux services d'AGJE en fonction des principes de qualité et d'universalité. De plus, la législation doit préciser que l'élargissement des services de garde se produira dans le secteur des organismes sans but lucratif, que les services seront financés directement (plutôt que par les utilisateurs) et que la responsabilité sera améliorée au moyen de rapports publics aux législatures et de plans d'action provinciaux et territoriaux clairs.

Les services de garde nécessitent une source fiable de financement fédéral, de sorte que la législation sera combinée avec des investissements considérables dans les services d'AGJE au moyen d'un transfert social consacré à la garde d'enfants. Le plan à long terme mis de l'avant par les défenseurs des services de garde d'enfants prévoit 10 milliards de dollars de financement annuel des garderies. Cet investissement se situant à un peu moins de 1 % du PIB est comparable aux niveaux recommandés par nos homologues européens et fournira une place en garderie abordable et de qualité à tous les enfants âgés de moins de six ans au Canada, que ce soit à temps partiel ou à temps plein.

En outre, les recherches nous indiquent qu'un tel investissement est assorti d'un rendement économique de 2 : 1. Il est aussi intéressant de noter qu'une analyse du système de garderie du Québec indique que sur chaque dollar investi dans ces services de garderie, 0,40 \$ sont re-

tournés à l'économie provinciale l'année suivante, principalement sous forme d'impôts accrus découlant d'une participation plus élevée au marché du travail³³.

Pour permettre l'atteinte des objectifs à long terme en matière de garderie, l'ABF augmentera le financement annuel pour l'AGJE à 5 milliards de dollars en 2010, année où tous les enfants âgés de trois à cinq ans devraient avoir accès à une place en garderie de qualité dans leur collectivité. À compter de 2007-2008, l'édification de ce système nécessitera les transferts fédéraux suivants aux provinces et aux territoires en matière de services de garde :

1. pour respecter les engagements bilatéraux à l'endroit des Premières nations, des provinces et des territoires relativement aux services d'AGJE³⁴ — 1,2 milliard de dollars
2. pour réorienter les fonds de l'Initiative sur les places en garderie — 250 millions de dollars
3. pour confirmer les fonds déjà engagés au terme du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants établi en 2003 — 350 millions de dollars
4. pour fournir un transfert supplémentaire — 200 millions de dollars

Total pour 2007 = 2 milliards de dollars

Le budget de 2 milliards de dollars en 2007-2008 pour les services de garde passera à 3 milliards de dollars en 2008-2009 et à 4 milliards de dollars en 2009-2010. Cela comprendra la réaffectation de fonds qui étaient consacrés à l'Initiative sur les places en garderie. Par conséquent, les nouveaux coûts totaux s'établiront à 1,75 milliard de dollars en 2007-2008, à 2,75 milliards de dollars en 2008-2009 et à 3,75 milliards de dollars en 2009-2010.

Les villes et les collectivités

Le Canada d'aujourd'hui est une véritable nation urbaine : plus de 75 % des Canadiens vivent et travaillent dans des villes. Nos économies urbaines sont essentielles pour les économies régionales et nationale et elles ont besoin d'un réseau solide d'infrastructure publique matérielle et sociale pour prospérer.

Nos grandes villes constituent la principale destination des immigrants, et sont des lieux d'une grande diversité sociale et d'une grande inégalité sociale. C'est là que les avantages et les échecs de nos services publics ressortent le plus. En raison des nombreuses années de sous-financement, les infrastructures urbaines se dégradent, les installations sont surutilisées et les services comme le transport en commun sont inadéquats.

De nombreuses petites collectivités du Canada font également face à des défis : elles luttent pour faire face aux changements dans notre économie nationale et dans l'économie mondiale qui ébranlent leurs fondements industriels et qui forcent les citoyens à déménager. Les données du recensement indiquent que 44 % des villes canadiennes ont affiché une baisse de leur population entre 1996 et 2001. Ce changement mine la capacité

des collectivités périphériques de soutenir une qualité de vie convenable.

Pour que le Canada dans son ensemble connaisse du succès, il faut des investissements suffisants et une planification économique intégrale destinés à nos villes et collectivités de toute taille.

Le déficit infrastructurel

Les municipalités souffrent le plus de ce qui est appelé le déséquilibre fiscal parce que leurs sources de recettes sont très limitées et qu'elles ne peuvent transférer leurs coûts accrus et leurs coupures de service qu'à leurs résidents. En 1995, les transferts fédéraux et provinciaux constituaient 26 % des recettes municipales; en 2005, cette proportion était passée à seulement 17 %. Cela correspond à une coupure de 5 milliards de dollars de transferts et, au cours de la même période, les provinces ont délesté davantage de responsabilités aux administrations locales et les besoins de celles-ci ont augmenté. Par conséquent, les municipalités ont augmenté leurs taxes foncières et leurs frais d'utilisation, qui constituent les formes d'imposition les plus régres-

sives. De même, les infrastructures et services municipaux sont devenus surutilisés. Le déficit infrastructurel municipal est estimé à 60 milliards de dollars et augmente de 2 milliards de dollars par année.

Notre infrastructure communautaire — le transport en commun, les routes, les systèmes d'aqueduc et d'eaux usées, les bibliothèques, les installations de loisirs et les autres installations municipales — souffre d'un besoin criant de réhabilitation. Les municipalités n'ont pas les fonds nécessaires et ne peuvent compter sur des augmentations considérables de taxes foncières ou de frais d'utilisation pour financer cet investissement. Des partenariats public-privé, l'impartition et d'autres formes de privatisation coûteuses et caractérisées par l'absence de responsabilité ne sont pas la solution. C'est pourquoi, comme la plupart des municipalités et des autres paliers de gouvernement, l'ABF s'oppose au plan du gouvernement conservateur de rendre conditionnel à l'utilisation de PPP le financement d'infrastructure pour les provinces, les territoires et les municipalités.

Nouvelles recettes

En 2005, le gouvernement libéral a finalement transféré une portion des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités pour combler ce déficit infrastructurel. Mais le financement ne s'élèvera qu'à seulement 800 millions de dollars cette année, ce qui ne suffit même pas pour éliminer la moitié de la croissance annuelle du déficit infrastructurel. Le budget 2006 des conservateurs prévoit l'affectation de fonds supplémentaires tirés du surplus 2005–2006 à des fonds en fiducie destinés au transport en commun et au logement abordable, mais ces transferts ne sont pas permanents ni à long terme. Ce budget prévoyait également à l'intention des usagers du transport en commun un crédit d'impôt qui coûtera 220 millions de dollars par année mais qui ne fera rien pour augmenter l'usage du trans-

port en commun. Le gouvernement conservateur a également prolongé de deux ans le transfert des recettes tirées de la taxe sur l'essence mais ne l'a toujours pas rendu permanent.

Les municipalités ont besoin d'une solution financière à long terme pour garantir une source de recettes croissante leur permettant de planifier à long terme plutôt que de le faire d'un budget à l'autre. Il pourrait s'agir d'un transfert d'une proportion déterminée des recettes tirées des taxes fédérales et provinciales sur l'essence visant des domaines prioritaires comme le transport en commun, l'infrastructure relative à l'eau, aux égouts et à l'environnement, le logement abordable ainsi que les services communautaires et sociaux. Il est important que cela ne comporte pas une délégation du pouvoir d'établissement des taux d'imposition; autrement, les Canadiens feraient les frais d'une course vers le bas en raison de la concurrence fiscale locale, de l'évitement fiscal et de la détérioration des services locaux.

Supplément au titre du transport en commun écologique

Nous devons faire du transport en commun notre priorité pour atteindre nos objectifs de Kyoto. L'ABF consacrera une partie de la taxe sur les combustibles (*voir le chapitre sur l'environnement*) à l'affectation de la somme de 1,2 milliard de dollars sur trois ans à l'amélioration de l'infrastructure du transport en commun et de l'abordabilité du transport en commun.

Les programmes de financement urbain et le « nouveau pacte » pour les villes

Le gouvernement conservateur continue de financer les programmes d'infrastructure mais en a modifié l'orientation pour qu'ils correspondent aux priorités du gouvernement. Par exemple, le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique met maintenant davantage l'accent sur le mouvement des personnes et des biens que

sur la croissance urbaine durable, la qualité de l'eau, l'accès à l'eau, les couloirs commerciaux et l'infrastructure nordique. En outre, on s'est éloigné du « nouveau pacte » pour les villes, qui permettait aux municipalités de participer davantage à l'élaboration des politiques fédérales et à la coordination des activités urbaines fédérales visant la satisfaction des besoins de la collectivité. Ces changements orientent le programme urbain canadien dans la mauvaise direction. L'ABF remettra le programme urbain sur ses rails grâce aux mesures exposées ci-après.

En plus des mesures suivantes, l'ABF augmentera l'appui fédéral aux logements abordables, aux sans-abris, à la rénovation résidentielle et aux programmes d'amélioration du rendement énergétique, qui ont été éliminés par le gouvernement conservateur. (*Voir les chapitres portant sur le logement et les quartiers et sur l'environnement.*)

Une stratégie nationale des collectivités

Le gouvernement fédéral a besoin d'une stratégie nationale des collectivités. Même s'il n'existe aucune solution unique aux défis auxquels font face les collectivités canadiennes, il doit y avoir une vision nationale qui formule l'importance et la nature du réseau national des collectivités que nous voulons avoir et soutenir au Canada. Cette stratégie fournirait à tous les ministères des orientations et au public un énoncé clair des objectifs du gouvernement fédéral relativement aux collectivités. La stratégie nationale des collectivités serait élaborée en consultation avec une vaste gamme de parties prenantes, y compris le public, les municipalités, les travailleurs, les syndicats, les organismes de services sociaux et les entreprises. Le rapport du Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités, du gouvernement fédéral, déposé en juin 2006, fournit le fondement de l'élaboration d'une telle stratégie.

Ministère du Développement des collectivités

L'ABF établira un ministère fédéral du Développement des collectivités dirigé par un ministre influent en vue de s'attaquer aux aspects de politique et de programme des questions relatives aux collectivités, y compris l'élaboration d'une stratégie nationale des collectivités et la coordination des initiatives urbaines fédérales dans les collectivités canadiennes, notamment le financement des infrastructures. À l'externe, ce ministère fournira aux collectivités canadiennes un point d'accès unique au gouvernement fédéral relativement aux questions municipales. Le ministère collaborera avec Transports Canada pour élaborer un plan national de transport en commun en 2008–2009 à l'expiration du financement actuel des projets de transport en commun.

Législation sur le bon voisinage

Le gouvernement fédéral possède des immeubles d'une valeur de plus de 7 milliards de dollars, que l'ABF 2007 utilisera pour aider les collectivités canadiennes. En collaboration avec le ministère du Développement des collectivités proposé dans l'ABF, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada facilitera l'élaboration et la mise en œuvre d'une « loi sur le bon voisinage ». Cette loi obligera le gouvernement fédéral à appuyer les objectifs d'urbanisme locaux comme la revitalisation urbaine, le développement durable, la protection du patrimoine et l'appui au transport en commun au moyen de ses activités d'aménagement de ses édifices et de ses terrains. Il est essentiel pour cette initiative que le gouvernement fédéral conserve la propriété de ses actifs immobiliers car elle lui procure un important outil d'investissement dans les collectivités.

Accélérer le transfert des recettes tirées de la taxe sur l'essence

Cette année, le gouvernement fédéral transfèrera aux municipalités 800 millions de dollars

Agence de renouvellement des infrastructures canadiennes

Après des décennies de sous-investissement, l'infrastructure publique du Canada — les systèmes de transport en commun, les écoles, les hôpitaux, les routes, les ponts, les réseaux d'aqueduc et d'égout, les édifices et d'autres infrastructures communautaires — souffre d'un besoin criant de renouvellement.

Une meilleure infrastructure améliore non seulement notre qualité de vie, mais stimule aussi vigoureusement l'économie. Statistique Canada estime que chaque dollar investit dans l'infrastructure publique entraîne en moyenne 17 cents d'économies pour les entreprises privées au Canada, soit un taux de rendement beaucoup plus élevé que celui que procurent généralement les investissements privés³⁵. Cette statistique ne tient même pas compte des rendements sociaux généraux ou des avantages environnementaux.

Nous avons une occasion extraordinaire d'orienter le renouvellement actuel des infrastructures vers des mesures qui amélioreront l'environnement et nous aiderons à atteindre nos cibles d'émissions de gaz à effet de serre prévues par l'Accord de Kyoto. Ces mesures pourraient comprendre des investissements dans l'amélioration du rendement énergétique des immeubles, le transport en commun et l'efficacité de l'utilisation de l'eau, pour n'en nommer que quelques-uns.

Les initiatives majeures dans ces domaines seraient également liées à notre stratégie de renouvellement industriel (voir le chapitre portant sur la restructuration industrielle). Les investissements publics à grande échelle dans ces domaines seraient coordonnés avec les stratégies de développement sectoriel, les investissements écologiques, les programmes de formation de la main-d'œuvre et les politiques en matière de marchés publics pour que les industries canadiennes deviennent des chefs de file mondiaux dans ces domaines et dans d'autres domaines de technologie et de matériel écologiques.

Investir au moment opportun peut économiser beaucoup d'argent, qu'il s'agisse de mesures d'efficacité énergétique ou de la prévention du coût élevé des réparations d'urgence et du coût de réparation des bris de l'infrastructure publique.

Dans le cadre de ce plan, jusqu'à concurrence de 5 milliards de dollars par année seront affectés à une agence de renouvellement des infrastructures canadiennes pour que celle-ci entreprenne des projets d'infrastructure, d'efficacité énergétique et d'amélioration du rendement énergétique à frais partagés avec les autres paliers de gouvernement et les organismes publics. Les municipalités, les gouvernements provinciaux, les gouvernements des Premières nations, les commissions scolaires, les universités et les collèges seront en mesure d'obtenir ce financement sur une base de frais partagés à parts égales pour investir dans des projets admissibles. La participation du gouvernement fédéral garantira que le coût d'emprunt sera considérablement moins élevé que celui que les autres paliers de gouvernement ou le secteur privé devraient autrement assumer.

Le coût annuel budgétaire de ces investissements sera de beaucoup inférieur à l'investissement annuel total en immobilisations. En raison des nouvelles mesures de comptabilité d'exercice appliquées au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales ainsi qu'au secteur public en général, le coût des investissements en immobilisations est amorti sur la durée de vie de l'actif, comme le secteur privé le fait depuis de nombreuses années. Par exemple, un investissement en immobilisations de 100 millions de dollars visant un actif ayant une durée de vie prévue de 40 ans est amorti au coût annuel de 2,5 millions de dollars pour chacune de ces 40 années.

Cette initiative profitera grandement et directement aux Canadiens de la façon suivante :

- en améliorant la qualité de nos villes, de nos écoles, de nos hôpitaux, de nos immeubles, de nos logements, de l'environnement, du transport et de l'infrastructure communautaire;
- en réduisant les coûts pour les entreprises et les ménages grâce à la modernisation de notre infrastructure;
- en éliminant le déficit infrastructurel municipal;
- en fournissant des fonds permettant l'atteinte de nos cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévues par l'Accord de Kyoto, ce qui réduira également nos coûts d'exploitation grâce à l'augmentation de l'efficacité énergétique;
- en éliminant les pressions sur les taxes foncières municipales;
- en créant environ 150 000 emplois lors de la première année et des recettes considérables pour les gouvernements.

(ou l'équivalent de 2 cents le litre) de recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence. Même si ce montant doit atteindre 2 milliards de dollars par année (5 cents le litre) dans trois ans, ces sommes ne suffisent pas pour arrêter la croissance du déficit infrastructurel municipal et encore moins pour combler l'écart de transferts pour les budgets municipaux.

Dans le cadre d'un plan à long terme d'élimination du déficit infrastructurel, l'ABF augmentera immédiatement le transfert des recettes tirées de la taxe sur l'essence aux municipalités et aux collectivités pour le faire passer à la valeur intégrale prévue de 5 cents le litre, et le rendra permanent. Cela procurera aux municipalités une somme supplémentaire de 1,2 milliard de dollars en 2007–2008 et une somme supplémentaire de 1 milliard de dollars en 2008–2009.

On consacra des fonds au transport en commun, aux parcs et aux infrastructures des collectivités, mais non pas aux routes dans les grandes villes, afin d'appuyer les objectifs environnementaux. Les Premières nations continueraient à être admissibles à un financement distinct. Le financement visera les projets publics, et les collectivités ne seront pas tenues de conclure des partenariats public-privé coûteux dénués de responsabilité ou d'effectuer toute autre forme de privatisation.

Agence du renouvellement des infrastructures canadiennes : Renouveler et verdir nos collectivités et notre économie

La création d'une agence du renouvellement des infrastructures canadiennes constitue un élément clé de la stratégie de l'ABF en vue du renouvellement des hôpitaux, des écoles, des systèmes d'aqueduc, d'égouts et de transports en commun et d'autres infrastructures communautaires et en vue de l'édification d'une économie écologique pour le XXI^e siècle. L'ABF 2007 affecte 5 milliards de dollars par année au financement de cette agence nationale, qui entreprendra des projets d'infrastructure, d'efficacité énergétique et d'amélioration du rendement énergétique à frais partagés avec les autres paliers de gouvernement. *(Voir la barre des menus verticale).*

Tous les Canadiens profiteront de ces mesures en obtenant :

- un plan cohérent et visionnaire de développement communautaire;
- des améliorations immédiates au transport en commun, aux parcs, aux systèmes d'aqueduc, aux écoles, aux soins de santé et à l'infrastructure communautaire;
- l'élimination de la pression poussant les municipalités à augmenter les taxes foncières et les frais d'utilisation.

La culture et les arts

La culture est le fondement de ce que nous sommes en tant que Canadiens. C'est en appréciant et en reconnaissant le travail d'artistes professionnels que nous apprenons à nous connaître nous-mêmes en tant que pays et que nous apportons une contribution distincte à notre monde.

N'en déplaise aux idées reçues, le secteur des arts et de la culture du Canada n'est pas un élément fermé ou détaché de la société. En 2001, les industries culturelles ont employé directement **611 000 Canadiens, soit 4,1 %** de la population active globale du Canada (le secteur des ressources naturelles en a employé quelque 600 000 pendant la même année)³⁶.

Les industries culturelles ont contribué **40 milliards de dollars au PIB du Canada de 2002 (comparativement aux 56 milliards contribués par le secteur des ressources naturelles)**³⁷. Le financement public des arts d'interprétation sans but lucratif a, à lui seul, engendré un rendement de 176 % en recettes fiscales³⁸.

Le secteur des arts et de la culture a l'un des taux de travail indépendant les plus importants de l'économie canadienne (25 %) et comprend de nombreuses gammes d'activités créatrices différentes : depuis la radio-télédiffusion à l'édition

de livres, aux arts d'interprétation, à la musique et à l'enregistrement sonore, au cinéma, à la vidéo et aux nouveaux médias. Les arts examinent et célèbrent notre patrimoine culturel collectif, qui est varié et en constante évolution, notamment les contributions essentielles des peuples autochtones et des néo-Canadiens.

Les artistes, les créateurs et les professionnels du secteur des arts sont profondément enracinés dans leur collectivité et sont considérés comme des indicateurs vivants de la qualité de vie dans les grandes villes, les villes et les villages.

Les dépenses du gouvernement fédéral pour les arts et la culture

L'ABF relève le très modeste apport d'argent frais unique au Conseil des Arts du Canada dans le budget fédéral annoncé en mai 2006, qui se chiffre à 50 millions de dollars au cours des deux prochains exercices (20 millions de dollars en 2006–2007 et 30 millions de dollars en 2007–2008). L'annonce du gouvernement fédéral a été faite dans la foulée de revendications soutenues présentées pendant des mois par des membres des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine

et des affaires du pays, qui cherchaient à obtenir que le budget annuel du Conseil des Arts du Canada soit multiplié par deux.

L'ABF veillera à ce que l'augmentation unique de 20 millions de dollars contenue dans le budget fédéral de 2006–2007, ainsi que le versement unique de 30 millions de dollars promis pour 2007–2008 dans le budget fédéral de mai 2006 soient garantis comme financement permanent du budget de base du Conseil des Arts du Canada. En outre, l'ABF augmentera ce montant de 100 millions de dollars de financement permanent supplémentaire d'ici 2008–2009, pour réaliser l'objectif de la campagne en faveur de la multiplication par deux du budget du Conseil des Arts du Canada, comme le réclamaient au départ la Coalition canadienne des arts, ses alliés et ses partisans.

L'ABF appuie également d'autres appels à une augmentation du financement des arts et de la culture par le gouvernement fédéral et accordera à l'ensemble de programmes « Un avenir en art » du ministère du Patrimoine canadien un financement au titre des services votés. Ce programme de 172 millions de dollars, qui figure actuellement dans les livres comptables jusqu'en mars 2010, s'inscrit à l'appui d'une myriade de programmes et d'organismes culturels du gouvernement fédéral et comprend notamment 60 millions de dollars supplémentaires pour la Société Radio-Canada. Il est crucial que le financement des programmes *Un avenir en art*, annoncé au départ en 2001 et renouvelé plusieurs fois depuis, soit stabilisé et rendu permanent.

La nouvelle politique muséale du Canada

De nombreux musées locaux et institutions du patrimoine de tout le Canada sont confrontés à des difficultés bien plus graves encore que les situations décrites dans le rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale. Dans certains cas, ces pressions mettent en péril l'existence même

et l'intégrité de précieuses collections du patrimoine culturel commun du Canada.

Pour aborder ce problème, l'ABF mettra en œuvre une nouvelle politique fédérale des musées, qui n'a pas été mise à jour depuis le début des années 1970, et investira 75 millions de dollars par an dans un nouveau soutien financier permanent du gouvernement fédéral pour atteindre les objectifs de la nouvelle politique. Qui plus est, le nouveau financement profitera grandement aux musées et institutions du patrimoine de toutes les régions de notre pays.

Société Radio-Canada et Fonds canadien de télévision

La SRC est chargée d'une mission unique : refléter l'identité nationale canadienne. L'élaboration, la production et la diffusion d'émissions dramatiques canadiennes de grande qualité sont l'une des meilleures façons dont la SRC peut s'acquitter de son mandat, au-delà de la production d'émissions de nouvelles et d'information de qualité.

La SRC ne peut pas élaborer et mettre en œuvre des stratégies à long terme tant et aussi longtemps qu'elle est placée devant un avenir incertain. La SRC doit recevoir immédiatement des ressources financières plus importantes, car elle a besoin d'engagements pluriannuels stables pour élaborer des dramatiques, des comédies et d'autres émissions canadiennes.

Pour ce qui est du financement de la radio-télédiffusion régionale pour son « Plan de gestion de la croissance 20/20 », l'ABF donnera suite à la demande de la SRC pour des capitaux de démarrage de 20 millions de dollars et des dépenses de fonctionnement annuelles de 22 millions de dollars pour 10 nouvelles stations, afin de fournir les services de radiodiffusion de la SRC localement à au moins une partie des Canadiens anglophones qui n'ont pas à l'heure actuelle de station locale. Ces montants seront augmentés respectivement de 5 millions de dollars en capital et de 5 millions de dollars en fonds de fonctionnement en 2008–

2009 et en 2009–2010. Comme nous l'avons dit ci-dessus, les fonds de 60 millions de dollars qui sont actuellement versés annuellement à la SRC dans le cadre de l'ensemble de programmes « Un avenir pour les arts » seront transformés en financement permanent de la SRC.

L'ABF observera de près le Comité du patrimoine lorsqu'il examinera le mandat de la SRC. Il est crucial que les Canadiens soient impliqués de façon démocratique dans ce processus; nous avons tous un intérêt dans la santé future de notre radio-télédiffuseur public national. Il convient de noter que plus tôt cette année, le Sénat a publié son rapport sur la propriété et la concentration des médias, dans lequel il formulait une série de recommandations et de propositions fermes pour le renforcement de la capacité de la SRC à s'acquitter de son mandat actuel. De futures ABF avanceront probablement des propositions qui émanent de cet important processus parlementaire, qui commencera dans quelques mois à peine.

Le Fonds canadien de télévision (FCT) reçoit à l'heure actuelle un budget annuel d'environ 250 millions de dollars, dont 100 millions proviennent du gouvernement fédéral et le reste des entreprises de câblodiffusion et des fournisseurs de télédiffusion directe à domicile par satellite. Avec le temps, les coûts liés à l'élaboration et à la production d'émissions de télévision ont augmenté, particulièrement par suite des difficultés que présente le passage à la haute définition, tandis que la valeur réelle du soutien fédéral a diminué. Statistique Canada a signalé en octobre 2005 que les dépenses fédérales n'ont augmenté que de 0,3 % en 2003–2004, ce qui n'emboîte même pas le pas à l'inflation.

Le FCT est essentiellement destiné à la production d'émissions de télévision typiquement canadiennes. Pourtant, les artistes, les producteurs et les diffuseurs sont obligés de consacrer de l'énergie et des ressources chaque année pour établir le bien-fondé du financement et faire en sorte que le FCT soit suffisamment financé dans le budget. L'ABF de 2007 abordera ce problème

en affectant 50 millions de dollars supplémentaires en nouveaux financements au FCT, et passera à 100 millions de dollars annuels d'argent frais d'ici 2009–2010.

Répercussions de l'examen des dépenses pour les arts et la culture du Canada

Le 25 septembre 2006, le gouvernement fédéral a annoncé les résultats de son processus d'examen des dépenses. Préfacé du regrettable message qu'il fallait couper « le gaspillage et les programmes inefficaces ou non prioritaires », l'examen abordait deux secteurs importants qui touchent directement le secteur des arts et de la culture.

Le premier était une réduction de 4,63 millions de dollars sur deux ans du Programme d'aide aux musées (PAM) du ministère du Patrimoine canadien (MPC). Ce programme est loin d'être « du gaspillage », étant donné qu'il fournit une aide financière aux musées régionaux canadiens et aux institutions connexes pour des activités qui facilitent l'accès des Canadiens à leur patrimoine, favorise le professionnalisme dans les activités et les opérations des musées ainsi que la préservation, la protection et la gestion des collections représentatives des cultures autochtones.

L'ABF rétablira ce montant pour le PAM dans le contexte de la nouvelle politique muséale fédérale qui doit être adoptée et mise en œuvre par le gouvernement fédéral.

Une autre réduction de 1,1 million de dollars a été appliquée au chapitre de l'exploitation et de l'efficacité des programmes du ministère du Patrimoine canadien, et une réduction de 11,9 millions de dollars a été imposée au Programme de diplomatie publique du ministère des Affaires étrangères qui finançait les activités internationales des organismes des secteurs universitaires et culturels.

L'ABF désapprouve l'annonce, faite le 25 septembre 2006, de la réaffectation des coupures au programme des arts et de la culture et rétablira l'ensemble de ces dépenses pour ces programmes.

Défense et développement

Défense

Jusqu'à tout récemment, les Forces canadiennes étaient considérées principalement comme une force de maintien de la paix. Généralement en réponse à des demandes des Nations Unies, elles contribuaient à promouvoir la paix et la sécurité internationales, y compris ce qu'on en est venu à appeler plus tard la « sécurité humaine ». Les Canadiens étaient à juste titre fiers de la manière dont nos soldats aidaient les autres nations à se rétablir tout en protégeant les civils innocents contre le danger.

Toutefois, la guerre en Afghanistan a modifié considérablement ce que leurs forces armées font et la manière dont elles sont perçues, tant par les Canadiens que par le reste du monde.

Aujourd'hui, les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par la mission afghane et par la stratégie globale guidant les Forces canadiennes. Même si les Canadiens appuient leurs soldats, la majorité estiment que le gouvernement leur a confié une mission qu'ils ne peuvent pas accomplir.

De même, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus du fait que le rôle des Forces canadiennes est passé des missions de maintien de la paix

de l'ONU à la participation à la guerre contre le terrorisme dirigée par les États-Unis, ce rôle plus agressif entraînant des coûts élevés sur le plan des fonds publics dépensés, des pertes de vie des soldats et de la réputation internationale ternie du Canada (de même que la perte connexe d'influence internationale, particulièrement dans les pays en voie de développement).

Le rapport du Centre canadien de politiques alternatives, intitulé *Canada's Fallen : Understanding Canadian Military Deaths in Afghanistan* (Comprendre pourquoi les soldats canadiens tombent au combat en Afghanistan), a sonné l'alarme concernant le fait que le nouveau déploiement d'un « groupe de combat » dans la province de Kandahar coûte la vie à un nombre disproportionnellement élevé de soldats canadiens comparativement à nos alliés de l'OTAN. Malgré le fait que les soldats canadiens comptent pour seulement le dixième des soldats non américains de la Coalition, quatre décès non américains sur dix (en septembre 2006) étaient canadiens. Par comparaison, un soldat canadien en Afghanistan était trois fois plus susceptible d'être tué qu'un soldat britannique en Afghan-

istan, et plus de six fois plus susceptible d'être tué qu'un soldat américain en Irak.

C'est la préoccupation des Canadiens à l'égard du bien-être des soldats qui a entraîné des critiques à l'égard de la mission. Les Canadiens craignent également que la nature militaire agressive de la mission n'améliore pas la sécurité du peuple Afghan, mais qu'elle l'empire. De plus, les dépenses consacrées aux activités militaires surpassent très largement les dépenses consacrées à la reconstruction et au développement, par un ratio d'environ neuf à un, et nuit à l'efficacité de l'aide actuelle au développement.

Troisièmement, on craint que la mission contre les insurgés viole l'engagement du Canada à l'égard du maintien du droit humanitaire international. Plusieurs incidents ont remis en doute l'engagement du Canada de respecter le Traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel. Les soldats canadiens ont remis aux soldats américains des personnes soupçonnées d'activités d'insurrection au moment où le gouvernement américain semblait violer les droits conférés aux détenus par la troisième Convention de Genève et la Convention sur la torture. Plus récemment, le Canada et l'Afghanistan ont conclu une entente sur le transfert des détenus qui ne garantit pas la conformité intégrale à ces deux conventions. Collectivement, ces lacunes changent la façon dont le monde voit le Canada et la façon dont le Canada se perçoit dans le monde.

La guerre en Afghanistan compte pour au moins les deux tiers de toutes les dépenses consacrées aux missions militaires internationales depuis 2001, éliminant toutes les autres contributions possibles de la part des soldats canadiens à la sécurité et au maintien de la paix internationaux, par exemple, au Liban ou au Darfour, où le génocide en cours nécessite urgemment une force de maintien de la paix.

L'Afghanistan cache des tendances beaucoup plus alarmantes au sein des Forces armées canadiennes. Sans compréhension, et encore moins de débat, de la part du public ou des parlemen-

taires, les Forces canadiennes ont enclenché un processus de « transformation », terme utilisé dans les milieux du Pentagone. Les chefs militaires prétendent que les Forces canadiennes doivent être transformées pour mieux répondre aux défis à la sécurité internationale comme l'Afghanistan. Cela nécessite un changement de culture important au sein des forces armées, du gouvernement et du public au Canada pour que cette transformation soit acceptée.

En particulier, le public doit être prêt à accepter qu'un grand nombre de soldats soient tués, que des fonds publics considérables soient soustraits des programmes sociaux et consacrés aux dépenses militaires en vue de l'acquisition de matériel militaire compatible au matériel utilisé par les Forces américaines et que les Forces canadiennes cessent de participer aux missions de maintien de la paix de l'ONU qui ne sont pas compatibles avec les intérêts de sécurité nationale américains, et par conséquent canadiens. Ce processus est en cours.

L'accent qu'a mis le Canada sur l'Afghanistan a des répercussions importantes pour la contribution du Canada aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Le nombre de missions de maintien de la paix de l'ONU se situe à un niveau record, faisant participer plus de 80 000 membres du personnel militaire dans 18 missions dans le monde, tandis que la contribution du Canada à l'ONU se situe à un creux record de 56 soldats, ce qui situe le Canada très loin au bas de la liste des contributeurs internationaux, soit au 62^e rang parmi près de 100 nations contributrices.

Les dépenses militaires canadiennes devraient augmenter considérablement au cours des trois prochaines années. Le budget 2005 du gouvernement libéral a prévu une somme supplémentaire de 12,8 milliards de dollars échelonnée sur cinq ans³⁹. Le budget 2006 du gouvernement conservateur a poursuivi dans la même voie et y a ajouté une somme supplémentaire de 5,3 milliards de dollars échelonnée sur cinq ans.

On estime que les dépenses militaires pour 2006–2007 s'élèvent à 16,2 milliards de dollars (quoique cette estimation a déjà été augmentée à une reprise en raison de l'augmentation du coût de la mission afghane, en particulier la décision du gouvernement de déployer des chars d'assaut Leopard à Kandahar), ce qui surpasse pour la première fois les dépenses (ajustées selon l'inflation) à la fin de la Guerre froide.

Les augmentations des dépenses militaires approuvées par le Parlement en 2005 et 2006 propulseront les dépenses militaires canadiennes à 21,5 milliards de dollars en 2010–2011, selon le ministre de la Défense Gordon O'Connor, même si les dépenses militaires d'aujourd'hui se classent déjà au 6^e rang au sein de l'Alliance de 26 membres de l'OTAN et au 15^e dans le monde.

L'achat récemment annoncé de 17 milliards de dollars de matériel militaire visant de nouveaux véhicules, hélicoptères et avions (provenant largement de fabricants d'armes américains) ont lieu aux termes d'un processus d'approvisionnement auprès d'une seule source qui est douteux et qui n'est pas du tout transparent, et avec une précipitation qui fait augmenter les coûts.

Le gouvernement conservateur a présenté l'accumulation d'armes comme un moyen de mieux intégrer nos forces aux Forces américaines. En 2006, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, Michael Wilson, a dit à un auditoire américain que : « Notre important commerce de défense contribue non seulement à la croissance économique et à la création d'emplois de part et d'autre de la frontière, mais encore à l'interopérabilité de nos forces sur le terrain ». Wilson a ajouté que la mission en Afghanistan démontre notre loyauté à l'égard des objectifs américains : « Le Canada est un contributeur et un partenaire actif dans la guerre contre la terreur, notamment avec ses activités en Afghanistan ».

La transformation des Forces armées canadiennes d'une force de maintien de la paix des Nations Unies à une force de combat américanisée

nécessite un débat public au Canada. L'ABF vise à redéfinir le rôle des forces armées afin d'en réorienter le rôle pour le faire passer d'un rôle de combat à un rôle de maintien de la paix pour les Nations Unies, d'appui à la souveraineté et d'aide en cas de catastrophe. La mission militaire actuelle du Canada en Afghanistan doit cesser d'être axée sur un rôle de combat contre les insurgés, sinon les soldats devraient être retirés. Et l'assistance du Canada à l'Afghanistan devrait être réorientée vers l'aide et la diplomatie.

L'ABF établira immédiatement un groupe d'experts pour évaluer l'orientation actuelle de la politique de défense au moyen d'audiences publiques dans toutes les régions du Canada pour faire participer le pays à un débat national sur la façon dont les Forces armées canadiennes peuvent le mieux représenter les priorités et les valeurs canadiennes. Ce groupe sera chargé de veiller à ce que les Forces armées canadiennes soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités sur le plan du maintien de la paix, de la protection de la souveraineté et de l'aide en cas de catastrophe.

Le groupe d'experts sera chargé d'examiner les dépenses de défense pour garantir qu'elles sont compatibles avec ce changement d'orientation des Forces armées canadiennes.

Nous prévoyons qu'un examen de cette dernière augmentation de dépenses de défense entraînera des économies de plus de 6,4 milliards de dollars sur une période de trois ans (*voir le chapitre portant sur l'examen des dépenses et la réaffectation*). Ces économies seront réalisées au moyen du report de plusieurs dépenses annoncées dans les budgets 2005 et 2006, y compris les engagements considérables pris à l'égard de l'augmentation du nombre de soldats des forces régulières et de réserve et certains nouveaux achats de matériel. Le tableau suivant illustre certaines des dépenses qui seront reportées ou qui procéderont en partie dans le cadre de la réaffectation qui permettra la réalisation de ces économies. Toutefois, les programmes visant le

TABLEAU 11

Article	Quantité proposée	Coût du projet d'immobilisations	Coût du soutien au service (sur 20 ans)	Valeur estimée totale du projet	Alternative budgétaire du gouvernement fédéral
Transport aérien stratégique	4	\$1,8 MM	\$1,6 MM	\$3,4 MM	Reporté
Transport aérien tactique	17	\$3,2 MM	\$1,7 MM	\$4,9 MM	Autorisé en partie
Hélicoptères de transport moyen à lourd	16	\$2 MM	\$2,7 MM	\$4,7 MM	Reporté
Camions moyens	3 600 types différents	\$1,1 MM	\$100 M	\$1,2 MM	Autorisé en partie
Navires de soutien	3	\$2,1 MM	\$800 M	\$2,9 MM	Autorisé en partie
Total		\$10,2 MM	\$6,9 MM	\$17,1 MM	

SOURCE Stratégie d'acquisition de la défense : « Le Canada d'abord », http://www.dnd.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1973

remplacement des actifs actuels en vue du maintien de la capacité actuelle (notamment le transport aérien tactique) se poursuivront.

Notre examen des dépenses de défense garantira que les salaires des membres du personnel de défense ne seront pas touchés et que les dépenses nécessaires à la santé et à la sécurité de tous les membres du personnel militaire seront faites. Dans l'horizon de planification, l'ABF continuera de prévoir une augmentation budgétaire annuelle de 5 %, soit un montant très supérieur au taux d'inflation.

Même si de nombreuses dépenses font l'objet de notre processus d'examen des dépenses et de réaffectation, nous prévoyons que plusieurs dépenses se poursuivront. Certaines nouvelles dépenses seront également entreprises. Par exemple, la vieille flotte canadienne de brise-glace, qui sont essentiels pour la protection de la souveraineté dans le Nord du Canada pour l'appui aux collectivités nordiques et à la recherche arctique, souffre d'un urgent besoin de nouvelles dépenses d'immobilisations. Par conséquent l'ABF affectera 960 millions de dollars à la construction, au Canada, de trois nouveaux brise-glace pour la garde côtière canadienne. Étant donné que ce financement sera affecté à la garde côtière dans le cadre de l'enveloppe de Pêches et

Océans Canada, il ne sera pas qualifié de dépense de défense, même s'il contribuera à sécuriser et à défendre ce pays.

Développement

En Irak et en Afghanistan, le Canada a pris d'importants engagements d'aide au développement. Cela a eu comme effet de modifier les priorités de développement dans d'autres parties du monde. Les représentants du gouvernement, et tout récemment un comité sénatorial, ont lié l'aide militaire et l'aide au développement. Les Forces canadiennes échangent de la nourriture et de l'eau contre des renseignements au sujet des Taliban. C'est inacceptable. L'utilisation de l'aide comme arme de réalisation de la stratégie militaire viole les principes de la neutralité de l'aide consacrés par les conventions de Genève. Cette utilisation fait subir des risques tant aux travailleurs des organismes humanitaires qu'aux bénéficiaires. Les soldats ne sont pas des travailleurs humanitaires. Les rôles militaire (sécurité) et civil (reconstruction et aide) devraient être distincts. Les équipes provinciales de reconstruction (EPR) devraient être réexaminées en vue du maintien de cette distinction.

Le mandat de la mission actuelle dans le Sud de l'Afghanistan devrait refléter une approche équilibrée à la réalisation de la paix et de la sécurité en Afghanistan. Travaillant avec diverses factions et parties sur le terrain, le Canada a des occasions, par exemple le *Plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation*, d'appuyer le règlement des conflits et les activités de paix maintenant.

Sur la planète, 50 000 personnes meurent de causes liées à la pauvreté chaque jour. Environ 800 millions de personnes vont se coucher sans avoir mangé suffisamment chaque soir. Plus de 1,2 milliard de personnes vivent dans une pauvreté extrême. Le VIH/sida, la malaria et la tuberculose sont des causes et des conséquences de la pauvreté puisque les personnes et les économies des pays touchés sont affaiblies notamment par ces maladies. Il faut s'attaquer à ces causes d'insécurité humaine pour réaliser la sécurité mondiale.

La pauvreté est une violation des droits de la personne à très grande échelle. En l'an 2000, tous les membres des Nations Unies se sont engagés à ne ménager aucun effort dans la lutte contre la pauvreté en adoptant la Déclaration du millénaire. Les gouvernements ont également lancé l'Objectif de développement pour le millénaire (ODM) pour atteindre des cibles minimales de réduction de la pauvreté, de la faim, de l'analphabétisme, de la discrimination contre les femmes et de la dégradation de l'environnement pour 2015.

Onze pays, dont la France, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark, ont respecté leur engagement d'y consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) ou ont fixé un délai pour atteindre cet objectif. Malgré son économie relativement solide, le Canada ne fait pas partie de ces pays.

En fait, en 2004, le Canada se classait au 14^e rang parmi 22 donateurs.

Le 28 juin 2005, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement fédéral d'établir un plan d'augmentation de l'aide au développement international pour la faire passer à 0,5 % du RNB du Canada en 2010, en vue de l'objectif des Nations Unies de 0,7 % en 2015. Toutefois, le budget fédéral 2006 ne prévoyait pas de nouveaux fonds d'aide. Au contraire, il contenait l'engagement de « respecter » le budget 2005, qui a mis de côté une somme supplémentaire de 500 millions de dollars sur deux ans pour l'aide. À l'heure actuelle, l'aide du Canada (APD) se situe à seulement 0,32 % du RNB et, aux termes des engagements actuels des Conservateurs, diminuera à 0,31 % en 2007–2008. (Cela se situe bien en dessous de la moyenne actuelle de l'OCDE de 0,42 %.) De plus, les Conservateurs semblent avoir abandonné le plan de l'ancien gouvernement de doubler l'aide à l'Afrique pour la faire passer de 1,4 milliard de dollars en 2003–2004 à 2,8 milliards de dollars en 2008–2009.

L'ABF établira un échéancier ferme pour que le Canada atteigne la cible de 0,7 % en 2015, fixant une cible provisoire de 0,5 % pour 2010. L'ABF augmentera l'aide étrangère de 460 millions de dollars en 2007–2008, de 802 millions de dollars en 2008–2009 et 1,2 milliard de dollars en 2009–2010. En outre, l'ABF orientera son aide sur l'éradication de la pauvreté et sera compatible avec les obligations du Canada en matière de droits de la personne et tiendra compte des perspectives de la société civile et des pauvres, au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, nous solliciterons de la part du Parlement un mandat législatif en matière de dépenses consacrées à l'aide, ce mandat devant être réexaminé régulièrement.

Assurance-emploi

L'assurance-emploi est le plus important programme de soutien du revenu du Canada pour les travailleurs; il a versé à environ deux millions de travailleurs quelque 15 milliards de dollars en prestations en 2006. Les deux tiers de ce montant sont destinés aux prestations régulières des travailleurs au chômage temporaire qui recherchent activement un travail, tandis que la plus grande partie du restant est destinée aux prestations pour congé parental et de maternité, qui permettent à un nouveau parent de prendre un an maximum de congé assisté de la population active. De moindres montants servent à assister les congés de maladie, les mesures de soutien de l'emploi et les congés pour événements familiaux malheureux.

L'assurance-emploi devrait réduire la pauvreté et l'insécurité, aider les collectivités à traverser des périodes de ralentissement économique et faciliter l'ajustement économique. Pourtant, le programme d'aujourd'hui, mutilé par de profondes coupures effectuées il y a une décennie, est bien loin de fournir ce dont on a besoin.

Le programme d'assurance-chômage/emploi a subi des coupures à répétition depuis son heure de gloire, au milieu des années 1970, et le

plus récemment au début des années 1990. De nos jours, seulement quatre sur dix travailleurs sans emploi environ perçoit des prestations d'AE régulières, contre 80 % en 1990. Une seule femme sans emploi sur trois perçoit des prestations, contre 70 % en 1990. Seulement 20 à 25 % des travailleurs au chômage dans la plupart des grands centres urbains, par exemple la région du Grand Toronto et le Lower Mainland de Colombie-Britannique, reçoivent à l'heure actuelle des prestations à un moment quelconque, puisque bon nombre d'entre eux ne sont pas admissibles du tout, et parce que les autres épuisent rapidement leurs prestations.

Certains autres facteurs sont en jeu, certes, mais la couverture de l'assurance-emploi a diminué principalement à cause des changements apportés aux règles du programme, qui rendent bien plus difficile pour un travailleur d'être admissible aux prestations ordinaires et de maternité/parentale, et qui réduisent également la durée pendant laquelle les prestations peuvent être perçues. Les travailleurs qui ont accumulé assez d'heures pour avoir accès au système ne sont souvent admissibles que pour une brève période de prestations, parfois seulement 14 se-

maines pour une personne qui est tout juste admissible dans une région ayant un taux de chômage global faible.

Il est non seulement bien plus difficile d'être admissible à l'AE, mais les prestations ont également été réduites à 55 % des gains assurés, pour une prestation hebdomadaire maximale qui correspond à peine au seuil de pauvreté (SFR) pour un adulte célibataire.

Par ailleurs, les prestations parentales et de maternité jouent un rôle important pour permettre aux travailleurs d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales. Cependant, nombre de nouveaux parents ne sont pas admissibles aux prestations, et ceux qui le sont découvrent souvent qu'ils ne peuvent se permettre de prendre un congé.

En raison du nombre élevé d'heures ouvrant droit qui sont exigées, qui peuvent atteindre 910 heures ou six mois de travail à plein temps, de nombreux travailleurs sans emploi ne sont pas admissibles aux prestations du tout. Les femmes, les jeunes, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs à faible salaire, les immigrants récents et les résidents des grandes villes sont les plus touchés. Ceux qui sont habituellement admissibles touchent une prestation à court terme insuffisante, et la prestation maximale correspond à peine au seuil de pauvreté pour un célibataire.

L'AE ne donne pas non plus de formation à de nombreux travailleurs occupant un emploi précaire, ou une passerelle vers de bons emplois de rechange aux victimes de la restructuration économique permanente, qui est la conséquence des changements du commerce et de la vigueur du dollar canadien. Ceci est illogique à une époque de pénurie croissante de compétences.

En 2005, le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes a écouté des groupes syndicaux et sociaux et a formulé

des propositions que l'ABF considère comme la clé de l'élaboration d'un meilleur système.

Il s'agit, en premier lieu, d'une condition uniforme d'admission à l'AE de 360 heures de travail, afin d'abaisser la barrière élevée à l'admissibilité pour les travailleurs à temps partiel et temporaires et les nouveaux arrivants sur le marché du travail; en deuxième lieu, une augmentation des prestations. Ceci peut être réalisé en augmentant le taux des prestations à 60 % du revenu, en fonction des 12 meilleures semaines de revenu, et une augmentation de la période maximale de prestations à 50 semaines.

Selon le témoignage d'un haut fonctionnaire de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDS C) devant le Comité permanent, le 7 décembre 2004, le coût annuel de ces changements serait d'environ 2 milliards de dollars. Le coût serait à présent plus faible, parce que le chômage est plus faible. Pour absorber ces coûts, l'ABF maintiendrait, au lieu de les couper, les primes d'AE et augmenterait le revenu assurable maximum dans le cadre de l'AE de 39 000 \$ à 45 000 \$. En augmentant progressivement le revenu assurable maximum, on augmentera les recettes nettes tirées des cotisations pour couvrir les améliorations du programme. Les réformes de l'assurance-emploi se feront dans le cadre du Compte d'assurance-emploi.

L'ABF appuie également l'investissement dans la formation par le biais de l'AE. Nous augmenterons la formation pour les chômeurs ainsi que les congés de formation assistés pour les travailleurs employés au moyen de projets pilotes reposant sur le modèle d'apprentissage. (Les apprentis touchent un soutien de l'AE pour la partie de leur formation qui se déroule en salle de cours).

L'ABF appuie les améliorations de l'accès au service. Le modèle actuel de Service Canada, qui augmente certes le nombre de services à ses propres bureaux à guichet unique, réduit néanmoins la qualité des services pour les services fondamentaux de l'AE. Une dépendance exagérée de la normalisation, des opérations informatiques et

des réponses d'un centre d'appels à durée limitée minent davantage encore la capacité du public à avoir accès aux services de l'AE pour lesquels il paye. Le gouvernement doit également investir dans des travailleurs bien formés qui peuvent

conseiller les demandeurs d'AE et fournir la qualité personnelle de services dont bon nombre de demandeurs d'AE ont encore besoin.

Environnement

Le changement climatique devient rapidement l'enjeu public d'actualité de l'époque au Canada et sur la scène internationale. Il a déjà des répercussions graves sur les écosystèmes dans le monde entier et sur les millions de personnes qui en ont besoin pour survivre. Les scientifiques sont unanimes : ces répercussions deviendront plus dévastatrices sans réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans un rapport au gouvernement britannique en 2006, Nicholas Stern, auparavant économiste en chef à la Banque mondiale, a affirmé que le changement climatique pourrait coûter à l'économie mondiale sept billions de dollars par année si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas réduites substantiellement.

Au Canada, une intervention urgente — en particulier le respect de nos obligations internationales en vertu du protocole de Kyoto — est nécessaire pour considérer le changement climatique. Il ne faut cependant pas oublier qu'il y a d'autres importants défis environnementaux à relever si nous voulons maintenir un milieu propre et sain pour les Canadiens, aujourd'hui et demain.

L'air pur, l'eau potable, l'accès à l'énergie sécuritaire, la faune distincte et les parcs de renommée mondiale illustrent tous l'importance fondamentale de la viabilité environnementale pour la prospérité et la qualité de vie que chérissent les Canadiens et qui font l'objet de l'admiration et de l'envie dans le monde entier. Nous ne pouvons cependant plus considérer qu'il est simplement normal de tirer avantage de ce « capital naturel ». Nous avons déjà constaté une détérioration rapide de l'air pur, des preuves croissantes de liens entre la maladie humaine et la pollution environnementale, et les milieux naturels, ainsi que la diversité des espèces, sont de plus en plus menacés.

Bonne nouvelle cependant : les solutions à ces problèmes environnementaux graves auront aussi d'importants avantages économiques et sociaux, ainsi que pour l'environnement et la santé des Canadiens. L'ABF prévoit à cette fin l'application d'un plan environnemental approfondi⁴⁰ pour considérer les défis environnementaux que doit relever le Canada et pour l'orienter, afin qu'il devienne un leader environnemental sur la scène internationale.

TABLEAU 12 **Chapitre environnemental**

(En millions de dollars)

Revenus	2007-08	2008-09	2009-10
Échange de droits d'émission	1 000	1 000	1 000
Taxe sur le carbone	2 000	2 000	2 000
Total des revenus	3 000	3 000	3 000
Dépenses			
Incentifs à la production d'énergie renouvelable	312,5	312,5	312,5
Transfert aux provinces, municipalités et Premières nations (pour le logement, le transport en commun, etc.)	462,5	462,5	462,5
Supplément au titre du transport en commun écologique	400	400	400
Programmes d'éclairage et d'édifices éconergétiques	165	165	165
Vallée du Mackenzie, T.N.-O.	5	5	5
LEEP	55	55	55
Fonds de transition équitable	100	100	100
Remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse	1 000	1 000	1 000
Efficience énergétique pour ménages à faible revenu	100	100	100
Intendance environnementale des Premières nations	110	114	118
Programme d'aide à la remise en état des résidences			150
Le fond environnemental de l'ABF	290	286	132
Total	4 400	4 400	4 400

Le changement climatique et l'air pur

Le Canada doit de toute urgence franchir des étapes pour réduire les risques du changement climatique et tirer simultanément avantage des occasions énormes à sa disposition pour devenir leader mondial de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable à faibles répercussions. Des règlements bien conçus obligeront les industries canadiennes à être plus novatrices et concurrentielles. Des politiques axées sur le marché, par exemple les droits d'émission aux enchères et la taxe sur le carbone (voir ci-dessous), seront critiques pour changer le comportement économique et accentuer l'harmonie avec la santé humaine et environnementale. Une stratégie de transition équitable aiderait les Canadiens que peuvent toucher les changements industriels.

Étant donné les réalités économiques et écologiques du changement climatique, il est évident que le gouvernement fédéral doit orienter le Canada vers l'énergie durable. Cette orientation exige non seulement le soutien de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable, mais aussi l'élimination des subventions publiques qui motivent l'extraction et la production insoutenables des combustibles fossiles. Cette nouvelle approche aidera à éviter les répercussions environnementales catastrophiques du changement climatique, et donnera des occasions économiques, *ainsi que* de l'air pur et de l'eau potable.

L'ABF accélérera l'expansion des secteurs de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable, volets d'une stratégie nationale approfondie. Les annonces en janvier 2007 constituaient une étape modeste franchie dans cette direction, mais

L'ABF comprend aussi un investissement total de 1,4 milliard de dollars environ par année, ainsi que les initiatives suivantes :

1. Davantage d'incitations à la production pour les technologies de chauffage et d'électricité renouvelables à faibles répercussions (312,5 millions par année).
2. Transferts supplémentaires aux provinces, municipalités et Premières nations pour investissement dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Ces fonds soutiendront divers programmes, y compris le logement à haut rendement énergétique pour ménage à faible revenu (voir le chapitre sur le logement), des plans d'énergie communautaires, le transport en commun (voir le chapitre sur les villes et les collectivités) et une meilleure conception de l'aménagement urbain (462,5 millions par année).
3. Soutien accru de programmes de remise en état des édifices, y compris la remise en état éconergétique de logements pour ménages à faible revenu et des mesures fiscales pour soutenir l'élimination graduelle de l'éclairage inefficace d'ici 2015 (165 millions par année).

Éliminer les dépenses fiscales injustifiées dans le secteur du pétrole et du gaz

L'ABF éliminera les dépenses fiscales injustifiées dans le secteur du pétrole et du gaz qui représentent dans l'ensemble une subvention annuelle estimée à 1,4 milliard de dollars. L'ABF affectera ces fonds aux programmes fédéraux qui amenuisent les répercussions négatives du changement climatique et aident à promouvoir une société durable.

L'ABF éliminera d'abord la subvention superflue la plus flagrante, soit l'allocation supplémentaire qui permet d'inscrire 100 % des investissements dans les sables bitumineux comme

dépenses pendant l'exercice où ils sont engagés. Ce changement permettrait en fait d'appliquer une déduction pour amortissement (DPA) aux sables bitumineux conforme à la déduction conventionnelle pour le pétrole et le gaz naturel (25 %) au lieu de la DPA actuelle de 100 %. De 1995 à 2002 seulement, les dépenses d'immobilisations pour les sables bitumineux ont augmenté de 1 649 %, mais la production a augmenté de 131 %. De plus, l'expertise technique investie dans les sables bitumineux s'est améliorée depuis dix ans et les prix du pétrole ont augmenté de plus de 200 %. Ce changement à lui seul épargnera aux contribuables environ 50 millions de dollars par année qui seront affectés au financement des initiatives susmentionnées.

Protection du capital naturel précieux du Canada-T.N.-O. et espèces à risque

Le Nord du Canada est menacé d'un changement dramatique. Les augmentations de température rapides et alarmantes (causées par le changement climatique), ainsi que les nouveaux grands aménagements d'exploitation de pétrole et de gaz, par exemple le projet de gazoduc du Mackenzie, menaceront la santé des écosystèmes, économies et collectivités du nord.

L'ABF soutiendra des collectivités, économies et écosystèmes sains dans la vallée du Mackenzie et les Territoires du Nord-Ouest. L'ABF investira 25 millions de dollars sur cinq ans et quatre millions de dollars par année ensuite dans un réseau de zones protégées par l'intermédiaire de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest, de parcs nationaux proposés et de plans d'utilisation des terres régionales. Cela doit se concrétiser avant d'approuver les grands aménagements d'exploitation comme le projet de gazoduc du Mackenzie.

Dans une évaluation autonome des programmes fédéraux sur les espèces à risque que le gouvernement fédéral a financées, les auteurs ont constaté que le gouvernement n'a pas suffi-

isamment organisé ni financé ces programmes pour répondre aux engagements internationaux dans les délais légalement impartis. Un nouvel investissement fédéral est nécessaire dans ce domaine pour considérer avec crédibilité les responsabilités du gouvernement.

L'ABF renouvellera l'engagement du gouvernement canadien à appliquer la *Loi sur les espèces en péril (LEEP)* et une somme de 275 millions de dollars sera investie sur cinq ans, afin de permettre pour la première fois l'application efficace du mandat de la *LEEP*.

Ces deux mesures seront financées à l'aide de l'élimination des subventions à caractère fiscal attribuées au secteur du pétrole et du gaz décrites ci-dessus.

Tarifification du carbone

L'ABF comprend la tarification des émissions de carbone pour intégrer les valeurs environnementales dans les prix du marché et réduire ainsi les émissions de sources industrielles et individuelles. L'ABF prévoit aussi l'application d'un système de cibles et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) pour l'industrie lourde, les services publics et d'autres grands émetteurs. Ce système de cibles et d'échange comprendra un nombre croissant de droits aux enchères. Tout plan de réduction des émissions de GES exige des réductions substantielles des émissions industrielles parce qu'elles constituent près de 50 % des émissions de GES au Canada. Ce genre de système hanarcherait le pouvoir du marché de maximiser les occasions de réduction des émissions et de minimiser les coûts économiques, tout en produisant des revenus à affecter aux réductions supplémentaires d'émissions de GES. Nous prévoyons que ce système donnera environ un milliard de dollars par année en nouveaux revenus à attribuer en particulier aux initiatives éconergétiques et d'efficacité énergétique mentionnées ci-dessus.

L'ABF prévoit aussi une taxe minimale sur le carbone, une première étape importante à franchir, afin d'intégrer des valeurs environnementales dans les prix du marché pour les consommateurs et les petites entreprises. Cette taxe sur le carbone couvrirait la majorité des combustibles fossiles utilisés pour les transports, résidences, commerces et établissements qui émettent près de la moitié du CO₂ au Canada, mais elle **ne** s'appliquerait **pas** aux utilisateurs industriels et autres grands émetteurs définitifs visés par le Système d'échange de droits d'émission. La taxe sur le carbone s'appliquerait à tous les combustibles non renouvelables selon leur coefficient d'émission de CO₂ (voir la barre verticale pour obtenir davantage de détails). Les revenus tirés de la taxe sur le carbone seraient attribués au remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse et à un éventail de mesures d'efficacité énergétique et d'énergie de biomasse identifiées ci-dessus. Le total de la taxe sur le carbone atteindrait environ 2 à 2,5 milliards de dollars par année au début et devrait augmenter par la suite pour donner une indication ferme des prix aux particuliers et entreprises qui prennent des décisions sur les stratégies et achats ayant des répercussions à long terme sur la consommation d'énergie.

À l'aide des revenus tirés du système d'échange de droits d'émission (pour les grands émetteurs industriels) et de la taxe sur le carbone (pour d'autres), l'ABF financera plusieurs initiatives conçues pour garantir que les ménages, les travailleurs et d'autres Canadiens vulnérables obtiennent de l'aide pour faire la transition vers une économie plus verte. Ces mesures comprennent ce qui suit :

- 1) Une stratégie de transition équitable pour aider les travailleurs et collectivités touchées par le mouvement de l'emploi que suscite la transition vers une économie plus verte. Respecter les engagements du Canada dans le protocole de Kyoto signifie que certains secteurs perdront des emp-

lois, d'autres en ouvriront et le genre d'emplois disponibles changera. Il faut offrir d'autres options à ceux qui perdent leur emploi, surtout dans les secteurs généralement en expansion. Il faudra des programmes de transition pour les travailleurs déplacés, afin de garantir que la population active canadienne a les aptitudes nécessaires pour soutenir une économie plus verte.

Le programme de transition équitable financera ce qui suit :

- Occasions de formation et de perfectionnement des aptitudes pour affecter les travailleurs aux nouveaux emplois.
- Avis immédiat de mise à pied pour que les travailleurs aient rapidement accès aux programmes de counselling et de formation.
- Soutien du revenu pendant trois ans ou plus pour les travailleurs déplacés, afin de leur permettre de tirer avantage des occasions de formation et de perfectionnement.
- Counselling des pairs pour évaluer les besoins des travailleurs et analyser ceux de la population active.
- Fonds de réinstallation pour ceux qui doivent déménager, afin de trouver un nouveau travail.

2) Remboursement d'impôt pour énergie de biomasse, afin d'aider les Canadiens à revenu faible ou moyen à passer à la consommation de l'énergie durable.

Une taxe sur le carbone imposée aux consommateurs par litre d'essence, de mazout et de gaz naturel consommé aura des répercussions importantes sur les particuliers et les ménages à revenu faible ou moyen. L'ABF prévoit donc un remboursement d'impôt pour énergie de biomasse établi au départ à 500 \$ par adulte et 250 \$ par enfant qui serait versé aux ménages dont les revenus atteignent environ 67 000 \$ au plus (selon le nombre de membres de la famille).

Au taux d'imposition de 15,5 %, ce remboursement atteindrait 77,50 \$ par adulte et 38,75 \$ par enfant en crédit d'impôt remboursable. Une famille ayant deux parents et deux enfants, par exemple, recevrait 232,50 \$ après impôt. Le coût total du crédit serait d'environ un milliard de dollars par année.

3) Plusieurs autres initiatives mentionnées ailleurs dans l'ABF seront financées à l'aide des revenus tirés de la « tarification du carbone » : fonds d'intendance environnementale pour les Premières nations (voir le chapitre sur les Autochtones), mesures d'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu et Programme d'aide à la remise en état des logements (voir le chapitre sur le logement).

4) Les revenus tirés de la « tarification du carbone » sont difficiles à estimer précisément. Compte tenu des prévisions actuelles, les mesures de dépense ci-dessus n'épuisent pas complètement les réserves fiscales tirées du système de cibles et d'échange de droits d'émission et de la taxe sur le carbone. Si nos prévisions s'avèrent exactes, il y aura des fonds supplémentaires inutilisés.

Toutes les sommes obtenues, outre les fonds explicitement appliqués aux mesures précédentes, seront versées au « Fonds environnemental de l'ABF ». À mesure que le Fonds environnemental de l'ABF accumulera des surplus, ceux-ci serviront à financer diverses mesures environnementales. Un groupe d'experts de l'environnement pourrait décider au mieux le moment opportun et la portée de ces mesures, mais elles pourraient comprendre des incitatifs financiers pour le transport des marchandises hautement efficient, l'achat d'automobiles et de camions légers hautement efficients, le stockage amélioré du carbone en agriculture et en foresterie et des améliorations des activités gouvernementales pour réduire les émissions de GES.

Il est aussi convenu dans l'ABF que la conformité au protocole de Kyoto exigera d'énormes efforts à long terme. Pendant que nous sommes en transition vers une économie nationale conforme au protocole de Kyoto, nous convenons que le Canada peut avoir besoin d'acheter des crédits de réduction des émissions échangeables à l'échelon international par l'intermédiaire du mécanisme pour un développement « propre » inscrit au protocole de Kyoto. Le Fonds environnemental de l'ABF peut aussi servir à cette fin.

Ces interventions orienteraient en définitive le Canada dans une voie efficace pour considérer le changement climatique. Elles se conjuguent pour réorienter les impôts canadiens vers une économie moderne et un environnement plus sain, elles diminueraient la dépendance énergétique à long terme du Canada et augmenteraient les réserves d'énergie renouvelable à faibles répercussions. Elles réduiraient aussi la pollution de l'air et les troubles de santé connexes, amenuiseraient l'incidence des maladies respiratoires, permettraient d'économiser de l'argent en soins de santé et sauveraient des vies humaines.

Changement des automobiles d'entreprise pour des véhicules à faible consommation d'essence

L'ABF prévoit appliquer une mesure définitive pour inciter les gens à choisir des véhicules à faible consommation d'essence, soit un changement du régime fiscal pour les automobiles d'entreprise selon un programme lancé au Royaume-Uni dont le modèle est un succès. C'est une mesure sans revenu pour le gouvernement qui incite les employés à conduire des véhicules à plus faible consommation d'essence en allégeant une partie du fardeau fiscal des automobiles écologiques et en l'attribuant aux véhicules qui consomment beaucoup d'essence.

Protection de la santé humaine contre la pollution toxique

De plus en plus de données probantes confirment que l'exposition accrue aux substances toxiques dans l'air et l'eau est liée à des menaces graves pour la santé humaine, en particulier celle des enfants. Les Canadiens ont heureusement le moyen législatif de mettre fin à ces problèmes graves croissants : la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*. La LCPE n'a malheureusement pas été appliquée efficacement et des ressources insuffisantes y ont été attribuées. Le nouveau Plan de gestion des produits chimiques du gouvernement est un important pas en avant apprécié dans l'ABF.

L'ABF soutient ce nouveau plan et recommande donc que le gouvernement étudie des options pour imposer des droits sur les substances toxiques dès le début de l'an 2008 aux entreprises qui ne présentent pas l'information appropriée sur l'élimination des substances toxiques persistantes, conformément au Plan. Ces droits sur les substances toxiques seraient une mesure provisoire jusqu'à ce qu'elles soient réglementées ou soumises à une gestion appropriée.

Conversion écologique de l'économie du Canada à l'aide d'instruments axés sur le marché

Jetant un regard au-delà des cycles budgétaires annuels, les auteurs de l'ABF sont convaincus que la prospérité à venir du Canada exige des politiques d'avant-garde qui intègrent les valeurs environnementales et sociales dans les prix du marché et qui font appel à des instruments axés sur le marché pour donner des incitatifs financiers aux entreprises et aux citoyens, afin qu'ils achètent des biens et services qui ont des répercussions plus positives sur la santé environnementale et humaine. Des droits graduellement accrus devraient être perçus sur les activités qui endommagent la société, par exemple la pollution et les déchets, et simultanément réduits (ou

crédités) pour les activités qui avantagent la société, par exemple l'emploi, les économies, l'activité économique non polluante et l'intendance des terres privées. Les prix de biens et services en particulier reflèteraient ainsi beaucoup mieux les coûts et avantages sociaux et environnementaux complets de l'élaboration, la production, le transport, l'utilisation et l'élimination en définitive de ces biens. Cette approche pourrait être appliquée par l'intermédiaire de divers instruments axés sur le marché, notamment des taxes, frais, rabais, crédits et droits échangeables, et ces instruments seraient appliqués sans revenu pour le gouvernement.

La présentation d'un système de cibles et d'échange de droits d'émission de GES, les droits aux enchères et une taxe minimale sur le carbone, selon la description ci-dessus, seraient une première étape importante à franchir dans ce domaine.

Ces politiques récompensent les leaders environnementaux des entreprises et de la collectivité, pénalisent les « retardataires » environnementaux, stimulent les innovations environnementales ayant un potentiel d'exportation mondiale et accélèrent l'expansion d'économies dont le succès économique va de pair avec les avantages pour la santé environnementale et humaine. Ces politiques sont aussi plus équitables pour les citoyens et entreprises à cause du principe voulant que « le pollueur paie ». Le Canada est en perte de vitesse comparativement à la majorité des pays industrialisés, y compris les États-Unis et l'Australie, pour ce qui est de l'application d'instruments axés sur le marché. Précision importante, ces politiques ajoutent à la réglementation efficace, mais ne la remplacent pas.

Nous pouvons seulement offrir un environnement sain et un climat stable à nos enfants par l'intermédiaire d'un ensemble prudent d'investissements financiers bien orientés, de règlements fermes et de changements stratégiques des incitatifs fiscaux qu'offrent les prix dans l'économie.

Taxe sur le carbone et remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse

Dans le cas des consommateurs de combustibles qui ne sont pas couverts par un système d'échange de droits d'émission, l'ABF imposera une taxe sur le carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette taxe sera peu élevée au début pour minimiser les répercussions économiques négatives, mais il sera clairement indiqué qu'elle augmentera graduellement.

La taxe sur le carbone couvrirait la majorité des utilisations de combustibles fossiles pour les transports, résidences, commerces et établissements qui constituent près de la moitié des émissions de CO₂ au Canada. La taxe sur le carbone serait appliquée à tous les combustibles non renouvelables selon leur coefficient d'émission de CO₂.

Les grands émetteurs définitifs, par exemple les utilisateurs industriels et les services publics, seraient exempts de cette taxe s'ils font partie d'un système d'échange de droits d'émission. La consommation de combustibles pour les lignes aériennes et la marine internationale ne serait pas couverte à cette étape parce que des discussions sont en cours pour déterminer comment ces secteurs pourraient être intégrés dans un système international d'échange de droits d'émission sans inconvénients pour la concurrence nationale.

Des droits sur le carbone de 10 \$ la tonne d'émissions de CO₂ signifieraient une taxe d'environ 0,024 \$ le litre d'essence, 0,027 \$ le litre de diesel, 0,028 \$ le litre de mazout et 0,019 \$ le mètre cube de gaz naturel. La taxe serait imposée immédiatement sur l'essence et le diesel parce que le gouvernement fédéral charge déjà une taxe d'accise, et elle serait appliquée aux autres combustibles en 2008.

Répercussions sur les ménages

Le ménage moyen paierait environ 90 \$ de plus, résultat direct de la taxe sur le carbone à ce taux,

soit 0,13 % des dépenses annuelles moyennes du ménage. Même si tous les coûts supplémentaires d'une taxe sur le carbone étaient passés aux consommateurs, les répercussions totales d'une taxe sur le carbone à ce taux ne dépasseraient probablement pas le quart d'un pour cent des dépenses moyennes du ménage.

Malgré les répercussions initiales relativement minimes, les ménages à revenu faible ou moyen ont peu de flexibilité pour absorber des coûts plus élevés et il faudrait les indemniser au début pour compenser les répercussions de la taxe.

Le régime fiscal canadien devrait être fondamentalement réformé pour devenir plus efficace sur le plan environnemental et plus progressif par l'intermédiaire de la réforme de la fiscalité environnementale, mais il faudra des années pour y arriver. En attendant, il ne faudrait pas reporter l'application d'une première taxe sur le carbone et les Canadiens à revenu faible ou

moyen ne devraient pas être obligés d'absorber des coûts plus élevés.

Outre la taxe sur le carbone, l'ABF comprendra un remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse, afin d'indemniser les ménages à revenu faible ou moyen pour les coûts supplémentaires, tout en rendant le régime fiscal légèrement plus progressif. Lorsque la taxe sur le carbone augmentera, la valeur de ce rabais augmentera aussi pour éviter les répercussions négatives sur les ménages à revenu faible ou moyen. (Le remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse est décrit auparavant dans ce chapitre.)

Une taxe sur le carbone à ce taux rapporterait environ 2 à 2,5 milliards de dollars par année. Les revenus tirés de la taxe sur le carbone seraient affectés au remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse et à l'éventail de mesures d'efficacité énergétique et d'énergie de biomasse identifiées dans ce chapitre.

Égalité des femmes

L'année dernière, on a célébré le 25^e anniversaire de la ratification par le Canada du traité le plus complet sur le droit des femmes : la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cependant, comme l'a relevé un Comité des Nations Unies en 2003, le Canada a encore bien du chemin à faire pour respecter ses obligations en vertu du traité.

En 2003, le Comité des Nations Unies qui examine le rendement du Canada dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de l'ONU a présenté 23 recommandations aux gouvernements du Canada au sujet du traitement des femmes au pays. Il demande instamment au Canada, entre autres choses, d'élargir les services de garde abordables, de modifier les règles sur l'admissibilité à l'assurance-emploi pour tenir compte des profils d'emploi atypiques des femmes, d'augmenter ses efforts dans la lutte contre la pauvreté chez les femmes et de réexaminer les accords fiscaux actuels entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires de telle sorte que les normes nationales soient rétablies à un niveau suffisant afin d'éliminer

le traitement inégal que les femmes reçoivent dans tout le pays.

Pendant les dernières élections fédérales, les chefs des quatre principaux partis fédéraux, y compris le premier ministre Harper, ont promis d'appuyer le maintien des droits de la personne des femmes au Canada pendant la prochaine période législative. Ces dirigeants ont dit qu'une fois qu'ils seraient élus, ils prendraient immédiatement les mesures concrètes, recommandées par les Nations Unies, pour que le Canada respecte ses engagements en matière d'égalité des femmes.

Confiants en l'engagement public pris par leurs dirigeants politiques de donner suite aux recommandations de l'ONU, les Canadiens attendaient, à juste raison, que tous les partis collaborent à leur mise en œuvre.

Pourtant, en 2006, le gouvernement Harper a apporté plusieurs modifications touchant les dispositions en matière d'égalité des femmes qui jettent un doute sur la sincérité de son engagement à mettre en œuvre les recommandations de l'ONU. Certains programmes ont été éliminés, d'autres ont subi des coupures de financement et d'autres encore ont été modifiés de façon préju-

diciable. En outre, certains engagements qu'avait pris le gouvernement d'agir en matière d'égalité ont été bloqués ou renversés. Les justifications de ces mesures étaient que les femmes sont déjà fortes, sont déjà égales et n'ont par conséquent pas besoin qu'on leur accorde ce soutien par le biais de politiques. En réalité, cependant, bien que les femmes aient des droits égaux sur papier, il reste bien du travail à faire pour que ces droits à l'égalité deviennent une réalité pour toutes les femmes du Canada.

Programmes de promotion de la femme

Comme les femmes ne détiennent que 21 % des sièges du Parlement fédéral, les questions revêtant une importance pour les femmes ne reçoivent pas toujours l'attention qu'elles méritent. Les organisations de femmes du Canada jouent donc un rôle démocratique essentiel. Les modifications des modalités du Programme de promotion de la femme à l'automne 2006 ont cependant éliminé complètement le financement pour toutes les activités liées au lobbying et à la défense de leur cause et pour la majeure partie de la recherche.

L'ABF rétablira les modalités antérieures, tout en accordant une augmentation substantielle au budget du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada de 100 millions de dollars par an. Par ailleurs, en plus du financement de projets, le financement de base sera rétabli pour les groupes luttant pour l'égalité, y compris les services centrés sur les femmes.

L'ABF annulera également la coupure de 5 millions de dollars du budget de fonctionnement de Condition féminine Canada. La capacité de Condition féminine Canada a été complètement sapée, car les 16 bureaux ont été réduits à quatre et les 131 membres du personnel ont été réduits à 70.

Ces mesures coûteront 4,2 millions par année.

Ajout de normes et de conditions au Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Pour améliorer la transparence et l'imputabilité dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, l'ABF créera des transferts distincts pour l'éducation postsecondaire, l'aide et les services sociaux.

Le nouveau transfert canadien en matière d'aide et de services sociaux doit comprendre des responsabilités clairement désignées, obtenir un financement suffisant pour remplir son mandat et rendre régulièrement des comptes publics sur les dépenses engagées dans chaque programme désigné par les provinces et territoires bénéficiaires.

Les fonds de ce transfert seront destinés à l'aide sociale et à plusieurs autres services, notamment l'aide juridique en matière civile, les refuges pour femmes battues, les centres pour femmes et d'autres services sociaux précis. L'ABF fournira des fonds suffisants pour appuyer les programmes et services désignés.

Budgétisation en fonction du sexe

L'ABF mènera également une activité de budgétisation en fonction du sexe intégrale et transparente pour tous les aspects du budget fédéral. Ceci exige une méthode rigoureuse, ainsi qu'un engagement à faire de l'égalité effective des femmes l'objectif de cette activité. En outre, nous ferons en sorte que chaque rapport du gouvernement fédéral comprenne une analyse des conséquences fiscales pour les femmes. Ceci est un élément des efforts consentis pour rendre le budget fédéral plus démocratique, comme nous l'avons exposé dans la préface.

Soins de santé

Depuis un an que le « nouveau » gouvernement du Canada est au pouvoir, le premier ministre Harper n'a pas réussi à régler l'un quelconque des problèmes de soins de santé que lui a légué « l'ancien » gouvernement du Canada. Au lieu de cela, les Conservateurs continuent de propager l'idée que l'augmentation de l'achat privé des soins de santé est inévitable. Même les critiques les plus virulents du système public ne nient pas qu'il continue de répondre à la plupart des besoins, mais les soins de santé demeurent néanmoins la principale préoccupation des Canadiens, dans un sondage après l'autre⁴¹.

En septembre 2004, le gouvernement fédéral a signé un accord avec les provinces pour le versement de 41,3 milliards de dollars supplémentaires pour le financement des soins de santé sur 10 ans. Cet accord était censé « régler le problème de l'assurance-maladie dans l'espace d'une génération ». Tous les partis politiques fédéraux ont déclaré qu'ils se sont engagés à l'égard de la Loi canadienne sur la santé et de ses principes fondamentaux. Cependant, l'augmentation des coûts des produits pharmaceutiques et les imminentes pénuries de main-d'œuvre menacent le système. Faute de régler ces deux problèmes,

il y aura une croissance spectaculaire des soins de santé privés. Ceci peut cependant être empêché.

Privatisation

Le gouvernement fédéral invoque les délais d'attente pour alimenter le soutien pour une médecine à deux vitesses. En contravention directe de l'esprit et des principes du Régime d'assurance-maladie, les Conservateurs de M. Harper ont promis de « permettre une combinaison de prestation de soins publique et privée, tant que le système de santé est financé par les fonds publics et universellement accessible. ». Cette approche de privatisation ne fait pas qu'éroder régulièrement le caractère « public » plus général du système de soins de santé, elle coûte également davantage, compromet la qualité et aboutit à des taux de mortalité plus élevés qu'un système de soins de santé sans but lucratif⁴².

L'ABF est d'avis que le transfert aux provinces de tous les fonds fédéraux destinés aux soins de santé devrait s'accompagner de conditions fermes et que la Loi canadienne sur la santé devrait être appliquée rigoureusement. Ces con-

ditions devraient comprendre l'exigence que les fonds fédéraux soient dépensés pour la prestation sans but lucratif de soins de santé nécessaires du point de vue médical et dispensés publiquement, ainsi que d'une exigence de rendre compte afin de vérifier où va l'argent. Les transferts au titre de la LCS devraient être utilisés exclusivement pour étayer la capacité des provinces et des territoires à fournir des soins de santé nécessaires du point de vue médical et dispensés publiquement, rapidement, d'une façon universellement accessible et sans but lucratif.

Par ailleurs, aucune augmentation des points d'impôt comme part des transferts fédéraux totaux aux provinces en matière de santé ne devrait être faite pour offrir des garanties relatives aux délais d'attente, régler les demandes naissantes portant sur les systèmes de soins de santé provinciaux ou le « déséquilibre budgétaire ».

Régime public d'assurance-médicaments

Les employeurs, les provinces, les hôpitaux et les particuliers conviennent tous qu'il faut s'attaquer à l'envolée des coûts des produits pharmaceutiques. Les chiffres les plus récents montrent qu'en 2005, les dépenses totales pour des médicaments d'ordonnance étaient de 20,6 milliards de dollars, soit deux fois le montant dépensé pour des médicaments d'ordonnance en 1999⁴³. Depuis 1997, les appels à un programme d'assurance-médicaments public pancanadien se sont intensifiés. Malgré des recommandations de premier plan, notamment le rapport Romanow de 2002, le gouvernement fédéral n'a pas agi.

Les dépenses personnelles des Canadiens pour l'achat de médicaments d'ordonnance ont augmenté en moyenne de 9 % par an depuis 2000⁴⁴. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont placés dans une position très difficile par le fait que les produits pharmaceutiques sont la deuxième catégorie par ordre d'importance et celle qui augmente le plus rapidement des dépenses de soins de santé au Canada, après les

soins hospitaliers⁴⁵. Entre-temps, les employeurs évoquent l'augmentation des coûts des produits pharmaceutiques dans les régimes d'avantages sociaux collectifs comme la raison pour laquelle ils prévoient de laisser les risques aux travailleurs et de couper le niveau des prestations aux retraités.

Les Canadiens paient certes moins pour les médicaments, mais les chiffres les plus conservateurs indiquent que 12 % de la population n'a pas d'assurance ou une assurance insuffisante pour des coûts catastrophiques. Cela signifie qu'au moins 4 millions de personnes au Canada n'ont pas accès à des régimes d'assurance publics ou privés pour des médicaments.

En 2004, les ministres parties à l'Accord des premiers ministres sur la santé ont été chargés de travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale pour les produits pharmaceutiques. À l'été 2006, leur groupe de travail a formulé une série de recommandations qui envisageaient un rôle limité pour l'État, qui devait veiller à ce qui suit : couverture des médicaments en cas de catastrophe; un formulaire national commun; la couverture de médicaments coûteux pour des maladies rares; des prix plus bas pour les médicaments génériques; l'achat coordonné; la rationalisation de l'approbation des médicaments; et l'amélioration de la sécurité des médicaments⁴⁶. Le gouvernement fédéral n'a pas encore répondu à ces propositions.

L'ABF prendra donc des mesures immédiates pour mettre en place le programme national d'assurance-médicaments qui s'impose pour fournir un accès égal aux principaux médicaments d'ordonnance dans tout le pays de façon rentable et tenir en échec l'augmentation des coûts des médicaments d'ordonnance. Les médicaments essentiels seront couverts de la façon dont l'assurance-maladie couvre à l'heure actuelle les frais d'hospitalisation et de médecin. Comme nous l'avons vu en Australie et en Nouvelle-Zélande, un système d'assurance-médicaments public à payeur unique réduira les coûts

d'administration, améliorera l'accès et favorisera l'égalité sociale au Canada⁴⁷.

Pour que ceci se produise, des contrôles des prix devront être imposés aux produits pharmaceutiques brevetés et génériques, des accords d'achat en vrac devront être négociés et des réformes progressives des brevets devront être entreprises. Le début de ce programme national de médicaments serait un formulaire national pour les médicaments essentiels qui établirait des normes minimales pour les programmes de médicaments de tout le pays. Il serait financé selon le principe du partage des coûts à 50 % avec les provinces. Les provinces rembourseraient au gouvernement fédéral les médicaments achetés en vrac au moyen du formulaire. L'objectif du programme consisterait à passer à un programme universel de couverture au premier dollar.

L'ABF engage également Ottawa à conclure un accord avec les Premières nations afin de satisfaire aux revendications du Plan d'action sur les services de santé non assurés des Premières Nations.

Nous invitons également le gouvernement fédéral à jouer un rôle de chef de file pour réduire l'accès inégal aux médicaments dans tout le pays ainsi que pour ouvrir la voie en favorisant l'utilisation de thérapies non pharmaceutiques pour le traitement des maladies et des blessures.

Coûts

L'Assemblée des Premières Nations a réclamé l'abolition du plafond de 3 % imposé au Programme de services de santé non assurés (SSNA). Pour les médicaments d'ordonnance, une indexation à 14 % s'impose pour tenir compte du vieillissement, de l'inflation, de l'accroissement de la population et de l'augmentation des coûts des médicaments⁴⁸. L'ABF s'efforcera certes de réduire l'augmentation des coûts des médicaments dans le SSNA, mais elle devra affecter les fonds suivants pour y garantir l'accès :

2007–2008 : 405 millions de dollars

2008–2009 : 463 millions de dollars

2009–2010 : 527 millions de dollars

Hormis l'augmentation du financement pour le programme SSNA, l'ABF affectera 2,5 milliards de dollars en 2007–2008 au Programme national d'assurance-médicaments. Nous prévoyons que la combinaison de l'accroissement des efficacités et de l'augmentation de la couverture devrait aboutir à une croissance du programme de 10 % par an (pour atteindre 2,75 milliards de dollars en 2008–2009 et 3,0 milliards de dollars en 2009–2010).

Cette nouvelle dépense fédérale permettra de réaliser une optimisation des ressources pour tous les contribuables de toutes les administrations, de faire plus avec les deniers publics grâce aux achats en vrac, de mieux gérer les coûts et d'assurer une meilleure sécurité publique. Les dépenses supplémentaires, combinées au partage des coûts, permettront d'élargir l'accès et de faire entrer l'approche des soins de santé au Canada dans le XXI^e siècle, en réalisant des progrès vers le respect de normes d'accès à peu près équivalentes dans tout le pays.

Pour régler la crise de main-d'œuvre imminente dans les soins de santé publics

Les Canadiens souhaitent que des soins de santé financés par l'État soient disponibles lorsqu'ils en ont besoin. Les délais d'attente pour certaines interventions et certains tests ont été recensés comme problème clé par les gouvernements actuels et précédents, mais le fait qu'un Canadien sur dix n'ait pas de médecin de famille est un problème plus urgent. Cela signifie que leur seule garantie de recevoir des soins primaires ou actifs consiste à ressortir à l'élément le plus coûteux du système de soins de santé : le service d'urgence des hôpitaux.

L'élargissement du bassin de prestataires de soins de santé est essentiel pour garantir l'efficacité et la durabilité des services de soins de santé financés par l'État. Ce problème central deviendra de plus en plus urgent au cours de la prochaine décennie, mais le gouvernement fédéral n'a toujours pas présenté un plan pan-canadien complet pour le régler.

Sur le plan individuel, nous ne sommes pas en mesure de nous attaquer à cette dynamique qui fait augmenter les délais d'attente et les pressions à la privatisation. Collectivement, nous pouvons cependant régler ce problème. L'ABF formule par conséquent un plan de 10 ans pour progresser vers une « garantie de soins » significative, en faisant en sorte qu'il y ait assez de personnel de soins de santé, au bon endroit, fournissant les bons soins, au bon moment.

Pour cela, il faut former davantage de personnes pour qu'elles rejoignent les rangs des travailleurs de la santé de toutes les professions et de toutes les compétences et perfectionner les personnes que nous avons déjà pour qu'elles apprennent à utiliser mieux et davantage les compétences qu'elles possèdent déjà.

Nous formulons les propositions suivantes pour aborder ce problème au niveau fédéral, moyennant un coût de 400 millions de dollars par an au cours des 10 prochaines années.

1. L'ABF augmentera le nombre de places dans les écoles de médecine et les écoles d'infirmiers, ainsi que d'autres programmes professionnels de santé, en fournissant davantage de financement postsecondaire. En raison de la pénurie imminente et cruciale de travailleurs de la santé, l'ABF met en place une subvention particulière pour les écoles de médecine et les écoles d'infirmiers, reposant sur le besoin financier, qui accordera 50 % des droits d'inscription, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année d'études. En outre, l'ABF mettra en œuvre un programme de réduction de la dette des étudiants pour les diplômés d'écoles de médecine et d'écoles d'infirmiers et

de programmes de professionnels de la médecine en contrepartie de la prestation de services à des régions insuffisamment desservies désignées. Ce programme de services de contrepartie sera élaboré en collaboration avec les provinces et des groupes d'étudiants et sera souple, complet, durable et non coercitif⁴⁹. L'ABF affecte 20 000 \$ en réduction de dette d'étudiant en contrepartie de deux années de service à cette fin. Il y aura un examen obligatoire des deux programmes dans trois ans.

2. Pour commencer à combler les lacunes de compétences dans le secteur des soins de santé, l'ABF engagera 200 millions de dollars par an sur trois ans pour un programme pilote de perfectionnement des travailleurs de la santé actuels. Ce programme pilote finira par devenir une assurance-formation financée à même les fonds de l'assurance-emploi, mais au départ, le financement proviendra de Développement des ressources humaines Canada. Le programme combinera une expérience pratique en emploi et une formation structurée des travailleurs de la santé afin qu'ils puissent parfaire leurs compétences et progressent dans l'acquisition de certificats de compétence. Après une période d'essai dans ces domaines professionnels, des cours de longue et courte durée pourraient être élaborés dans d'autres domaines, et le programme pourrait être élargi afin d'englober 5 % de l'ensemble des travailleurs de la santé annuellement (à l'exclusion des médecins), et à l'inclusion des travailleurs de soutien de la santé et des techniciens de laboratoire. Compte tenu de la forte proportion d'immigrants travaillant dans le secteur de la santé à des postes inférieurs à leur niveau de compétence, ce programme contribuera à la reconnaissance de leurs titres de compétence internationaux.

Ces investissements dans la main-d'œuvre du système de soins de santé financé par l'État permettront aux Canadiens de se sentir rassurés au sujet de l'accessibilité, de la disponibilité, de

la qualité et de l'à-propos des soins. Il s'agit d'un ingrédient essentiel qui manque actuellement dans l'investissement conçu pour « régler » les soins de santé pour la prochaine génération.

Logement et quartiers

Près de 1,5 million de ménages canadiens ont désespérément besoin d'un logement décent et abordable, bien que le Canada possède l'une des économies les plus dynamiques du monde. La situation est même pire dans les collectivités des Premières nations (*voir le chapitre Premières nations*). Le spectre de Canadiens sans abri mourant dans les rues d'un des pays les plus prospères du monde est une honte nationale. La pénurie de logements abordables entrave non seulement les stratégies visant à donner un toit aux sans-abri, mais nuit également aux entreprises, puisque de nombreux travailleurs clés ne trouvent pas de logement qu'ils peuvent se permettre dans les régions où il y a de l'emploi.

En juin 2005, le Parlement a approuvé l'investissement de 1,6 milliard de dollars pour la création de logements abordables, dans le cadre du projet de loi C-48, le budget rectificatif du NDP. Le budget du printemps 2006 du nouveau gouvernement conservateur comportait un montant réduit de 1,4 milliards de dollars. Ce financement a été réparti entre les provinces et les territoires. Les conditions afférentes à la dépense de cet argent sont minimales, la responsabilité étant placée au niveau provincial. La plupart des prov-

inces n'ont pas encore annoncé de plans pour la façon dont ces fonds seront dépensés. L'ABF invite les gouvernements provinciaux et territoriaux à consulter la collectivité, et particulièrement les groupes autochtones, afin de planifier conjointement l'utilisation la plus efficace de ces fonds de logement « en fiducie » et de faire construire sans retard les logements dont on a tellement besoin.

Un nouveau programme, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, a été annoncé en décembre 2006, en remplacement de l'Initiative nationale pour les sans-abri. Le financement n'a été fourni que pour deux ans. On a également annoncé un financement sur deux ans du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). L'ABF renouvellera ces deux programmes pendant au moins cinq ans et élargira le mandat de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), afin que des solutions à long terme à l'itinérance puissent être mises en place au niveau du quartier, où on en a besoin.

À l'automne 2006, le gouvernement fédéral a également annoncé des coupures du budget des programmes de logement de la Société ca-

nadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). L'ABF annulera ces coupures annuelles de 45 millions de dollars afin de rétablir le financement dont la SCHL a besoin pour élargir son stock de logements sociaux au Canada et pour effectuer les réparations dont le stock actuel a grandement besoin, particulièrement dans les quartiers qui déperissent.

L'ABF se rend compte de l'importance stratégique et économique que revêt le maintien d'un rôle fédéral fort dans le logement, tant pour ce qui est de préserver la compétitivité des collectivités en fournissant un logement aux travailleurs, qu'en tant que moteur économique important pour la santé de l'économie canadienne.

Le gouvernement Harper a également annulé un programme quinquennal de 500 millions de dollars dont l'objet était d'améliorer l'efficacité énergétique des ménages à faible revenu du Canada. Bon nombre de ménages à faible revenu sont obligés de dépenser 10 % ou davantage de leur maigre revenu pour l'énergie domestique. L'amélioration de l'efficacité énergétique pour le chauffage, le refroidissement de la maison et d'autres utilisations de l'énergie est une part importante de la réponse aux problèmes croissants de la pauvreté énergétique. L'ABF annulera les coupures du gouvernement et fournira le réinvestissement tellement nécessaire dans un programme d'efficacité énergétique. Il sera élaboré en consultation avec les intervenants et profitera à l'environnement tout en réduisant la facture d'énergie de ceux qui sont le moins en position de la payer.

Un cadre national du logement

Le Canada n'a toujours pas le cadre national du logement qu'on lui promet depuis longtemps. Les collectivités ont besoin d'un engagement

stable à long terme afin qu'au minimum 25 000 unités nouvelles et rénovées de logements abordables puissent ouvrir leurs portes annuellement. L'ABF comprend que le logement mixte est l'ingrédient fondamental de bons quartiers et produit de meilleurs résultats en matière de santé et d'éducation. Les quartiers qui déperissent sont de plus en plus nombreux au Canada et, faute de ressources pour renverser la vapeur, bon nombre d'entre eux n'auront pas la chance de participer à l'économie et à la société canadienne.

Un Canadien sur six vit dans un état de pauvreté. Ils sont de plus en plus concentrés dans des collectivités pauvres, qui manquent souvent des services fondamentaux et de débouchés. La construction d'un mélange de logements pour des ménages à revenus faibles et modestes est un volet essentiel d'un programme de rénovation global pour ces endroits. Les groupes communautaires qui fournissent un logement mixte au niveau du quartier sont les mieux placés pour s'attaquer aux quartiers qui déperissent et transformer des quartiers isolés en endroits offrant des débouchés.

Pour donner aux collectivités la stabilité et la prévisibilité dont elles ont besoin pour participer en tant que partenaires à part entière à la construction de logements abordables et pour garantir un approvisionnement suffisant de logements mixtes abordables, l'ABF augmentera le financement de 1,3 milliards par an.

Cette initiative en matière de logement abordable permettra :

- de construire 20 000 nouvelles unités de logement abordables par an;
- de rénover 8 000 unités par an pour faire en sorte que le stock actuel puisse continuer de subventionner les logements pour les ménages à très faible revenu.

Restructuration industrielle, développement sectoriel, formation et protection pour les travailleurs

La situation de l'industrie au Canada

Nos industries nationales de la fabrication font face à une pression incroyable simplement pour se maintenir dans un marché mondial extrêmement compétitif. L'annonce récente de la perte de 2 000 emplois aux usines de Chrysler à Brampton et Windsor, en Ontario, des 2 200 réductions d'emploi de production à Windsor, en Ontario, par Ford Motor Co. et de 800 pertes d'emploi de l'usine de pneus Goodyear à Valleyfield, au Québec, ne constituent que quelques exemples de la façon dont la perte d'emploi dans le secteur de la fabrication au Canada continue de dévaster les travailleurs, leurs familles, les collectivités locales et, éventuellement, l'économie nationale. Le gouvernement a récemment reconnu les défis auxquels fait face le secteur de la fabrication au Canada, mais continue de militer davantage en faveur de l'adaptabilité aux nouvelles « réalités » économiques plutôt qu'en faveur d'un changement nécessaire à la politique industrielle.

Jusqu'à présent, la réponse à cette crise a été inadéquate. Le Canada retourne rapidement à sa position de bûcheron et de porteur d'eau dans l'économie mondiale.

Et les choses sont sur le point d'empirer. Après des années de croissance économique supérieure à la moyenne, l'économie du Canada semble ralentir, ce qui indique que :

- Les inégalités dans le marché du travail augmenteront plus rapidement. Enfin, le nombre d'adultes occupant des emplois à « faible salaire » (rapportant moins de 10 \$ de l'heure) a augmenté pour atteindre un Canadien sur huit.
- Les niveaux de chômage vont augmenter. Cela aura un effet sur les jeunes travailleurs, qui, en tant que groupe, ont un taux de chômage (11,2 %) bien supérieur à la moyenne nationale, de même que sur les travailleurs âgés. En fait, la proportion d'hommes âgés occupant un emploi a diminué en 2006 en Ontario et au Québec, soit dans les deux provinces les plus touchées par la restructuration industrielle.
- Les déséquilibres régionaux en matière d'occasions d'emploi empireront. Depuis août 2005, plus de 54 % de tous les nouveaux emplois canadiens ont été créés

en Alberta et en Colombie-Britannique, où le secteur des ressources est en pleine expansion, ce qui a créé un déséquilibre régional important en matière d'occasions d'emploi. En fait, très peu de « bons » emplois sont créés pour compenser pour les approximativement 300 000 emplois qui ont été perdus dans le secteur de la fabrication depuis 2002.

S'ajuster à la crise :

Aller dans la mauvaise direction

Le gouvernement fédéral n'est pas en état de faire face aux défis qu'entraînera le besoin d'un ajustement adéquat du marché du travail et de mécanismes de soutien au revenu. Les coupures récentes dans les dépenses consacrées aux programmes fédéraux conçus pour améliorer les compétences et la mobilité des travailleurs indiquent que le gouvernement actuel a décidé de ne pas se soucier des personnes qui sont les plus dans le besoin, en particulier les jeunes défavorisés et les travailleurs adultes ayant des problèmes d'alphabétisation. L'effet cumulatif des coupures aux niveaux de dotation des ministères depuis le milieu des années 90 ont diminué la capacité du gouvernement d'intervenir de façon coordonnée à l'échelle nationale.

Cela s'inscrit dans une tendance à long terme qui a vu s'évaporer la responsabilité du gouvernement fédéral d'aider les travailleurs, en raison d'une mauvaise planification relative au marché du travail et d'une approche de laisser-faire à l'égard du développement industriel.

Il faut ajouter à cette situation le fait que les prestations d'assurance-emploi ne couvrent pas la majorité des chômeurs au Canada en raison de règles d'admissibilité déphasées par rapport au marché du travail d'aujourd'hui.

L'ampleur et la gravité de cette crise de restructuration industrielle nécessitent une nouvelle méthode de développement sectoriel et

industriel ainsi qu'un réinvestissement dans la capacité et les politiques du gouvernement visant l'appui aux travailleurs canadiens au cœur d'une économie en évolution rapide.

Politique de développement sectoriel

Il est extrêmement décevant de constater que la réponse « instinctive » face à la concurrence mondiale accrue dans le secteur de la fabrication ait été d'importantes réductions de coûts au moyen de mises à pied plutôt que l'augmentation de la productivité au moyen de la modernisation des installations, du développement des compétences des travailleurs et de l'investissement dans des immobilisations qui contribuent à la production de biens écologiques mieux adaptés aux nouvelles réalités économiques. Toutefois, au moment où les fabricants continuent de s'établir à l'étranger pendant que les industries des ressources prospèrent, le Canada revient à son ancien statut de bûcheron et de porteur d'eau, soit un simple fournisseur de matières premières à l'économie mondiale.

La poursuite de cette tendance aura non seulement un effet négatif sur les emplois dans nos industries de la fabrication tout en empirant les disparités régionales, mais elle constituera une menace importante à la viabilité économique et à la compétitivité industrielle du Canada. Devenir un simple réservoir de ressources pour les marchés mondiaux n'améliore pas la compétitivité du Canada. Nous devrions plutôt créer un mélange industriel étendu et diversifié à la fine pointe de la technologie et concurrentiel à l'échelle internationale pour profiter au mieux de nos ressources naturelles.

Nous devons élaborer une stratégie industrielle nationale faisant participer toutes les parties prenantes qui correspond aux demandes de la « nouvelle » économie. Cela donnerait lieu à l'expansion d'une capacité technologique permettant mieux l'intégration de pratiques de

production durables de manière à nous aider à respecter les engagements environnementaux comme le Protocole de Kyoto. Une stratégie industrielle globale peut contribuer à l'intégration des divers secteurs de notre économie, inciter le Canada à assumer un rôle de chef de file à l'échelle mondiale sur les questions environnementales et nous aider à créer de nouvelles industries durables de même que de nouveaux emplois « écologiques ».

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral prévoit les mesures suivantes :

- Établir des conseils de développement sectoriel faisant participer toutes les parties prenantes des secteurs identifiés (y compris les principales industries de ressources, les principaux secteurs de fabrication, les centres d'appels et les industries de services échangeables stratégiques comme le tourisme, le cinéma et la diffusion) de même que des conseils intersectoriels axés sur l'environnement comme un conseil sur la transition juste et les emplois « écologiques ». Les conseils sectoriels seront chargés de relever les principaux défis économiques, les occasions et les interventions stratégiques secteur par secteur. Chaque conseil doit être composé de membres provenant du milieu des affaires, des syndicats et d'autres importantes parties prenantes, y compris tous les paliers de gouvernement, les fournisseurs et les milieux de la recherche et universitaires. (Coût : 50 millions de dollars par année au titre des frais administratifs et du soutien à la recherche.)
- Élargir les appuis propres à certains secteurs pour stimuler davantage d'investissements au Canada. Ces appuis seront liés à des engagements concrets en matière de création d'emplois et seront

élaborés avec la participation des conseils de développement sectoriel. (Coût : 600 millions de dollars par année.)

Cette mesure sera financée par l'augmentation du taux de l'IRS de 0,5 point. Des réductions générales de l'impôt sur le revenu des sociétés ont propulsé les bénéficiaires des sociétés à des niveaux records mais n'ont pas fait augmenter sensiblement l'investissement des entreprises dans l'économie canadienne. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral récupérera une partie modeste des recettes abandonnées au moyen de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et les affectera au financement de mesures directement liées à l'augmentation de l'investissement. Même après cette augmentation, l'IRS demeurera inférieur à l'IRS général aux États-Unis.

Toutefois, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral exemptera le secteur de la fabrication, en difficulté, de l'augmentation de l'IRS. Ce traitement différent reflète l'importance particulière de la fabrication dans la création d'emplois bien rémunérés, la production à valeur ajoutée, les exportations ainsi que l'innovation technologique. D'autres secteurs de l'économie canadienne profitent de taux de bénéficiaires supérieurs (p. ex., les secteurs de la finance et de l'extraction des ressources) et/ou ne sont pas vulnérables face à la concurrence internationale (p. ex., le secteur des ventes au détail et de gros).

Il y a des précédents militant en faveur de la notion d'un taux d'IRS différent pour les fabricants. À l'heure actuelle, la Saskatchewan a un taux d'IRS inférieur pour les secteurs de « la fabrication et la transformation ». Récemment, les États-Unis ont introduit un taux d'IRS inférieur pour les fabricants. Pour l'avenir, le gouvernement propose de réduire considérablement le taux global du Canada afin qu'il soit inférieur au nouveau taux américain applicable au sect-

eur de la fabrication. L'établissement d'un taux différent pour le secteur de la fabrication au Canada, combiné aux mesures ciblées exposées précédemment, constitue un moyen plus abordable de maintenir la compétitivité de l'industrie canadienne.

- Établir un Fonds de transition juste (*voir le chapitre sur l'environnement*).
- Annuler les réductions générales proposées du taux d'imposition des sociétés et affecter les économies à un crédit d'impôt temporaire pour l'investissement dans de nouvelles machines et de nouveaux équipements fabriqués au Canada. Les fabricants canadiens continuant de faire face à des conditions économiques difficiles, ces fonds contribueront à promouvoir les investissements dans les immobilisations et à entraîner des gains de productivité à long terme, ce qui créera un climat industriel plus solide qui bénéficiera aux travailleurs. Des mesures de soutien ciblées, plutôt que des réductions d'impôt générales, garantissent que les investissements dans les milieux de travail servent au renforcement de notre économie nationale et non pas simplement à l'augmentation des revenus des actionnaires des sociétés. (Coût : 500 millions de dollars affectés à la couverture de 20 % de l'achat de nouvelles machines et de nouveaux équipements.)
- Examiner et modifier la *Loi sur l'investissement Canada* pour garantir que les investissements étrangers au Canada entraînent d'importants bénéfices d'intérêt public (comme de véritables dépenses en immobilisations, la création d'emplois et l'approvisionnement au Canada). (Coût : 0 \$.)
- Annuler les pourparlers de libre-échange actuels avec la Corée du Sud et

remplacer ces pourparlers par des efforts de négociation de relations commerciales plus équilibrées avec les pays de l'Asie-Pacifique, et utiliser la suspension des pourparlers de Doha pour lancer de vastes consultations transparentes et faisant participer tous les paliers de gouvernement et tous les secteurs et procéder à l'examen d'intérêt public de toutes les positions commerciales actuelles. (Coût : 0 \$.)

- Adopter une « *Loi sur l'achat au Canada* » comportant des « mesures écologiques et de justice sociale » qui encouragent une stratégie de marché public coordonnée efficacement entre tous les paliers de gouvernement. Cela contribuera à faire en sorte que le gouvernement consacre les fonds versés par les contribuables canadiens à l'achat de produits fabriqués au Canada, comme des wagons de métro et des autobus. (Coût : 0 \$.)

Formation

Malgré les profits record et les plaintes croissantes au sujet de la pénurie de main-d'œuvre, le Canada n'a toujours pas de politique fédérale uniforme visant la promotion de la formation et du perfectionnement en milieu de travail. Le Canada semble toujours accuser un retard sur les autres pays de l'OCDE relativement aux initiatives de formation en milieu de travail parrainées par l'employeur. Actuellement, le Québec est la seule province à avoir établi l'exigence que les employeurs consacrent au moins 1 % de leur masse salariale totale à la formation.

À lui seul, l'investissement dans l'éducation et la formation ne garantit pas de bons emplois, mais une bonne formation — en milieu de travail et dans le cadre d'un système d'éducation

TABLEAU 13 **Restructuration industrielle**

(En millions de dollars)	2007-08	2008-09	2009-10
Conseils de développement sectoriel	50	50	50
Appuis à l'investissement dans certains secteurs	600	600	600
Inciatifs de production d'énergie renouvelable	312,5	312,5	312,5
Fonds sur la transition juste	100	100	100
Crédit d'impôt à l'investissement	500	500	500
Initiative canadienne d'alphabétisation	10	10	10
Stratégie des compétences en milieu de travail	41	42	42
Ententes de participation au marché du travail	700	700	700
Fonds d'infrastructure de centre de formation et d'éducation	8	8	9
Total des dépenses	2 321,5	2 322,5	2 323,5

publique bien financé — de même que des systèmes d'apprentissage continu encouragent les employeurs à adopter des stratégies de perfectionnement et peuvent remédier à une pénurie de main-d'œuvre potentielle.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral établira quatre programmes de développement des compétences :

- **L'initiative canadienne d'alphabétisation** financera les nouveaux programmes en milieu de travail et dans la collectivité qui renforcent les compétences des adultes en lecture, en écriture et en mathématiques de base. Un investissement de 30 millions de dollars dans ce programme fournira de meilleures occasions d'emploi et de carrière aux personnes qui sont présentement prisonnières d'emplois sous-payés et à faible niveau de compétence. (Coût : 30 millions de dollars sur trois ans.)
- Une **stratégie des compétences en milieu de travail** qui fournit un appui financier pour des projets pilotes innovateurs qui

prévoient un comité de formation patronal-syndical, des mesures d'équité garantissant que tous les travailleurs ont accès à la formation ainsi qu'une dépense garantie non inférieure à 1 % de la masse salariale annuelle consacrée à la formation des travailleurs. (Coût : 125 millions de dollars sur trois ans.)

- Des **ententes de partenariat du marché du travail** avec toutes les provinces et tous les territoires visant l'augmentation des emplois d'apprentis, de l'alphabétisation et des compétences de base, le développement des compétences en milieu de travail, le soutien aux immigrants, aux Autochtones, aux travailleurs âgés et à d'autres travailleurs ayant actuellement un emploi et faisant face à des obstacles sur le marché du travail, et fondées sur une participation fédérale-provinciale et syndicale-patronale égale (Coût : 3,5 milliards de dollars sur cinq ans.)

- Un **Fonds d'infrastructure de centre de formation et d'éducation** qui fait des investissements correspondants dans des établissements et d'autres ressources de programme, y compris les programmes de soutien aux apprentis. (Coût : 25 millions de dollars sur trois ans.)

D'importants investissements dans ces programmes de formation de la main-d'œuvre garantiront que l'ensemble des Canadiens, jeunes et vieux, peuvent acquérir des connaissances concrètes et des compétences dans un milieu de travail qui facilite l'apprentissage dans le cadre de sa culture — améliorant les curriculum vitæ, créant des occasions d'emploi et instaurant de la confiance à chaque travailleur.

Protections pour les travailleurs

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral prévoit les mesures suivantes :

- Rétablir un salaire minimum fédéral distinct (pour couvrir les travailleurs dans les industries réglementées par le gouvernement fédéral) au taux de 10 \$ de l'heure, indexé annuellement selon l'IPC. Un salaire minimum de 10 \$ contribuera à libérer les travailleurs canadiens et leurs familles de la pauvreté. (Coût : 0 \$.)
- Promulguer les modifications aux lois en matière de faillite qui ont été adoptées par le Parlement avant l'élection de 2006 (y compris un fonds protégeant les arrérages de salaires dus par les sociétés en faillite ainsi que les dispositions qui indiquent expressément que le tribunal de la faillite ne peut unilatéralement modifier les conventions collectives). (Coût : 0 \$.)
- Modifier les règlements d'a.-e. pour qu'ils prévoient un soutien au revenu pour les congés de formation des travailleurs

ayant actuellement un emploi, en fonction du modèle des prestations d'a.-e. pour la partie d'études des stages et modifier le *Code canadien du travail* et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* pour qu'ils prévoient un droit à de la formation annuelle et à un congé d'apprentissage annuel d'au moins une semaine pour tous les travailleurs des milieux de travail réglementés par le gouvernement fédéral. Ces modifications procureraient un revenu et une sécurité d'emploi aux travailleurs qui n'auraient pas pu autrement se permettre de prendre congé à des fins de formation et de perfectionnement des compétences. (Coût : 0 \$.)

L'ensemble des mesures de l'ABF qui portent sur la restructuration industrielle, le développement sectoriel, la formation et la protection des travailleurs sont financées par trois sources :

- 1) Les Incitatifs de production d'énergie renouvelable (coût de 312.5 millions de dollars par année) et le Fonds de transition juste (100 millions de dollars par année) sont financés par les recettes générées par notre système de cibles d'émission et de négociation de droits d'émission lié aux gaz à effet de serre pour l'industrie lourde (*voir le chapitre sur l'environnement*).
- 2) Les appuis à l'investissement propres à certains secteurs (\$600 millions de dollars par année) sont financés par l'augmentation d'un point du taux d'imposition du revenu des sociétés. Toutefois, *L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral* exemptera le secteur de la fabrication, en difficulté, de l'augmentation de l'IRS⁵⁰.

3) D'autres mesures seront financées au moyen des recettes générales.

Études postsecondaires

Sauf dans quelques cas exceptionnels, les coupures fédérales aux études postsecondaires au cours des vingt dernières années ont mené à des augmentations considérables des frais de scolarité, ont forcé les étudiants à accumuler d'énormes dettes et ont empêché des Canadiens qualifiés de poursuivre leurs études après le secondaire. Jusqu'à 2005, la réponse fédérale était généralement caractérisée par des subterfuges généralement inefficaces et par des encouragements à l'épargne bénéficiant en grande partie à la classe moyenne supérieure.

Au cours du Parlement minoritaire 2004–2005, le budget fédéral de 2005 a été modifié, en raison de la pression du NPD, de façon à comporter une affectation de 1,5 milliard de dollars consacrée à des réductions des frais de scolarité (loi C-48). Cette promesse d'injection de fonds a déclenché un dialogue fort nécessaire au sujet du rôle du gouvernement fédéral dans la réduction des frais de scolarité des universités et des collèges. L'affectation de 1,5 milliard de dollars est cruciale pour contrer la tendance nationale vers une dette étudiante plus élevée et l'élitisme dans les universités et collèges du Canada.

Malheureusement, le « nouveau » gouvernement du Canada n'a pas livré la marchandise. L'inaction de la part du gouvernement conservateur a mis en péril cette affectation de 1,5 milliard de dollars et a miné la promesse, faite par le Parlement en 2005, de geler les frais de scolarité. Pour cette raison, les frais de scolarité ont augmenté dans six provinces, comme l'a indiqué Statistique Canada l'automne dernier.

Cela signifie que le gouvernement fédéral a non seulement omis de tenir sa promesse envers les Canadiens, mais qu'il a empiré les choses.

Le sous-financement continu a comme conséquence la diminution de la qualité de l'enseignement offert dans les universités et les collèges. L'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) estime les coûts d'entretien reporté dans les universités et les collèges canadiens à 3,6 milliards de dollars, dont 1 milliard de dollars ont trait à de l'entretien considéré urgent. La dégradation des installations touche les salles de cours, les bureaux et les laboratoires, et la détérioration de l'infrastructure matérielle a créé des conditions de travail non sécuritaires pour de nombreux étudiants et de nombreux employés du campus. Le nombre de

membres du personnel enseignant dans les universités et les collèges canadiens est de près de 10 % inférieur aux niveaux de 1995, et la qualité de l'apprentissage ainsi que l'environnement de travail en souffrent.

Le respect de l'engagement 2005 du Parlement de réduire les frais de scolarité est une composante essentielle des priorités de *l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral* (ABF) pour 2007–2008, et la prolongation de cet engagement est un élément essentiel nécessaire à la réparation des dommages causés au fil des décennies.

De nombreuses organisations, y compris l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, appuient la mise en œuvre de réductions des frais de scolarité parrainées par le gouvernement fédéral dans le cadre d'une loi sur les études postsecondaires comparable à la Loi canadienne sur la santé. Une telle loi fournirait un texte permanent sur lequel le gouvernement fédéral pourrait s'appuyer pour exiger une reddition de compte et des résultats concrets relativement aux fonds fédéraux consacrés à l'objectif d'un système d'éducation postsecondaire accessible et de haute qualité. Autrement, les transferts inconditionnels aux provinces constituent simplement une autre délégation de pouvoir dans un domaine de compétence plus ou moins partagée. Le faible rôle du gouvernement fédéral en matière d'études postsecondaires a déjà mené à des niveaux de frais de scolarité extrêmement différents au pays, minant ainsi la capacité du gouvernement fédéral de mettre en œuvre une politique efficace d'aide financière aux étudiants.

De même, les présumées discussions au sujet d'un transfert de points d'impôt aux provinces pour les études postsecondaires (TPS ou autre) ne tiennent pas compte du rôle important d'un gouvernement fédéral actif dans les contributions à la formation d'un système d'éducation postsecondaire, qui est crucial sur le plan de la compétitivité internationale du Canada.

L'ABF misera sur le programme de 2005 pour réduire les frais de scolarité, retirer les études postsecondaires du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et créer un nouveau transfert pour études postsecondaires régi par une loi sur les études postsecondaires afin de garantir l'accessibilité et la qualité. Ce transfert s'élèvera à 3,9 milliards de dollars sur une période de trois ans. Si seulement la moitié de cet engagement de financement sert à la réduction des frais de scolarité, les étudiants dans les institutions publiques postsecondaires économiseront au moins 2 000 \$ (-33 %) sur les frais de scolarité annuels en 2009⁵¹.

En réduisant le coût immédiat des études postsecondaires, l'ABF réduira considérablement la dette des étudiants au fil du temps et atténuera la pression sur les programmes d'aide financière aux étudiants. Pour les étudiants qui proviennent de milieux à faibles et à moyens revenus, cela se traduira directement par une expérience d'enseignement plus riche et une meilleure qualité de vie après l'obtention du diplôme.

Aide financière aux étudiants

Le gouvernement fédéral utilise actuellement une mosaïque déroutante et coûteuse de programmes d'aide qui n'a pas réussi à réduire la dette des étudiants ni à améliorer l'accès pour les étudiants provenant de milieux défavorisés. L'approche de l'ABF regroupera ces dépenses publiques au chapitre de l'aide financière aux étudiants en un système complet de subventions. Les subventions réduiront la complexité du système actuel tout en étant mieux adaptées aux étudiants dans le besoin et aux défis uniques que doivent relever les étudiants à faibles revenus.

Jusqu'à récemment, les tentatives du gouvernement fédéral d'établir des subventions fondées sur les besoins se sont révélées être seulement des coups d'éclat. Compte tenu des niveaux d'endettement moyens de 25 000 \$, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

devait être la pièce maîtresse de la stratégie de réduction de dettes des étudiants du gouvernement fédéral. Au moment de son lancement, le ministre des Finances de l'époque Paul Martin a déclaré à la Chambre des communes que la Fondation aiderait ceux qui en ont le plus besoin et réduirait la dette moyenne des étudiants de 12 000 \$. En réalité, toutefois, la Fondation s'est révélée être en grande partie un exercice de relations publiques qui n'a mené à aucune diminution sensible de la dette des étudiants.

Par conséquent, un certain nombre de provinces ont simplement remplacé leurs régimes d'aide aux étudiants, ce qui n'avance pas les étudiants. Il n'est pas surprenant qu'un examen de 2003 de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ait constaté que son impact sur l'accessibilité se situait vraisemblablement entre limité et indirect, d'une part, et inexistant, d'autre part.

L'élection des Conservateurs dans un Parlement minoritaire fait naître le spectre d'un remboursement fondé sur le revenu (RFR) pour les prêts étudiants, régime visant à transférer dav-

antage de coûts à la personne, ce qui entraîne des dettes plus importantes. Les versements de prêts sont échelonnés sur une plus longue période en vue de la réduction des versements mensuels, mais l'intérêt composé fait en sorte que la dette globale est plus élevée au fil du temps. Les prédécesseurs du Parti conservateur d'aujourd'hui ont toujours milité en faveur d'un RFR. En fait, le ministre des Ressources humaines et du Développement social Monte Solberg a plaidé en faveur de ce régime de prêts à la Chambre des communes.

L'ABF éliminera les programmes d'aide inutilement coûteux comme le Régime enregistré d'épagnes-études (REEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études, les bons d'études, les bourses du millénaire, le crédit d'impôt pour manuels et l'exonération d'impôts du revenu provenant des bourses d'études. (Voir le chapitre sur l'examen des dépenses pour de plus amples renseignements). Les économies serviront au financement d'un système national de subventions fondées sur les besoins administré au moyen du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Privatisation, impartition et PPP

Même si cela se passe généralement sous le radar des médias, le gouvernement conservateur a déjà lancé une campagne agressive de privatisation des services publics. Ce programme comporte notamment :

- *La vente d'actifs publics*, y compris la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et l'immeuble des Affaires extérieures ainsi que d'autres immeubles fédéraux
- *La privatisation pure et simple*. Les Conservateurs étudient déjà activement la privatisation de sociétés d'État comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et d'Énergie atomique du Canada Ltée (AECL)⁵².
- *L'obligation des municipalités et des provinces d'examiner la possibilité de « partenariats public-privé » (PPP)* comme condition essentielle du financement d'infrastructures de la collectivité.
- *L'augmentation de l'impartition par le gouvernement fédéral*. Le gouvernement fédéral dépensera environ 9,5 milliards de dollars au titre de l'impartition cette année, coûts qui ont augmenté d'environ 48 % (soit 7 % par année) depuis 2000–2001.
- *D'importantes coupures aux services publics*, qui mènent directement à la privatisation ou à l'élimination totale des services.
- *L'accent mis sur les réductions d'impôt plutôt que sur les programmes sociaux*.
- *La comptabilisation stricte et le contrôle serré des dépenses de programmes*, mais peu d'examen des réductions d'impôt et l'affaiblissement de la responsabilité relative aux lucratifs contrats accordés au secteur privé.
- Des restrictions « au pouvoir de dépenser » du gouvernement fédéral pour des objectifs sociaux, comme le logement, les sans-abri et les garderies.
- Les Conservateurs font également la promotion d'accords sur le commerce, l'investissement et la *mobilité de la main-d'œuvre (ACIMMO)* entre les provinces,

L'impartition dans la fonction publique fédérale

Le gouvernement fédéral utilise de plus en plus l'impartition comme mode de prestation des services publics fédéraux. Cette pratique résulte en du gaspillage et en un manque de responsabilité. D'importantes économies peuvent être réalisées au moyen de la réduction de l'impartition et de la prestation directe des services publics⁵⁷.

Selon le gouvernement, les principaux domaines où l'impartition des services publics fédéraux se produit sont les domaines des services professionnels, des services spéciaux, des services acquis, des services de réparation, des services d'entretien et des services d'information. Le gouvernement a dépensé environ 9,5 milliards de dollars en matière d'impartition lors de l'exercice 2006–2007, comparativement à environ 5,8 milliards de dollars lors de l'exercice 2000–2001, ce qui constitue une croissance annuelle moyenne de 7,8 %.

Dans le cadre d'un examen des dépenses de l'ABF, nous effectuerons un examen transparent et exhaustif de l'ensemble des pratiques et des coûts d'impartition. Initialement, nous maintiendrons l'impartition à son niveau actuel de 9,5 milliards de dollars en 2006–2007, et nous entreprendrons le processus de réduction de la dépendance du gouvernement à l'égard de la prestation de services à but lucratif.

Nous estimons que le tiers de cette somme de 9,5 milliards de dollars par année au titre des services d'impartition, soit un peu plus de 3 milliards de dollars, pourrait faire l'objet de services rendus directement par la fonction publique fédérale à un niveau de qualité comparable ou supérieure et à moindre coût. Nous présumons qu'Ottawa réalisera en bout de ligne une économie de 20 % sur tout service ramené à l'interne. Par conséquent, lorsque le tiers des services actuellement impartis seront ramenés à l'interne, Ottawa économisera 472 millions de dollars par année.

Toutefois, l'ABF pose l'hypothèse que ces économies seront réalisées graduellement, étant donné que la prestation des services à l'interne ne se produirait pas instantanément. Une économie de 5 %, soit 157 millions de dollars, pourrait être réalisée en 2007–2008, alors que nous commençons à réduire l'impartition. Les économies augmenteront au fur et à mesure que les contrats expireront et que ces activités seront ramenées à l'interne. Nous présumons qu'en 2008–2009, nos économies équivaldront à 10 % du coût de la prestation des services à but lucratif, soit 315 millions de dollars, et qu'en 2009–2010, nous réaliserons une économie de 5 %, soit 472 millions de dollars. Par conséquent, les économies cumulatives réalisées par l'élimination du tiers de l'impartition des services gouvernementaux s'élèveront à 945 millions de dollars sur une période de trois ans.

lesquels restreindront la capacité des gouvernements provinciaux et des administrations locales d'édicter des règlements positifs et de fournir des services publics.

Cela ne fait que commencer. Le prochain budget fédéral devrait comprendre des mesures de promotion de la commercialisation des études postsecondaires. Le gouvernement conservateur a également démontré son appui à l'égard d'une plus grande participation des cliniques et des interventions chirurgicales à but lucratif dans

le cadre du système de soins de santé, comme le Québec l'a fait.

Ces mesures mineront davantage notre capacité de fournir le type de services, de programmes et de protections que les Canadiens veulent et dont ils ont besoin. L'augmentation de la privatisation, des PPP et de l'impartition entraîneront les conséquences suivantes :

- des coûts plus élevés pour les gouvernements et les contribuables en raison des ententes d'impartition et de

L'impartition fait du tort aux jeunes travailleurs

À l'heure actuelle, de nombreux travailleurs canadiens au service du gouvernement fédéral sont embauchés par des agences de placement temporaires, et non pas comme employés directs du gouvernement. Ces travailleurs, généralement des jeunes et des femmes, reçoivent des salaires inférieurs à ceux des travailleurs qui sont directement au service du gouvernement fédéral. Ils font l'objet d'une « majoration » par laquelle une partie de leur salaire est versée à titre d'honoraires à l'agence de placement temporaire. Ils n'ont aussi que peu d'avantages sociaux comparativement aux personnes qui sont directement au service du gouvernement fédéral⁵⁸.

Depuis l'an 2000, les dépenses liées aux services non professionnels impartis par le gouvernement fédéral ont augmenté de 92 millions de dollars, soit 16 %, ce qui donne lieu à des dépenses totales en 2006 de plus de 667 millions de dollars. Une grande partie de ces dépenses sont liées à des services de placement temporaire. L'examen des divers organismes externes qui reçoivent des honoraires contractuels révèle que plusieurs grandes agences de placement temporaire font régulièrement affaires avec des ministères et des organismes gouvernementaux. En fait' selon l'industrie du placement temporaire, le gouvernement dépense 190 millions de dollars annuellement pour de la dotation temporaire dans la seule région de la capitale nationale⁵⁹.

Ailleurs dans l'ABF, nous soulignons l'importance des bons emplois. L'ABF fait valoir que le gouvernement fédéral a à la fois la capacité et l'obligation de promouvoir des normes d'emploi élevées au moyen de ses propres pratiques de dotation. La réaffectation des fonds de manière à permettre au gouvernement d'embaucher ses propres employés plutôt que de recourir à des agences de placement temporaire contribuera à faire du gouvernement fédéral un employeur de choix, plus responsable envers le public, tout en économisant aux contribuables des millions de dollars.

Fait plus important, cela aidera les jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail à obtenir de meilleurs revenus, qu'ils pourront utiliser pour poursuivre leurs études et fonder des familles.

cession-bail, des PPP et des soins de santé privatisés;

- des coupures aux services publics en raison des coûts plus élevés liés à la privatisation;
- des coûts plus élevés pour le public sous forme de frais d'utilisation;
- l'accès restreint aux services en raison des coûts accrus et des coupures;
- le manque ou l'absence de responsabilité démocratique ou de transparence en raison de la privatisation des services et des contrats.

La prestation par le secteur public des services publics résulte généralement en des services plus efficaces, moins coûteux, de meilleure qualité et assortis d'une plus grande responsabilité

que la prestation par le secteur privé. De plus, des services publics décentes garantissent que chacun a l'occasion de contribuer à la société, ce qui réduit les inégalités et améliore l'économie. Des services publics de haute qualité augmentent notre sécurité économique, sociale et environnementale collective globale.

Par le passé, les gouvernements ont justifié la privatisation en prétendant qu'il fallait couper les dépenses afin de réduire le déficit, même si ces coupures augmentaient les coûts pour le public et créaient des déficits sociaux et d'infrastructure énormes. Mais cet argument n'a aucun poids étant donné les importants excédents budgétaires qu'Ottawa a accumulés au cours des cinq dernières années.

Les groupes de pression en faveur des « marchés libres », souvent fortement subventionnés par les industries de l'assurance et des produits pharmaceutiques, militent en faveur de réductions d'impôts non pas seulement pour réduire les impôts, mais aussi pour éliminer le « monopole » des services publics. Mais l'érosion d'une saine assiette fiscale et la réduction des services publics, assiette et services qui garantissent que plusieurs de nos besoins sociaux sont comblés, réduisent notre sentiment global de sécurité publique collective.

Le présent gouvernement a certainement indiqué clairement son intention de poursuivre sa croisade de réductions d'impôts. Mais de telles priorités sont assorties d'un prix élevé : la diminution des recettes fiscales nécessitera en bout de ligne la réduction des services publics, ce qui créera de nouveaux marchés lucratifs pour les sociétés cherchant à bénéficier de la privatisation des services publics.

Non seulement l'impartition, la privatisation et les PPP sont-ils plus coûteux, mais ils ne se justifient pas à d'autres égards non plus.

De nombreuses études sur les PPP ont indiqué l'existence d'importants dépassements de coûts et de problèmes relatifs au manque de contrôle⁵³. Une analyse indépendante a également conclu que les avantages cédaient souvent le pas aux coûts plus élevés⁵³. Même les partisans des PPP ont reconnu que les coûts étaient plus élevés⁵⁵. Les gouvernements ont fait face à des problèmes continus en abandonnant le contrôle à des sociétés privées, qui ont fréquemment augmenté les frais d'utilisation pour le public et qui ont fait fi des objectifs de politique publique.

Presque toutes les modalités des contrats conclus par le secteur privé avec les administrations fédérale, provinciales et municipales sont secrètes, et ne sont pas couvertes par les lois sur l'accès à l'information et sont à l'abri de tout examen de la part du vérificateur général.

La *Loi fédérale sur la responsabilité*, qui a fait l'objet d'une grande promotion, laisse des trous

béants en matière de responsabilité relative aux contrats gouvernementaux. Les contrats sont presque tous soustraits de l'assujettissement à une communication rigoureuse, à l'accès à l'information et à l'examen par le vérificateur général⁵⁶. Cela pourrait mener à d'autres détournements de fonds publics comme ce qui s'est produit dans le scandale des commandites et dans les scandales relatifs à la passation de contrats d'une valeur de 70 millions de dollars ou plus à la Défense nationale. Cela pourrait aussi se traduire par la réduction de la responsabilité globale relative aux dépenses gouvernementales et par un effet nocif sur le financement des organismes sans but lucratif, alors que le financement gouvernemental est orienté vers des contrats privés plutôt que de demeurer dans le secteur public.

Malheureusement, les Conservateurs et les Libéraux à la Chambre des communes et au Sénat ont rejeté les propositions du Commissaire à l'information, des syndicats et même de certains groupes d'entreprises visant l'augmentation de la responsabilité et de la transparence en matière de contrats gouvernementaux dans la *Loi sur la responsabilité*. Des services privatisés peuvent également rendre nos renseignements personnels sensibles susceptibles d'abus et de manipulation par des sociétés n'ayant aucun compte à rendre et échappant à tout contrôle public strict.

En raison du manque de responsabilité lié à des contrats privés, il est impossible d'estimer avec précision la mesure du gaspillage. Toutefois, à la lumière de l'information financière limitée qui est disponible, il est manifeste que le maintien de la prestation des services dans le secteur public plutôt que leur impartition peut mener à des économies importantes.

Le gouvernement fédéral n'a toujours pas mis en œuvre la méthode de la comptabilisation du coût complet pour ses dépenses et ses processus d'estimation, soit 10 ans après avoir promis de le faire. Ce type de comptabilisation, que demandent avec insistance les vérificateurs et les comptables, indiquerait le véritable coût annuel

des dépenses d'immobilisations conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il mettrait également fin aux fausses « économies » qui seraient réalisées grâce aux ventes d'actifs, aux PPP et à la privatisation.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral :

- mettra fin à la vente d'actifs publics, économisant au gouvernement fédéral 200 millions de dollars de frais bancaires et entraînant des économies annuelles permanentes;
- fermera les bureaux fédéraux de promotion des PPP;
- cessera de forcer les municipalités, les provinces et les territoires à utiliser des PPP pour leurs projets d'infrastructure;
- réaffectera le financement fédéral aux services publics plutôt qu'aux services privatisés ;
- revitalisera la fonction publique fédérale et réduira l'impartition, ce qui économisera 945 millions de dollars sur trois ans;
- introduira une divulgation et une responsabilité entière pour les contrats gouvernementaux et les PPP;
- rendra la méthode de la comptabilisation du coût complet applicable aux estimations

et au processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral;

- renforcera l'appui aux programmes éliminés dans le cadre de l'examen des programmes fédéraux;
- exigera l'examen complet de l'efficacité en matière de coûts des incitatifs fiscaux, de l'impartition et des PPP comparativement à la prestation des services par le secteur public, et annulera ces incitatifs dans les cas qui s'y prêtent; (*Voir le chapitre sur l'équité fiscale et d'autres chapitres*);
- rendra le processus budgétaire beaucoup plus transparent, responsable et démocratique, remplaçant ainsi le processus actuel très secret et contrôlé politiquement. (Un élément de cette réforme consistera en une analyse intégrale de la part d'un Bureau parlementaire du budget indépendant des effets généraux financiers, économiques, environnementaux et sociaux des mesures budgétaires proposées, y compris l'analyse des effets sur l'égalité entre les sexes [*voir le chapitre sur la budgétisation démocratique*].)

Retraite et prestations aux aînés

La sécurité financière des Canadiens âgés est de plus en plus précaire. Moins de 40 % des Canadiens employés à l'heure actuelle possèdent un régime de pension agréé à leur lieu de travail. La diminution de la couverture est accélérée par la croissance des arrangements d'emploi atypiques, notamment le travail temporaire ou contractuel, l'emploi occasionnel et à temps partiel et le travail indépendant, qui ne bénéficient normalement pas de prestations de retraite. Cela signifie que de plus en plus de travailleurs ne bénéficieront pas de la sécurité d'un régime de pension traditionnel ou d'un programme d'épargne-retraite.

La situation est encore pire pour les femmes, qui sont bien plus susceptibles que les hommes d'être employées dans des emplois atypiques. Leurs gains moyens relativement faibles leur rendent en général difficile d'économiser pour la retraite par leurs propres moyens. Si les tendances actuelles se maintiennent, un nombre toujours plus important de femmes âgées finira par vivre dans un état de pauvreté. Les taux de pauvreté pour les femmes âgées d'aujourd'hui sont déjà le double de ceux des hommes âgés⁶⁰. Près d'un cinquième des femmes âgées seules vivent dans un état de pauvreté, même après qu'on ti-

enne compte des transferts gouvernementaux et des crédits d'impôt⁶¹.

Le Canada a besoin d'un plan complet pour aborder les besoins de sa société vieillissante. L'ABF entreprendra un examen important du système de revenu de pension pour garantir qu'il réponde aux besoins d'une population active qui évolue et qu'il s'attaque aux préoccupations de ces groupes qui sont confrontés à une plus forte incertitude à mesure qu'ils prennent de l'âge — particulièrement les femmes âgées qui restent seules.

La récente proposition de permettre le partage du revenu de pension pour les couples mariés a certes été louée comme une aide aux personnes âgées, mais il procure en fait les principaux avantages à ceux qui ont le revenu le plus élevé et ne fait rien pour aider les personnes âgées qui ont le plus besoin d'aide : les célibataires et les couples à faible revenu âgés dont les deux membres ont travaillé avant la retraite. Les couples mariés à faible revenu n'ont probablement pas de revenu de pension à partager, tandis que les femmes âgées vivant seules, qui ont le revenu le plus faible de toutes les personnes âgées, ne

recevraient aucune prestation au titre de cette proposition.

Voici les mesures que l'ABF de 2007 prendra :

Renforcement de la garantie d'un revenu de base

La Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) procurent un revenu annuel garanti de base aux personnes âgées. Cependant, la garantie ne suffit pas. Dans son budget de février 2005, le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation de 7 % du Supplément de revenu garanti (SRG) fondé sur l'étude du revenu, qui doit être mise en œuvre progressivement sur une période de deux ans, à partir du 1^{er} janvier 2006. Il en faut beaucoup plus pour s'attaquer aux taux de pauvreté des femmes âgées seules, qui demeurent élevés. Nous augmenterons les prestations du SRG de 8 % supplémentaires, pour porter l'augmentation totale à 15 %, comme première étape du renforcement de la garantie d'un revenu de base pour les personnes âgées.

Nous estimons le coût de cette mesure à environ 800 millions de dollars au cours de la première année. Le coût exact dépendra de ce que l'augmentation du revenu d'autres sources réduira le nombre de personnes qui sont admissibles au SRG fondé sur l'étude du revenu. Cet argent supplémentaire pour le SRG fera en sorte que les femmes âgées qui essayent de joindre les deux bouts — particulièrement dans une grande ville — n'auront pas besoin de s'inquiéter de leur sécurité financière.

Notre objectif à long terme consiste à accorder des prestations publiques à un niveau qui garantit que le revenu minimum touché soit supérieur au seuil de faible revenu après impôt calculé par Statistique Canada pour les individus et les familles. Dans le cadre de notre approche, nous accorderons également une attention particulière aux besoins des immigrants qui peuvent

ne pas être en mesure de profiter des accords de sécurité sociale avec leur pays d'origine.

Le Régime de pensions du Canada

Dans son plus récent rapport, l'actuaire en chef du Canada a confirmé que le Régime de pensions du Canada était durable et a déclaré que, malgré l'augmentation substantielle prévue des prestations versées à la suite du vieillissement de la population, le régime sera en mesure de respecter ses obligations au cours des 75 prochaines années, même s'il y a des variations économiques ou démographiques inattendues⁶². Cependant, le plan présente encore des problèmes qui doivent être abordés, particulièrement par rapport aux femmes et aux immigrants.

Certaines formes de soins non rémunérés ne sont toujours pas reconnues; par conséquent, les femmes qui font ce genre de travail non rémunéré sont pénalisées lorsque l'on calcule leur pension de retraite. Nous prendrons des mesures pour que les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux qui administrent le RPC mettent en œuvre une clause d'exclusion pour les soins des personnes âgées ou la prestation de soins dans le RPC. Ceci permettra aux personnes qui prennent soin de membres de leur famille frappés d'invalidité ou de parents âgés d'exclure un certain nombre d'années du calcul des gains moyens sur lesquels leur pension de retraite sera fondée, tout comme la clause d'exclusion pour l'éducation des enfants existante permet de le faire pour les personnes qui prennent soin de jeunes enfants.

Les modifications du RPC n'impliqueront pas de coûts directs pour le gouvernement fédéral, mais en apportant ces changements, on fera en sorte que les femmes qui font ce travail important et précieux sans être rémunérées ne seront pas pénalisées lorsqu'elles réclameront leur pension. Les ministres des Finances ont stipulé que toute nouvelle disposition du régime doit s'autofinancer. Nous sommes cependant d'avis

qu'une augmentation du taux de cotisation peut être évitée si d'autres mesures, notamment une augmentation du plafond des gains cotisables, est envisagée.

Nous chargerons également les ministres d'effectuer un examen de la façon dont la période de cotisation au RPC est calculée, afin qu'ils examinent des mesures qui pourraient aider les immigrants récents à accumuler des pensions suffisantes. Les immigrants doivent savoir que leur sécurité financière future n'est pas menacée.

Modifications au troisième palier du système de revenu de pension

Les allègements fiscaux accordés pour les régimes d'épargne-retraite détaxés sont très coûteux pour le gouvernement. La dépense fiscale nette (en tenant compte à la fois des déductions pour cotisation et de l'imposition des retraits) pour les REER est estimée à plus de 8,8 milliards de dollars, rien qu'en 2007⁶³.

Pourtant, les personnes qui ont les revenus les plus élevés sont les principaux bénéficiaires de ces régimes d'épargne-retraite détaxés. Pour verser la cotisation maximale à un REER en 2007, par exemple, il faudrait avoir un revenu du travail de près de 106 000 \$. Les gains moyens annuels des travailleuses s'établissent actuellement à environ 25 000 \$ par an⁶⁴.

Les plafonds des cotisations aux REER ont été augmentés dans le budget fédéral de février 2003 et une fois de plus, dans le budget de février 2005. Le plafond monétaire maximal devrait à présent grimper à 19 000 \$ pour 2007, et atteindre 22 000 \$ d'ici 2010, avec des augmentations correspondantes pour les régimes d'épargne-retraite parrainés par l'employeur.

Au cours des précédentes années, l'ABF avait proposé de limiter l'aide fiscale individuelle à l'épargne-retraite privée par l'entremise de régimes de pension agréés (RPA) et de REER. Dans le cadre de notre plan visant à limiter l'aide fiscale aux épargnes-retraites privées, le plafond

de cotisation à un REER maximum annuel pour 2007 s'établira à environ 4 000 \$. Nous estimons que les recettes fiscales augmenteront d'environ 600 millions de dollars à la suite de cette annulation. Les fonds ainsi engendrés seront réaffectés pour contribuer à financer l'augmentation prévue du SRG.

Réglementation des régimes de pension au lieu de travail

Le gouvernement fédéral ne réglemente qu'environ 10 % des régimes de pension du Canada, mais il dispose de certains pouvoirs qu'il pourrait utiliser pour protéger les prestations de retraite des travailleurs et concourir à améliorer leur sécurité financière future, particulièrement par le recours aux lois sur la banqueroute ou l'insolvabilité. Certaines réformes législatives ont déjà été faites dans ce sens, mais il en faut davantage.

Nous mettrons en œuvre, plus particulièrement, un fonds de garantie des prestations de retraite au niveau fédéral, semblable au fonds de garantie des prestations de retraite qui est à l'heure actuelle en place en Ontario, et qui sera financé par les cotisations des employeurs qui parrainent un régime de pension sous juridiction fédérale. Un tel fonds garantira les pensions, jusqu'à un certain plafond, des travailleurs dont les prestations sont mises en danger par la banqueroute ou l'insolvabilité de leur employeur.

Priorité à l'examen du système de revenu de pension dans le cadre de l'élaboration des politiques

Compte tenu de l'inquiétude croissante des Canadiens au sujet de leur sécurité financière pendant la retraite, nous pensons que cette question doit devenir prioritaire pour l'élaboration de politiques fédérales. Par conséquent, le mandat du Secrétaire d'État pour les aînés sera élargi afin de comprendre la responsabilité pour la sécurité des pensions et de la retraite. Ensuite, le

Secrétaire d'État entamera immédiatement un dialogue sur la sécurité de la retraite avec tous les intervenants et aura une année pour présenter un rapport au Parlement sur le résultat de ce dialogue national.

Notes

1 Growing Gap, Growing Concerns: Poll. CCPA. 20 novembre 2006.

2 <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/061213/q061213c.htm>

3 The Social Benefits and Economic Costs of Taxation. Neil Brooks and Thaddeus Hwong. CCPA. Dec. 6, 2006.

4 Le ministère des Finances en arrive à ce chiffre en tenant compte du plan du gouvernement de rembourser annuellement 3 milliards de dollars sur la dette fédérale et d'affecter les économies entraînées par la réduction de la dette au financement de réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers.

5 « Oops They Did It Again: The Federal Surplus Has Been Under-Predicted » TD Economics Special Report, 19 février 2007.

6 LABF a déjà fait une mise en garde concernant l'inabondabilité des promesses du gouvernement à réaliser dans « *The Alternative Federal Budget 2007 Economic and Fiscal Update: Can Ottawa Afford More Conservative Government Promises?* » par Ellen Russell et Mathieu Dufour, novembre 2006.

7 Les excédents de planification sont les excédents budgétaires à venir, déduction faite des promesses liées au remboursement de la dette.

8 Tableau 3, Le plan financier des Conservateurs

9 Scofield, Heather, « Central Bank's Data Reliance Questioned », *Globe and Mail*, 15 janvier 2007.

10 Les prévisions relatives aux taux d'intérêt à court terme en 2007 que nous avons consultées diffèrent considérablement les unes des autres.

11 Voir Andrew Jackson « Why are Personal Income Tax Revenues Rising so Fast? » Behind the Numbers, volume 7, no 6, décembre 2006.

12 Les estimations sont fondées sur le rapport Dépenses fiscales et évaluations de 2005 du ministère des Finances. Puisqu'il n'y a pas d'édition 2006, les estimations de dépenses fiscales qui figurent ci-après sont des projections conservatrices à partir des plus récentes données disponibles.

13 Par exemple, un contribuable ayant un revenu de 300 000 \$ par année verserait un impôt supplémentaire de 1 250 \$, soit la moitié de 1 % de son revenu total.

14 « Premièrement, la proposition qui consiste à permettre le report de l'impôt sur les gains en capital si le produit est réinvesti dans un délai de six mois

est plus compliquée qu'elle ne le semble. Cela prendra beaucoup de temps pour élaborer la politique, et ses coûts seront probablement très supérieurs à l'estimation figurant dans le plan fiscal conservateur. Cette politique sera aussi difficile à administrer. » (Craig Alexander, Outlook for Federal Fiscal Policy TD Economics Special Report. 15 février 2006. www.td.com/economics).

15 Par exemple, une personne qui réalise un gain en capital pourrait effectuer immédiatement d'autres investissements comme l'achat de bons du Trésor. Après avoir détenu les bons du Trésor pendant quelques jours, il pourrait les revendre en ne réalisant aucun (ou presque aucune) gain en capital. Cette simple mesure éliminerait ainsi toute obligation fiscale.

16 Don Drummond, « Peering into the Conservatives Fiscal Plan: more spending restraint Required than you might think ». TD Economics Special Report. 28 février 2006. TD.

17 Andrew Mitchell et Richard Shillington (2004). Allègement du fardeau fiscal fédéral des personnes à faible revenu. Document de travail de l'Organisation nationale anti-pauvreté, www.napo.ca/fr/issues/tax%20cuts.htm.

18 L'estimation de l'APN relative à la pénurie de logement des Premières nations s'établit à partir de 2006, en fonction des meilleures données disponibles.

19 Assemblée des Premières nations. *Plan d'action sur le logement des Premières nations*, 25 octobre 2005. http://www.afn.ca/cmslib/general/Housing-AP_f.pdf

20 Blackstock, C., T. Prakash, J. Loxley et F. Wien (2005). *Wen : de, nous voyons poindre la lumière du jour*. Ottawa, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, p. 43.

21 Ministère de la Justice Canada, *Profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Canada : Phase II*, février 2004. <http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2004/snap2/index.html>

22 Il convient de noter que l'excédent de 2 % au taux global budgétaire d'AINC est attribuable en grande partie à la conformité aux obligations légales qui dé-

coulent des demandes de paiement, des traités et des litiges particuliers et généraux. D'après les estimations d'AINC, le passif éventuel qui résulte des litiges et demandes de paiement s'établissait à 15,3 milliards de dollars au 31 mars 2005, ce qui constitue une hausse par rapport aux 9,1 milliards de dollars en 2001. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/INAC-AINC/INAC-AINCd45_f.pdf.

23 De plus, l'inflation dans certains secteurs (p. ex., la santé et le logement) est considérablement supérieure à la moyenne, de sorte qu'il faudra porter le financement à des niveaux supérieurs à la croissance démographique afin de maintenir les niveaux actuels de service. Voilà pourquoi ces domaines ont fait l'objet de négociations distinctes au chapitre des éléments de coût.

24 Pendant que les données financières sont tirées des rapports sur le rendement ministériel d'AINC et du Budget principal des dépenses du SCT et que les données démographiques proviennent d'un document de recherche publié par AINC, les données sur l'inflation sont issues de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada.

25 Le manque à gagner correspond à la différence entre le financement réel et le financement qui tient compte de l'inflation et de la croissance démographique.

26 Tiré de l'entente annoncée à la Réunion des premiers ministres sur les questions autochtones en novembre 2005 (compte tenu de la croissance démographique et de l'inflation).

27 Voir "Négociations ou affrontements: Le Canada à un choix à faire" *Rapport final du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones Étude spéciale sur le processus fédéral de règlement des revendications particulières*, décembre 2006."

28 Martha Friendly. (2006). « Early Learning and Child Care: How Does Canada Measure Up? International Comparisons using Data from Starting Strong II. » Child Care Resource and Research Unit Briefing Notes. p. 9 et 10. http://www.childcarecanada.org/pubs/pdf/BN_EarlyLearning06.pdf. L'Association

canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE), (2006). « La réalité financière derrière l'Initiative fédérale sur les places en garderie : Un décalage aux proportions mythiques » <http://action.web.ca/home/ccaac/alerts.shtml?x=922438>

29 Buildchildcare.ca. (2007). « Making Space for Child Care: Getting good child care policy back on the agenda. » p. 8. http://www.buildchildcare.ca/up-dir/buildchildcare/spaces_report.pdf

30 ACPSGE et Environics Research. (2006). *Les attitudes des Canadiennes et Canadiens à l'égard d'une politique nationale de services de garde à l'enfance – Rapport final*. http://www.childcareadvocacy.ca/action/codeBlue/pdf/fr_Public_Opinion_on_Child_Care_Policy.pdf

31 OCDE. (2006). *Starting Strong II: Early Childhood Education and Care*. p. 240 et 246.

32 Michael Baker, Jonathan Gruber et Kevin Milligan. (2006). « What Can We Learn from Quebec's Universal Childcare Program? » E-brief, CD Howe Institute. http://cdhowe.org/pdf/ebrief_25_english.pdf

33 Le financement de 1,2 milliard de dollars aux termes de l'entente bilatérale comprend 1,15 milliard de dollars pour les provinces et les territoires et 25 millions de dollars pour chacune des Premières nations au titre des réserves et de la responsabilité.

34 Statistique Canada. *Infrastructures publiques et performance économique de l'économie canadienne, 1961-2000*, résumé de deux documents de recherche. www.statcan.ca/Daily/Francais/031112/do31112a.html.

35 Statistique Canada, *Emploi selon la branche d'activité, 2006*

36 Statistique Canada, *Produit intérieur brut par industrie, 2005*

37 Statistique Canada, *Contribution économique de la culture, 2005*

38 Énoncé selon l'encaisse, dans le Budget 2005 à la page 255

39 Consulter le document de la Coalition du budget vert intitulé *Recommandations relatives au budget*

2007 : *Des moyens pour rendre le Canada plus vert*, disponible à http://www.greenbudget.ca/main_f.html pour obtenir davantage de détails sur nombre de ces recommandations en particulier.

40 Joan Bryden, Canadian Press, 13 juillet 2006, Harper Makes Wait Time Promise Disappear from Priority List.

41 Himmelstein, David U., et al (1999), "Quality of Care in Investor-Owned vs. Not-for-Profit HMOs", *The Journal of the American Medical Association*, 282(2), 159-163; Garg, Pushkal P., et al (1999), "Effect of the Ownership of Dialysis Facilities on Patients Survival and Referral for Transplantation", *New England Journal of Medicine*, 341(2), 1653-60; Rosenau, P.V., and Linder, S.H. (2003), "A comparison of the performance of for-profit and nonprofit health provider performance in the United States aux États-Unis", *Psychiatric Services*, Feb. 2003, Vol. 54, No. 2, pp.183-187; Rosenau, P. V., and Linder, S.H. (2003), "Two decades of research comparing for-profit health provider performance in the United States États-Unis", *Social Science Quarterly*, 84(2), 219-241; Schneider, Eric C., Zaslavsky, Alan M., and Epstein, Arnold M. (2005), "Quality of care in for-profit and not-for-profit health plans enrolling Medicare beneficiaries", *American Journal of Medicine*, 118, 1392-1400..

42 Institut canadien d'information sur la santé, tableau A.1 _ Partie 1, « Dépenses en médicaments par type, source de financement et en tant que part des dépenses publiques, privées et totales de santé, Canada, de 1985 à 2005 », Tables de données Dépenses en médicaments au Canada, (Ottawa : ICIS, 2006) p. 56. Et ICIS, 2002 cité dans Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, Guidé par nos valeurs : L'avenir des soins de santé au Canada, p. 195.

43 Chiffres tirés de l'Institut canadien d'information sur la santé, National Drug Expenditure Overview tableau A.2–Partie 1 « Dépenses en médicaments par type, source de financement et en tant que part des dépenses publiques, privées et totales de santé, Canada, de 1985 à 2005 ».

44 Santé Canada, « Stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques : Rapport d'étape—Résumé », 21 septembre 2006.

45 Groupe de travail ministériel fédéral-provincial-territorial, « Stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques : Rapport d'étape », Gouvernement du Canada : juin 2006, p. 1 à 48.

46 Une étude de 1995 montrait que le régime national de médicaments de l'Australie maintenait les coûts des médicaments 30 % sous la moyenne de l'OCDE, tandis que les coûts du Canada étaient de 30 % supérieurs. L'Organisation de coopération et de développement économiques, « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles »—Résultats EKS, Volume 1, Paris : OCDE 1995). Cité dans Joel Lexchin, « A National Pharmacare Plan: Combining Efficiency and Equity », Association canadienne des fabricants de produits chimiques, mars 2001, p. 7-8.

47 Assemblée des Premières Nations, « Plan d'action sur les services de santé non assurés des Premières nations », 25 avril 2005.

48 Association canadienne des médecins résidents, « Return of Service Discussion Paper », juin 2001, www.cair.ca.

49 Ce traitement différent reflète l'importance particulière de la fabrication dans la création d'emplois bien rémunérés, la production à valeur ajoutée, les exportations ainsi que l'innovation technologique. D'autres secteurs de l'économie canadienne profitent de taux de bénéfices supérieurs (p. ex., les secteurs de la finance et de l'extraction des ressources) et/ou ne sont pas vulnérables face à la concurrence internationale (p. ex., le secteur des ventes au détail et de gros).

Des réductions générales de l'impôt sur le revenu des sociétés ont propulsé les bénéfices des sociétés à des niveaux records mais n'ont pas fait augmenter sensiblement l'investissement des entreprises dans l'économie canadienne. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral récupérera une partie modeste des recettes abandonnées au moyen de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des sociétés

(IRS) et les affectera au financement de mesures directement liées à l'augmentation de l'investissement. Même après cette augmentation, l'IRS demeurera inférieur à l'IRS général aux États-Unis.

Il y a des précédents militant en faveur de la notion d'un taux d'IRS différent pour les fabricants. À l'heure actuelle, la Saskatchewan a un taux d'IRS inférieur pour les secteurs de « la fabrication et la transformation ». Récemment, les États-Unis ont introduit un taux d'IRS inférieur pour les fabricants. Pour l'avenir, le gouvernement propose de réduire considérablement le taux global du Canada afin qu'il soit inférieur au nouveau taux américain applicable au secteur de la fabrication. L'établissement d'un taux différent pour le secteur de la fabrication au Canada, combiné aux mesures ciblées exposées précédemment, constitue un moyen plus abordable de maintenir la compétitivité de l'industrie canadienne.

50 Calculs fondés sur le rapport actuariel 2005 du PCPE; les frais moyens à l'extérieur du Québec à l'automne 2007 sont estimés à 5 800 \$, l'inscription à temps plein aux études postsecondaires à l'extérieur du Québec devraient coûter 14 000 \$. Les inscriptions au Québec équivalent à environ 22 % et sont éliminées de ce calcul. Les groupes d'étudiants au Québec ont fait part de leur réticence à l'égard d'une réduction supplémentaire des frais, préférant plutôt conserver le gel et réinvestir les nouveaux fonds fédéraux dans d'autres domaines.

51 <http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/LAC.20061016.RCMHC16/TPStory>; <http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/LAC.20061116.AECLSB16/TPStory/TPNational/>

52 <http://www.cupe.ca/p3s> ; <http://www.cupe.ca/www/privatization/15959>

53 « Public-Private Partnerships in Canada: Theory and Evidence, » Aiden Vining et Anthony Boardman, Saunder School of Business, Université de la Colombie-Britannique, décembre 2006. http://csgb.ubc.ca/p3_workingpapers.html

54 http://www.td.com/economics/special/dbo606_p3s.pdf;

- 55 Voir http://www.cupe.ca/government/CUPE_proposes_change
- 56 En fonction des renseignements tirés du Budget principal des dépenses et d'une formule d'identification des coûts d'impartition auparavant utilisée par le Conseil du Trésor fédéral. Voir l'Aperçu des marchés publics du s.c.t. du Canada publié le 11 avril 1994
- 57 Statistiques générales sur les travailleurs temporaires tirées de Le travailleur vulnérable, travailler oui, mais... : Le droit du travail à retravailler; la *Commission du droit du Canada* http://www.lcc.gc.ca/research_project/er/tvw/dp/chap2-fr.asp
- 58 Vito Pilioci, Ottawa staffing firms fear loss of federal contracts (Les agences de placement craignent la perte de contrats fédéraux), *The Ottawa Citizen*, le mercredi 5 juillet 2006
- 59 Statistique Canada (2005) *Le revenu au Canada 2003*. N° 75-202-X1E au catalogue, p. 121.
- 60 Ibid. p. 146.
- 61 Bureau de l'actuaire en chef (2004) Rapport actuariel sur le *Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2003*
- 62 Finances Canada *Dépenses fiscales et évaluations 2005*. À l'adresse http://www.fin.gc.ca/toce/2005/taxexpo5_f.html
- 63 Statistique Canada (2005) « Gains moyens selon le sexe et le régime de travail » à l'adresse <http://www40.statcan.ca>



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES